

LA SEMAINE SOCIALE

SON CARACTÈRE — SON OBJECTIF — SA MÉTHODE

DÉCLARATION

Faite par M. H. Lorin

Président de l'Union d'Etudes des Catholiques Sociaux
A LA SÉANCE D'OUVERTURE

Le caractère de la *Semaine sociale* ressort clairement de son programme. Catholiques pratiquants, nous voulons d'une part prendre la conscience nette de ce que postule et de ce qu'entraîne le catholicisme au point de vue social, faire pénétrer les exigences de la justice telles que l'impliquent les affirmations de notre foi dans le détail des rapports sociaux.

Nous voulons d'autre part retrouver dans les diverses doctrines qui s'essaient à résoudre la question sociale ce qu'elles ont d'inconsciemment catholique, et partant, de profondément vrai, et donner aux hommes participant ainsi à leur insu d'idées qui sont nôtres, consciences de leurs affinités avec la conception chrétienne, des emprunts qu'ils lui font, des convergences auxquelles la logique devrait les conduire.

Parachever pour nos propres consciences la connaissance de la morale chrétienne et nous préparer à rendre plus notoire pour les hommes du dehors la portée sociale des dogmes chrétiens, voilà donc notre objectif.

Le dogme du péché originel et celui de la rédemption sont comme les deux pôles lumineux de la vie de l'humanité, ils attestent, le premier, la nécessité d'une régénération, le second, la certitude et le moyen de cette régénération.

Puisque l'état réel des hommes, des êtres concrets que nous sommes, n'est pas celui dans lequel Dieu a mis l'humanité, mais le résultat d'un acte émané de l'initiative humaine, la réalité visible n'est pas un modèle auquel nous avons à nous tenir. La nature, telle que nous la pouvons par nous-même saisir et interpréter, n'est pas une force que nous avons simplement à laisser agir.

Puisque le Christ est venu racheter tous les hommes et apporter sa médiation pour leur salut, une réponse de notre part, témoignage de notre bonne volonté, est indispensable ; et il faut que nous cherchions à établir le régime des rapports sociaux en nous orientant sur Lui, en nous inspirant de Lui, en agissant avec Lui.

D'où un besoin pressant et un devoir impérieux : le besoin d'étudier, au moyen de l'observation la réalité, matière des réformes, pour éviter les abstractions dangereuses, susceptibles de rendre vaines les plus belles conceptions ou de dévoyer les esprits les plus généreusement inspirés ; le devoir d'approfondir sans cesse les enseignements catholiques, pour avoir toujours plus active la conviction de l'effort à exercer vis-à-vis de la nature, plus ferme le sens de l'orientation à suivre, plus complète l'intelligence des principes à invoquer, plus vive la compréhension des conditions d'efficacité de leur application.

Il ne s'agit point de nous lancer dans l'idéologie abstraite, mais de nous engager

loyalement à l'école réaliste du maître qui a édicté l'obligation générale d'amour en commandant à chacun d'aimer son prochain, formule essentiellement concrète et précise qui met en relief le caractère positif et immédiat du devoir, en même temps qu'elle fait apparaître la gradation et l'espèce de hiérarchie que le développement de la vie apporte dans l'application du devoir.

Toutes les leçons de la *Semaine sociale* ont donc pour fondement la conception de la fraternité humaine, pour objet l'exposé de ses conséquences, pour but la recherche de ses applications aux contingences d'aujourd'hui.

Dès qu'on explore l'idée de fraternité, l'on est au cœur du catholicisme ; car, seul, il la fournit et l'incarne dans une institution ; seul, il lui donne une valeur impérative et obligatoire ; seul, enfin, il la sanctionne.

Supprimez l'obligation évangélique d'amour, l'idée de fraternité manque de valeur efficace.

Supprimez la paternité divine, détruisez la papauté qui en est l'expression vivante, l'idée de fraternité manque de base logique, de symbole positif.

Supprimez cette sorte de parti-pris divin, par lequel Dieu ne peut accorder la pleine vision de lui-même aux hommes qu'à la condition qu'ils s'aiment et qu'ils travaillent à s'aimer, et l'idée de fraternité manque de sanction effective.

Le solidarisme, dont on fait grand bruit dans certaines écoles philosophiques et politiques, n'est qu'un plagiat, à demi timide, à demi audacieux, de l'idée de fraternité.

Du fait de la dépendance des hommes entre eux l'on prétend déduire ce qu'on appelle le devoir de solidarité.

Dès que l'on veut justifier cette prétention, l'embarras commence.

Parler d'un quasi-contrat est un expédient facile mais sans valeur. Une argutie juridique est impuissante à fonder le devoir.

Entre la solidarité, fait qui se constate, et la solidarité érigée en devoir, la passerelle nécessaire, la mystérieuse passerelle que l'on voudrait dissimuler au moment où l'on s'en sert, c'est la conception de la fraternité des hommes, tous créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, tous rachetés par le Christ.

En étudiant les applications modernes de cette vieille idée, nous verrons, sur les divers terrains, le catholicisme se dresser contre l'individualisme issu du philosophisme du XVIII^e siècle et opposer, à une glorification abstraite, platonique et absolue de l'homme, la revendication concrète, effective des droits que la justice sociale, fondée sur la notion de fraternité, reconnaît aux hommes.

Henri LORIN.

NOTES ET IMPRESSIONS

AU JOUR LE JOUR

Sur le chemin d'Orléans. — Pourquoi la Semaine sociale doit réussir — Oh ! ces attentes anxieuses devant le téléphone muet, ce laconisme désespérant des dépêches et des lettres impuissantes à tout dire, à tout régler ! Après quelques jours de ce régime, il n'y a plus qu'un parti à prendre : filer à toute vapeur, supprimer la distance hostile, afin d'y voir clair, de traiter en termes précis de choses précises.

Le réseau aérien qui relie Orléans à Lyon était pareil au transmandchourien : les convois mobilisés de notre correspondance en débordaient les lignes !

Dans l'air chargé des poussières d'or du couchant, le long de la Saône qui sommeille, embrasée, l'express accélère son allure.

Un dernier regard rassembleur aux serviettes bourrées de papiers, aux valises où des registres s'égarent parmi les vêtements : tout y est ? Rien oublié ? Bon, tout va bien ! Plus que huit heures de chemin de fer, quatre changements de trains et nous y serons. *Deo gratias !*

Cette pensée apporte à l'esprit un apaisement joyeux. Il semble que le décor fuyant entraîné après lui, un à un, les mille soucis pratiques dont les sollicitudes hantèrent nos veilles. Et, pendant que l'obsession s'évanouit, voici que le but de tant de travaux apparaît plus proche et que son attrait doucement charme la route...

Ainsi donc, l'œuvre qui naissait sans bruit, l'an dernier, sur « la colline où l'on prie » de la vieille cité lyonnaise, n'était point destinée à une vie éphémère ? Il n'était pas vain ou présomptueux ce rêve d'union plus large et plus vraie, dans une plus grande lumière, qui nous avait poussés à improviser des chaires pour des élèves inconnus, des élèves que n'attireraient ni le désir des diplômes, ni la griserie des belles harangues...

Comblant bien au delà nos désirs, les auditeurs sont venus en foule. Ils se recrutèrent sans effort, parmi les hommes de volonté et d'espérance qui sentent les impé-

rieuses sollicitations des devoirs nouveaux.

Quand on croit fermement aux promesses de vie incluses dans la doctrine du catholicisme, il est impossible, en effet, de prendre son parti de l'état de choses actuel qui semble consacrer le divorce entre la foule et le catholicisme. Alors, le plus pressé paraît d'agir, de chercher des terrains pratiques d'entente et de contact. Mais, bientôt, dans la poursuite ardente de l'âme de la masse, on se trouve en face d'un corps de doctrine opposé, auquel se rattachent les théories et les systèmes des adversaires. Cette doctrine, tenue pour l'erreur, est elle-même une réaction violente contre une autre erreur qu'on nous reproche parce qu'elle fut l'erreur individualiste de notre siècle.

Que dire et que faire devant le problème qui se pose ? Avec la seule bonne volonté de l'âme compatissante, on pourra bien s'employer à guérir quelques plaies, à représenter aux esprits encore imprégnés d'idées religieuses l'attitude sectaire des partisans des fausses doctrines, mais cela ne suffira point à dégager, aux yeux de la foule, l'élément positif et vital contenu en puissance dans le catholicisme ; cela ne suffira point à montrer en quelle aberration tombent ceux qui voudraient ou bien perpétuer obstinément le règne des maximes sociales génératrices des erreurs présentes, ou bien édifier, en dehors des conceptions chrétiennes, une fraternité sociale sans fondements et sans loi suprême.

Il faut donc délibérément, dans le conflit ouvert à propos des principes de l'ordre social, en arriver non seulement à prouver les parfaites convenances du catholicisme aux véritables besoins du temps, mais aussi à pénétrer les conditions actuelles des rapports entre les hommes, à discerner les aspects des problèmes économiques, afin de faire prévaloir dans les uns l'esprit du catholicisme, d'apporter aux autres les solutions que cet esprit postule.

Or, comme, finalement, toute œuvre de réforme est œuvre d'éducation, comme l'élite sortie du patronage, du groupe d'études ou des cours professionnels sera appelé,

un jour ou l'autre, à exercer sa part d'action dans l'immense déploiement d'efforts qui se donne libre cours sur le terrain social, il n'est pas d'éducateur, pas de jeune esprit avisé et généreux qui ne se sente directement sollicité par l'urgence de ce recours aux principes.

C'est sans doute sous l'empire de ces préoccupations que bien des auditeurs nous sont venus dès le premier appel.

Et, n'est-ce pas aussi ce qui explique comment un public formé d'hommes de situation et d'origines diverses se soit trouvé de composer immédiatement le milieu d'esprit le plus homogène, l'auditoire le plus attentif qu'on puisse rêver ?

Quel réconfort aussi, pour ceux qui, au cours d'une vie faite d'incessantes luttes, furent surtout frappés par le spectacle de l'universelle dispersion des idées ! La subtile tentation du découragement les guettait, et, soudain, au contact de centaines d'amis nouveaux, en entendant exposer des doctrines qui satisfont pleinement leur conscience de chrétiens et leurs aspirations de modernes, qui, déjà, pénétrèrent la législation et conquièrent les foules, un lendemain moins sombre leur apparaissait, un lendemain qui donne envie de vivre, de combattre et d'espérer...

La Semaine finie, ces auditeurs regagnent leurs pays avec le goût des idées sociales et le désir de les faire passer dans le domaine de la réalité.

Ainsi, peut-on dire que chaque Semaine Sociale multiplie le nombre des artisans de la grande œuvre de relèvement et d'édification dont les matériaux attendent le secours de bras vaillants et de pensées coordinatrices.

Qui sait ? Malgré, ou plutôt à cause même des événements qui sembleraient devoir porter ailleurs leurs pensées, peut-être viendra-t-il bientôt un moment où les esprits, ébranlés dans leurs chers partis pris, reconnaîtront que le problème social s'agit au fond de toutes nos crises, et qu'on doit en chercher les solutions non dans le recours aux vieilles théories païennes, mais dans l'appel aux principes mêmes de la justice et de la charité évangéliques.

Ce jour-là, nous devrons dresser, comme à Strasbourg, un hall capable de contenir sept mille places assises.

Dimanche 30 juillet. — A Saint-Euverte. — Un cadre pour la semaine. — On loge en ville. — Saint-Euverte, un nom d'évêque des temps primitifs, mais qui conserve un air de frais et gracieux modernisme. Les moines gardiens des dépouilles du saint leur ont bâti, à la fin du xv^e siècle, un reliquaire gothique d'un style élégant et sobre. Il a fallu le lourd et prétentieux esthétisme du xviii^e siècle pour ajouter au monument un hideux lanternon qui le fait ressembler à un

adolescent coiffé d'un chapeau de septuagénaire.

Les Frères des écoles chrétiennes, successeurs des Pères de la Miséricorde, restaurèrent la chapelle et y adjoignirent les bâtiments d'un vaste pensionnat. Mais l'antique chapelle, rajeunie par leurs soins, les a vus partir à leur tour et maintenant des professeurs laïques ou sécularisés, avec la collaboration d'une société d'anciens élèves, dirigent la maison d'éducation restée prospère.

Sur un des côtés de la chapelle, un immense bâtiment abrite les classes et les logements du pensionnat. A droite, séparée par une cour, s'élève la salle des fêtes, belle et spacieuse, pourvue de tribunes et de gradins. Enfin un parc ombragé prolonge au Sud les cours.

C'est dans ce cadre splendide que la Semaine sociale va tenir ses assises. Tout le personnel agissant de France pourrait y évoluer à l'aise, tellement son ampleur est grande. On n'a eu que l'embarras du choix pour y trouver les salles du secrétariat, de la bibliothèque, du réfectoire, des dortoirs. Le cadre est idéal et nos hôtes charmants et empressés. Il manque bien des tables pour prendre les notes pendant les cours, mais ce sera fait à la nuitée et demain nous nous installerons dans ce petit royaume avec un plaisir sans mélange. L'excellent directeur a cependant un léger regret : ses lits de dortoir ne sont pas tous occupés et il a entendu dire que nous manquions de logements en ville. Si nos *semainiers* savaient combien tout est parfait ici, les dortoirs seraient envahis.

Ah, ce ne fut pas une sinécure que ces recherches de logements ! Notre secrétaire général orléanais, Franz Serrier, en sait quelque chose. Les adhésions tombaient dru comme grêle les derniers jours, et les listes d'hôtels se remplissaient à vue d'œil.

Enfin, un soir, on s'avisa qu'il n'y avait plus de chambres disponibles ; quel parti prendre ? Malgré la clémence de la température, nos hôtes ne pouvaient cependant coucher à la belle étoile ! Heureusement, l'esprit hospitalier de la bonne ville promettait des ressources. Les journaux lui adressèrent une requête et les offres arrivèrent nombreuses de la part des habitants. Certains ajoutèrent le repas au gîte, si bien que tout le monde fut casé. Nos professeurs, obligés de se trouver réunis afin de se concerter, ont même dû quelque peu se défendre pour ne point céder aux vives instances de leurs hôtes complaisants.

Il est entendu que le Secrétariat de la *Chronique du Sud-Est* s'installe chez Franz Serrier. Déjà nous sommes presque au complet, et la vie en commun s'inaugure, joyeuse, sous l'égide souriante d'une maîtresse de maison dont l'esprit est ouvert sur tout ce qui nous préoccupe. Finies et effacées les traces du labeur administratif qui

occupa les jours précédents ; à la nervosité de l'attente succède un sentiment de calme et de bien-être.

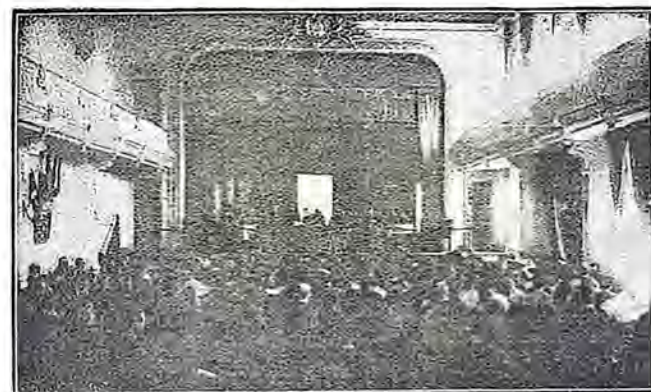
En face la gare, les nouveaux arrivants trouvent un Secrétariat provisoire, établi dans le bureau de l'Hôtel du Berry, d'où les jeunes secrétaires obligeants dirigent ensuite leurs pas vers les logements désignés.

Voici donc enfin la veille du jour tant désiré. Cela semblait si loin, il y a quelques semaines ! La saison, la chaleur, les distances à vaincre, paraissaient de tels obstacles que notre hardiesse s'effarait. Tout

est oublié aujourd'hui, et penser à demain nous anime et nous réjouit.

Après le premier cours. — Un auditeur inespéré. — Ceux qu'on revoit. — Par le double escalier métallique qui dessert la grande salle des fêtes de Saint-Euverte, un flot pressé d'auditeurs descend. Le premier cours vient de finir.

Avant l'ouverture, ce matin, M. le chanoine Boullier, notre aimable introducteur auprès du public orléanais, célébrait la sainte messe et rappelait, en une allocution émue, la pensée éminemment chrétienne qui inspire l'initiative des Semaines sociales.



DERNIÈRE SÉANCE DU SAMEDI

Le temps de gagner Saint-Euverte, à travers les vieilles rues qui avoisinent la cathédrale, et l'on s'est trouvé quatre cents au travail. Près de la scène où avaient pris place les secrétaires et les professeurs, des rangées de tables, avec cahiers et plumes, offraient aux auditeurs laborieux le moyen de prendre d'abondantes notes. Le nombre en est encore insuffisant et, devant les réclamations véhémentes, il va falloir l'augmenter.

Au premier coup d'œil jeté sur l'auditoire, on mesurait le pas franchi depuis l'année dernière. L'affluence plus grande, l'ampleur et la décoration de la salle, le sentiment de la notoriété acquise par l'Institution, des concours nouveaux qu'elle s'est attirés, donnaient à ces débuts un brin de solennité. Mais cette impression ne vint sans doute qu'à ceux de nos auditeurs qui assistèrent, l'an passé, à la première Semaine sociale de

Lyon, plus intime, et modeste comme toutes les choses qui naissent.

« Catholiques pratiquants, nous voulons, d'une part, prendre conscience nette de ce que postule et de ce qu'enseigne le catholicisme au point de vue social, faire pénétrer les exigences de la justice, telles que l'impliquent les affirmations de notre foi, dans le détail des rapports sociaux... »
« Nous voulons, d'autre part, retrouver dans les doctrines qui s'essaient à résoudre la question sociale ce qu'elles ont d'indiscutablement catholique, et partant, de profondément vrai, et donner aux hommes participant ainsi, à leur insu, d'idées qui sont nôtres, conscience de leurs affinités avec la conception chrétienne, des emprunts qu'ils lui font, des convergences auxquelles la logique devrait les conduire. »
C'est tout l'esprit et tout le programme de

la «Semaine sociale» que M. Henri Lorin dé-
finissait, en ces termes, dans sa déclaration
d'ouverture.

A ceux qui s'étaient mépris sur le sens et
la portée de nos efforts, la magnifique syn-
thèse écrite par le président de « l'Union des
catholiques sociaux » apporte une informa-
tion décisive. Elle détermine, en même
temps, le caractère doctrinal et pédagogi-
que de l'enseignement qui suivra.

Pendant que M. l'abbé de Pascal réunit
ses notes pour prendre la place du président
du Comité orléanais, M. le comte Bague-
nault de Puchesse, — en train de souhaiter
une délicate bienvenue à l'assistance, — voici
qu'une invite au travail et à l'assiduité nous
vient d'un auditeur inespéré et illustre. C'est
Mgr Touchet, qui, simplement, pénètre
dans la salle et, reprimant d'un geste fami-
lier les applaudissements, va s'asseoir au
milieu de la foule.

La présence de l'Evêque d'Orléans, à cette
place et à cet instant, jette une note d'en-
thousiasme contenu sur le début de nos
travaux. Son éloquence muette a pour nous
la signification du meilleur et du plus sym-
pathique discours.

Aussi, parmi les groupes déjà formés et
qui déboulent à travers la cour et les jar-
dins, commente-t-on avec un plaisir non
dissimulé les faits caractéristiques de la
séance finissante.

Personne n'eût espéré pareille affluence,
pareil empressement au travail. A tout mo-
ment des exclamations de surprise nous ap-
prennent la rencontre inopinée d'anciens
amis venus des points les plus éloignés de la
France. Comme l'an passé, les prêtres sont
les plus nombreux. Tantôt ils se sont fait
inscrire en groupe comme ceux du diocèse
de Saint-Flour, tantôt ils nous sont arrivés
isolément et se retrouvent sur la cour de
Saint-Euverte non sans quelque joyeux
étonnement. Les supérieurs ou directeurs des
Grands séminaires de Dijon, Saint-Flour,
Cahors, Orléans, Angers, Chartres, Beau-
vais, Montauban, Poitiers sont présents.
NN. SS. les évêques de Périgueux, Cahors,
Amiens, Poitiers, Grenoble ont délégué of-
ficiellement un de leurs prêtres. Sous la
conduite de M. l'Archiprêtre de Lorient, les
prêtres de Bretagne forment aussi un
groupe nombreux.

Deux journalistes et hommes d'action du
Nord, nos amis MM. Croisille, directeur de
la *Chronique Picarde*, et Doal, directeur du
Journal de Péronne, ont organisé une cara-
vane de quatorze auditeurs. Leurs confrères
des autres parties de la France les envient
et promettent de les imiter l'année pro-
chaine. Ils le peuvent, car tous joignent à
leur qualité de journaliste celle d'initiateur
des œuvres sociales. Quelques minutes ont
suffi à rapprocher et à mêler, dans la foule,
les auditeurs de l'année dernière. Ils servent
de liens entre les nouveaux venus et les pro-

fesseurs et donneront l'exemple de la pon-
tualité tant admirée à la Semaine de Lyon.

Très entouré, le sourire et le geste larges,
Adéodat Boissard a un mot aimable pour
tous. Déjà on le questionne sur le lieu futur
de la «Semaine sociale», mais c'est là un se-
cret bien facile à garder, car la Commission
n'a rien décidé encore.

Maintenant que le public s'est orienté à
travers la multiplicité des salles, l'attention
se tourne du côté des professeurs. Voici,
ensemble, et toujours en veine d'aimables
paradoxes, M. l'abbé de Pascal et le P. An-
toine, M. Martin Saint-Léon, aux allures
d'officier en civil, cause avec M. Max Tur-
mann et M. Paul Lapeyre. L'abbé Leroy,
directeur de « l'Action populaire », aborde
discrettement les uns et les autres, sollicite,
enquête et, finalement propose un sujet de
tract nouveau.

Au milieu des piles de livres de la biblio-
thèque, nous trouvons le P. Piolet qui
cherche des indications pour son projet de
Société de lecture sociale.

La demi-heure de suspension est finie;
à peine avons-nous eu le temps de saluer,
dans le brouhaha des premières rencontres,
quelques amis. Seul, Ducrot, de Toulon, a
trouvé le moyen de faire de la besogne sé-
rieuse. Armé de son carnet de notes, les
yeux chercheurs et le visage placide, il com-
mence une immense interview qui durera
toute la semaine. Rien ne lui échappe, il va
droit à l'homme qui lui apportera le docu-
ment vécu et précis. On le trouvera les après-
midi de loisir, prolongeant dans les salles
annexes des causeries d'une durée infinie.

Pour cet auditeur modèle la «Semaine so-
ciale» est une mine. Il en tire de l'or et du
diamant alors que nous n'en pouvons extraire
qu'un pesant métal. Ceux qui semblent avoir
enrichi l'inépuisable curiosité de son esprit
sont les premiers récompensés, car ils ont
pressenti, à son contact, la force que peut
donner à un homme un dévouement sans
bornes, uni à une ténacité et à un esprit
pratique admirables.

Ainsi, la «Semaine sociale» apporte aux
militants, perdus dans les milieux hostiles,
le réconfort moral, l'enseignement doctrinal
et les données vivantes qui rendront leurs
pas plus sûrs dans la voie de l'action re-
constructive.

*L'Eglise en face de la question sociale. —
Voix d'Evêque. Paroles de Pape. —* Une
salle d'un symbolisme puissant en une telle
circonstance : sous un toit d'usine découpé
en dents de scie, à la place où, jadis, les
courroies de transmission et les métiers d'a-
cier marchaient sans trêve, dans l'immense
espace tout inondé de lumière, un auditoire
magnifique attend l'heure où l'Evêque d'Or-
léans paraîtra à la tribune et dira sa pensée
sur les problèmes agités au cours de la Se-
maine sociale.

On est venu des faubourgs de la ville et
des quartiers aristocratiques. Les ouvriers
ont depuis longtemps goûté l'attrait de la
parole de leur évêque et, en grande hâte, de
peur de n'avoir aucune place, ils se sont
acheminés, dès la sortie des usines, vers la
salle Arago. La foule déborde par les baies
latérales ouvertes sur les jardins et, comme
ici les chaises manquent, on s'est assis à
terre, au petit bonheur.

Devant cet auditoire unique qui repré-
sente si bien le véritable peuple de France,
où toutes les conditions et tous les âges, où
toutes les hiérarchies des devoirs et des
charges sont réunies, depuis le clergé et

l'artisan jusqu'aux professeurs de l'Univer-
sité et la bourgeoisie aristocratique, l'Evêque
d'Orléans est à son aise, merveilleusement.

C'est lui qui reçoit les *semainiers* en com-
pagnie de son peuple orléanais. Aussi n'a-
t-il point besoin d'être présenté par un pré-
sident de circonstance.

Debout sur le bord de la scène, le front
haut, le regard clair nettement posé dans
les yeux de ses auditeurs, l'Evêque d'Or-
léans parle, de cette voix pleine et sûre qui
se plie admirablement à la variété de l'ac-
tion oratoire toujours imprévue et neuve.

A cette attitude et dès les premiers mots,



L'AUDITOIRE

on comprend le sentiment de fierté qui anime
le peuple orléanais à l'égard de son évêque,
on devine aussi que cette parole, insouciant
des périodes classiques et pourtant riche de
belles formes originales et saisissantes, qui
met en relief avec un rare bonheur le sens
profond et lumineux de certaines formules,
doit aller droit au but avec une vigueur et
une logique indomptables.

Un souvenir nous restait de l'éloge de
Lacordaire prononcé par Mgr Touchet à
Notre-Dame : « Les masses sont en marche
ascensionnelle vers la lumière, le bien-être,
l'influence politique. Elles ne s'arrêteront
pas. Rien ni personne n'est capable de briser
leur élan, rien, ni personne... qu'elles-
mêmes. » Et pendant que l'orateur esquis-
sait quelques pensées introductives, nous
nous demandions quel développement et

quels commentaires nous fallions entendre
de ce jugement porté sur l'essor démocra-
tique moderne. Notre attente n'est point
longue. Avec une précision admirable, Mgr
Touchet pénètre au fond des préoccupations
modernes, jusqu'aux points délicats où les
doctrines essentielles touchant l'usage de
la richesse et la dignité de l'homme, forment
le point de départ de toutes les aspirations
sociales présentes. Et nous assistons alors à
une exposition splendide et forte de la do-
ctrine traditionnelle de l'Eglise, qui proclame
en même temps que l'utilité des richesses,
leur danger, qui reconnaît les mêmes ori-
gines et les mêmes destinées à l'esclave et
au maître, au riche et au pauvre, et pose
ainsi, en principe, le droit à la vie normale,
au travail, au repos, à la sécurité dans la
vieillesse, à la justice donc.

Un souffle de joie vivifiante passe sur l'au-

ditore à ces déclarations si belles, d'une vérité tout à la fois si divine et si largement humaine. La foule est debout acclamant l'évêque qui vient de se placer au rang des Ketteler et des Manning.

Mais voici que Mgr Touchet s'avance et lit deux documents qu'on écoute au milieu d'un religieux silence. C'est la lettre par laquelle l'évêque d'Orléans fait connaître au Souverain Pontife le but et l'esprit de la Semaine Sociale : c'est ensuite la réponse envoyée par le Pape, dans laquelle la réunion « savante et éclairée » d'Orléans est hautement louée, où les « âmes généreuses de France assoiffées de justice, de charité, de renouvellement et d'ascension sociale » sont invitées à puiser à la source de vérité dont les enseignements furent traduits et interprétés par les Vicaires de Jésus-Christ.

L'impression est énorme sur tout l'auditoire, nos *Semainiers* ont le visage rayonnant. De combien d'épreuves et de pénibles labeurs cette soirée ne les récompense-t-elle pas ?...

Un soir à Olivet. — Ce mercredi soir, repos sur toute la ligne. Une pensée prévoyante et paternelle a épargné aux ménages de nos auditeurs la fatigue d'une série de réunions vespérales indisciplinées.

On soufflera donc. Déjà, des rendez-vous s'improvisent. Les auditeurs que le hasard rapprocha durant les cours s'invitent à leurs hôtels respectifs, afin de sceller à la même table l'amitié née d'hier.

Et nous, qu'allons nous bien faire ?... Cette halte nous semble insolite, maintenant que le corps s'est fait au petit train-train des allées et venues du programme.

Mais des mots circulent, chuchotés à l'oreille des intimes : « Pour ce soir, à Olivet, vous verrez, ce sera délicieux ! »

Nous sommes quelques-uns dans deux barques qui moient l'eau sombre des coups rythmés de leurs rames, quelques-uns venus ici des mêmes horizons, au nom de la même œuvre, mais cependant très dissemblables de tempérament intellectuel, de goûts et d'origines. Les rires des plus jeunes, leurs propos joyeux retentissent dans le silence nocturne, se prolongent en cascades adoucies au delà des berges bordées de peupliers et de saules.

Des conversations des autres on n'entend qu'un murmure grave : sans doute quelques retours sur les journées écoulées, quelques prévisions pour celles qui s'annoncent...

Doucement, dans le clair-obscur de la nuit étoilée, le vol lourd des rames s'éploie, semant sur l'étendue liquide comme des remous d'ombre pailletée d'argent, éveillant au passage les senteurs moites de l'eau qui stagnent parmi les roseaux.

La brise du soir s'est levée, elle a glané au passage, le long des jardins en fleurs, sur les rives où des villas se blottissent

derrière leurs rideaux de glycine, les mille fraîches arômes qui semblent l'haleine de la nature endormie, et ce souffle parfumé rafraîchit nos fronts, apaise nos esprits.

Parfois, des silhouettes blanches, quelques belvédères dominant le cours de l'eau, quelques chalets fantaisistes apparaissent sur la rive sombre, et leurs formes qu'on devine, les lumières qui percent les abat-jour clos font penser à quelque cité lacustre, aux régions de nostalgie et de silence de la lointaine Vénétie.

Nous abordons bientôt au débarcadère d'un des restaurants de la rive. C'est ici qu'aboutit le complot amical tramé à Saint-Euverte.

Pendant que le dîner s'improvise, gaiement notre groupe prend place sur une terrasse qui surplombe le Loiret, et les conversations s'engagent, animées et pittoresques, telles qu'elles doivent être entre écoliers en vacances. Mais les impressions de ces derniers jours sont trop proches, la satisfaction qu'elles apportent à nos cœurs est trop vive, pour qu'à travers les rires et le cours capricieux des propos échangés, il n'en transparaissent un peu. Ce sont alors des appréciations des hommes et des idées qu'on s'essaie à réduire en formules lapidaires, des retours de pensée sur l'œuvre d'hier, saluée aujourd'hui des sourires du succès, des projets ensoleillés pour l'action de demain.

La soirée s'écoule ainsi, trop brève à notre gré, dans l'abandon charmant d'un côté-à-côté fraternel.

Chacun y apporte sans effort sa part de joie, un peu de son cœur et de son esprit, et, une fois de plus, le mystère d'union, consommé sous l'empire d'une commune foi et des mêmes acharnés labeurs, s'est révélé à nos âmes.

Partis de points extrêmes, on s'est rencontré un jour, ne sachant presque rien sur les choses et les hommes, n'ayant pour liens apparents que les mille aspirations générales et contradictoires écloses dans l'ardeur de la jeunesse. Et, tout d'un coup, après avoir mêlé sa vie, ses efforts, dans la poursuite de l'idéal entrevu, on se retrouve pensant de même, unis, au delà des meilleurs espoirs, par une indissoluble amitié, avec les mêmes désirs, les mêmes espérances.

Pour atteindre ce but, aucun n'a sacrifié son originalité propre, aucun ne s'est dilué dans une collectivité dominatrice : c'est l'union véritable et forte, l'union faite d'apports mutuels et généreux, et l'on ne sait plus distinguer si l'intellectuel y contribua davantage que le cœur aimant et simple qui se donna tout entier.

L'œuvre sortie de cette union doit être bonne. Il semble que Dieu la bénit et la féconde, car elle s'engendre dans la paix et dans la joie.

Au retour, nos barques s'attardent sous le ciel criblé d'étoiles. On voudrait pouvoir prolonger ces instants ; on voudrait chanter,

afin d'associer l'écho des rives au bonheur fugitif qui, doucement, a traversé nos âmes.

Les leçons de l'Histoire et de la Science. — Un chant à la terre nourricière. — Une troisième fois, la salle Arago s'est remplie. Le public considérable qui s'entasse ici vous a des airs de fête. On le dirait venu pour d'autres satisfactions que celles un peu austères d'une conférence sociale.

Les familles sont nombreuses, on voit dans leurs groupes beaucoup d'enfants et de femmes. Il fallait l'abbé Lemire pour provoquer cet empressement joyeux. N'est-il point

l'apôtre du doux foyer, celui dont les bienfaits tangibles ensèrent le nid familial du vêtement de pierre qui l'abrite contre les infortunes et les bourrasques de la vie ? Et qui donc sait, comme lui, dire ces choses simples où cependant palpite la poésie vivante des sentiments éternellement humains ?

Mardi soir, à cette même place, M. Imbart de la Tour dressait, en l'honneur de l'œuvre émancipatrice du catholicisme, un monument d'éloquence apologétique d'une architecture élégante et robuste. C'était, en un langage harmonieux et puissant, comme une synthèse des idées caractéristiques de



EN ATTENDANT LE COURS

nos cours, vue à la lumière sereine de la science et de l'histoire. Et tous nos auditeurs avaient compris combien cet enseignement se trouvait naturellement situé au milieu de nos études.

Aujourd'hui, l'enseignement est donné par un député social, prêtre et poète à la fois, une des incarnations les plus séduisantes de cette race flamande, originale, mystique et positive, qui édifie ses rêves sur le terrain des réalités et qui garde, avec le sens des traditions, une amoureuse fidélité à la terre de ses pères.

Aussi, pour dire la mission sociale du sol nourricier, M. l'abbé Lemire n'a point besoin du secours de la sociologie : il lui suffit de laisser parler son cœur.

La manière dont l'orateur rappelle la destination bienfaisante, la bonté originelle de la terre, fait penser au psaume *Benedicite omnia opera Domini*, par lequel le Prophète

invite les choses inanimées à glorifier le Créateur, ou bien encore aux cantiques ravissants que le *Poverello* d'Assise improvisait en face de la nature fidèle et bonne... « La terre remplit sa mission lorsqu'elle embaume du parfum de ses ronces le pauvre vagabond harassé ; la terre remplit sa mission lorsqu'elle garde dans la profondeur cachée de ses montagnes la source des grands fleuves... » Et comme si l'auditoire devait s'étonner de son lyrisme ingénu, il le justifie en évoquant les vieux Noël qui avaient, eux aussi, répété à travers les âges les mêmes bénédictions.

Des images familières, empruntées au bon sens de la foule et à la vie de tous les jours illustrent les principales de ses démonstrations. Elles font voir à l'auditeur frustré comment la propriété naquit d'une nécessité foncière de l'homme, comment elle sert la famille, comment elle récompense le labeur

et ennoblit celui qui lui donne ses sueurs et son sang, comment aussi la société qui la détourne de sa fin véritable voit se retourner contre elle les fruits de son oubli et de ses fautes.

L'amour de la patrie et l'amour du sol, pour M. l'abbé Lemire, se fondent en un même sentiment. Il aime la France à cause de ses plaines dorées couvertes des champs de blés ou de colzas, à cause de ses collines où mûrissent les grappes de la vigne, à cause des monuments qui attestent son génie et sa foi ; il l'aime enfin et pour tout dire, parce qu'elle est « le plus beau reliquaire du monde ».

Posséder un peu de ce sol de la patrie, le cultiver de ses propres mains, fouiller ses profondeurs, semer et attendre le miracle de la germination nouvelle, c'est, à ses yeux, la suprême sauvegarde contre les misères prématurées ou les entraînements malsains, c'est le correctif nécessaire du besoin d'absolu et d'idéologie de notre temps, c'est la fonction naturelle, le geste simple.

Durant l'improvisation débordante, on s'abandonne au charme d'écouter, mais tout à coup, l'orateur relève l'attention par un mot piquant, un trait d'humour ou une apostrophe adressée, en se retournant, à un de ses voisins de tribune. M. l'abbé de Pascal est plus particulièrement l'objet de ces attentions et il s'en divertit beaucoup.

Il est dix heures et demie lorsque M. l'abbé Lemire termine sa conférence. Son dernier conseil résume toute sa pensée et tous les vœux de son cœur : « Il y a un moyen humble de réaliser en France le rôle social de la terre, c'est de s'attacher à la terre afin de la sanctifier et d'y faire descendre la rédemption. »

La Chapelle Saint-Mesmin. — Une salle à manger au plafond bas, à la décoration d'une simplicité voulue, qu'animent seulement de leurs reflets adoucis les vitraux des baies donnant sur le parc.

A table, entourant Monseigneur Touchet, deux vicaires généraux du diocèse, les professeurs de la Semaine sociale et le président du Comité orléanais.

L'évêque d'Orléans ne pouvant, disait-il, assister à tous les cours, a prié le corps enseignant de la Semaine sociale de venir jusqu'à lui. Il le reçoit à sa maison de campagne de la Chapelle Saint-Mesmin en toute intimité, comme il aime à le faire.

La cordialité de cet accueil, venant après le magnifique discours de la soirée de lundi, la bonhomie naturelle et simple du ton que Monseigneur Touchet donne à la conversation enchantent les convives. On se sent à l'aise, merveilleusement. M. l'abbé de Pascal, encouragé par son hôte, laisse libre carrière à son humour, et le rire large du Père Antoine éclate à chacune de ses saillies.

Monseigneur s'est fait donner des détails minutieux sur le nombre et l'origine des

auditeurs de la Semaine sociale ; le secrétariat a dû, pour satisfaire ses désirs, lui remettre, comme à tous les adhérents, les cartes, les programmes et le plan qui les accompagnait.

A causer de la Semaine sociale, on en vient à évoquer les perspectives de demain. C'est un sujet qui suscite des questions toutes prêtes lorsqu'on a en face de soi un évêque dont l'action comptera demain, dans l'immense travail de nécessaire reconstruction.

Cet avenir, l'évêque d'Orléans l'envisage avec une sérénité confiante et courageuse. La vue des ruines accumulées, la prévision des jours difficiles qui viendront ne l'empêchent point de distinguer les germes de vie qui grandissent partout.

D'ailleurs, la terre orléanaise n'est-elle point la terre des longs espoirs ? Ce diocèse, où la foi s'est renouvelée depuis cinquante ans, n'a-t-il point connu des exemples d'une opiniâtreté et d'indomptable fermeté dans l'espérance ?...

Et, pendant que nos pas se dirigent vers le parc, la pensée de l'hôte illustre, dont le souvenir imprègne encore ces lieux, se présente à notre esprit.

C'est ici, en effet, que Mgr Dupanloup vécut de longues années. Bien souvent, il venait à pied, le long des bords de la Loire, méditant les projets d'éducation dont le Petit Séminaire de la Chapelle Saint-Mesmin devait profiter.

Après avoir lutté pour obtenir de la bourgeoisie voltairienne la liberté de l'enseignement secondaire, c'est ici qu'il vint montrer ce que l'Eglise peut faire, avec la Liberté, pour la grandeur d'un pays. Lui aussi croyait qu'au milieu des tourmentes la mission des âmes d'espérance consiste à cultiver et à faire grandir les germes qui seront la force épanouie de demain. Et ces germes, c'étaient les jeunes âmes qu'on venait lui confier, qu'il suivait, au prix d'un travail effrayant, dans toutes les phases du débrouillement confus de l'adolescence, jusqu'à l'âge où l'homme s'affirme et révèle la main qui l'a conduit.

« Quel mystère qu'un enfant », disait-il parfois, en contemplant le front pur d'un des élèves de la Chapelle...

Le sourire affectueux, la main largement tendue, Monseigneur Touchet nous dit au revoir.

Comment exprimer le plaisir qui est au fond du cœur de tous ?

Repas et visites. — Un historien parmi les sociologues. — Un archéologue convaincu. — Habitants ouvriers. — Les ouvriers de Rive-de-Gier à Jeanne d'Arc. — Propos dans la rue. — Nous possédons une cloche impérative dont tous les avertissements sont des ordres. Chacun lui obéit ponctuellement, les professeurs les premiers.

Lorsqu'elle sonne pour la table d'hôte de midi, on voit accourir même les auditeurs

qui n'ont pas de tickets de repas dans leur poche. Cela bouleversa quelque peu notre ordinaire du premier jour, mais maintenant on sait à quoi s'en tenir, et notre chef cuisinier n'a plus de surprise.

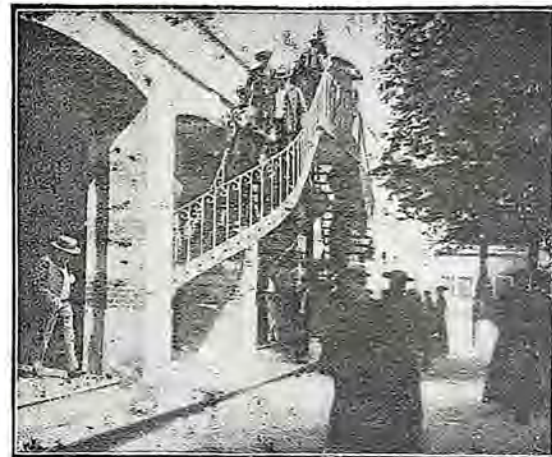
Deux cents convives font honneur à notre table d'hôte. Les dames auditrices d'Orléans ne regretteront jamais assez d'avoir appris, trop tard, qu'on y recevait aussi celles de nos adhérentes que n'effrayait pas la frugalité de notre service.

Au premier repas nous étions en train de regretter, *in petto*, que la surélévation de la table principale donnât une note de solennité au repas, lorsqu'un convive se pencha

vers nous : « Riche idée que vous avez eue, dit-il, de disposer ainsi les tables : au moins on pourra connaître les personnalités qui assistent à la Semaine. » Dans ces conditions, il n'y avait plus rien à regretter.

Le désir de notre interlocuteur fut même dépassé, car tous les jours, à la fin du déjeuner, deux ou trois des convives de la table principale se levaient et portaient des toasts vigoureusement applaudis.

Nous eûmes ainsi, outre les toasts de nos présidents : MM. Henri Lorin, René Pinon, Paul Lapeyre, Georges Blondel, abbé Lemire, Baguenault de Puchesse, des toasts du P. Nogues, un capucin ancien lieutenant



LA SORTIE

de marine, chevalier de la Légion d'honneur, de MM. Boissard, Marc Saugnier, Crétinon, Reverdy, Gonin, Serrier, Goutte-noire, de M. le chanoine Boulet, de MM. les abbés Leroy, Piolet, Dabry, Dom Vercesi, directeur de l'*Osservatore cattolico*, et nous en oublions.

Un de nos présidents, M. René Pinon, rédacteur à la « Revue des Deux-Mondes », excita l'attention générale lorsqu'il conseilla judicieusement aux convives affamés de sociologie de ne point délaissier l'étude de l'Histoire, source d'enseignements et école de sens critique. Pour qui connaît les pages extraordinairement vivantes dans lesquelles cet écrivain a retracé les étapes des civilisations d'Extrême-Orient, le conseil avait un caractère d'autorité indiscutable. Parmi les

figures qui traversèrent nos journées de travail, celle de M. Pinon est une des plus attachantes ; nous aimerons nous en rappeler les traits fermes et réguliers qui disent un homme avisé, de facultés étendues et solides.

De même a-t-on accueilli avec faveur l'intervention d'un orléanais, M. Léon Dumuy, un archéologue passionné, qui, avant de guider les visites à travers les souvenirs historiques de la ville, signala avec beaucoup d'à-propos et de science l'importance que peuvent avoir, pour le sociologue, les vestiges des époques disparues.

Les auditeurs étrangers à Orléans, dont la surprise avait été grande en ne retrouvant pas, tout d'abord, dans la ville, d'assez nombreux monuments du passé, ont eu en M. Dumuy un introducteur disert et averti,

C'est sous sa direction que, jeudi et vendredi, ils pérégrinèrent à travers les ruelles sinueuses de l'ancienne ville et visitèrent le Musée de Jeanne d'Arc, — pieux abri, ouvert par les orléanais, aux souvenirs de Jeanne d'Arc dans un hôtel du xv^e siècle, — le Musée historique, rempli de collections anciennes, meubles, bijoux et armes. Leur initiation fut complétée par la description du siège d'Orléans donnée par M. le chanoine Boullier, du haut de la tour du Beffroy, et enfin, le vendredi, par un pèlerinage à N.-D. de Cléry où reposent les restes du roi taciturne Louis XI.

Ducrot, qui revient d'une visite minutieuse aux logements ouvriers créés par la Ruche Ouvrière, ne tarit pas d'éloges admiratifs. C'est parfait, artistique, commode et pas cher ! De simples ouvriers, réunis en cercle d'études, ont montré ce que peuvent quelques âmes d'élites pour les initiatives intelligentes. Leur Ruche fut d'abord une coopérative de consommation aujourd'hui en pleine prospérité, elle se compléta ensuite d'une société de crédit, système Ralfeisein, dont les avances servirent à la construction de maisons économiques (3.000 fr., clefs en mains) mises à la disposition de familles ouvrières qui en deviennent progressivement propriétaires. Une assurance sur la vie constitue, avec le terrain et la maison, des garanties certaines, aussi bien pour la Société de crédit que pour la famille elle-même.

Voici une autre initiative toute spontanée, dont l'idée touchante devait germer dans le cœur des délégués ouvriers de la Semaine Sociale.

Gouttenoire et ses compagnons de Rivede-Gier portaient, serré dans leurs bagages, un mystérieux paquet. Nos amis s'étaient dit : « Nous allons dans la ville de Jeanne d'Arc ; il faut que nous laissions à l'héroïne un témoignage visible de notre vénération. »

Et le vendredi, les orléanais passant sur la place du Martroi virent avec étonnement quatre personnages enjamber la barrière de la statue de Jeanne d'Arc et dérouler autour du piédestal une immense écharpe tricolore sur laquelle l'inscription suivante, frappée en lettres d'or, se lisait : « Les délégués ouvriers de la Semaine Sociale à Jeanne d'Arc. »

Qu'aurait-on pu trouver de mieux pour attester la persistance, parmi les masses, de l'admiration pour l'héroïne nationale !

Son parapluie ouvert, sous la pluie qui tombait fine et serrée, un abbé déambulait, semblant philosopher.

— Vous allez vous mouiller, cher Monsieur l'abbé. Quelles méditations vous absorbent ?
— Je pense à tout ce qu'on pourrait faire de beau avec la Semaine Sociale ?

— Vraiment, dites-vous cela ?

— Oui, mon rêve serait de modifier le

programme. On placerait, le matin, tous les cours doctrinaux. Et, l'après-midi, nous aurions des séances du congrès, terminées, le soir, par de grandes conférences. Songez donc à tout ce temps perdu, pendant que nous avons ici des hommes de toutes les contrées ! On pourrait avoir un congrès de la presse, un congrès des bulletins paroissiaux, des réunions ecclésiastiques, des réunions de directeurs de patronages, de cercles d'études... Le champ est immense !

— Mais vous voudriez tous nous tuer, cher Monsieur l'abbé, qui donc résisterait à ce programme ?

— Pendant qu'on y est, on en profite !

Au cours qui suivit, nous vîmes notre abbé, accoudé à un banc de la salle, le corps affaissé, la tête entre ses mains : il dormait.

Nous en conclûmes modestement qu'elle était humaine et sage la pensée qui limita aux forces de l'homme la dépense d'énergie pendant la Semaine.

Adieux à Orléans. — La Semaine Sociale est finie. Hier, après l'ultime cours du président du comité orléanais, M. Baguenault de Puchesse, un dernier repas, prolongé de toasts attendris, a rassemblé les auditeurs. Puis, les heures des trains ont successivement appelé les groupes, et l'on s'est quitté en se félicitant d'avoir assisté au plein épanouissement de l'institution née d'hier, et en promettant bien de lui gagner de nouvelles fidélités.

Les minutes brèves qui marquent le terme des grands efforts apportent toujours avec elles comme un subtil regret, ce je ne sais quoi où se mêlent le sentiment de l'inachevé et l'inexorable certitude du temps déjà enfui. Et nous sentons bien tout ce que nous avons laissé perdre des mille opportunités bonnes, qui, mieux comprises, eussent donné sans doute une portée autrement grande à l'œuvre des jours écoulés. Mais, à Dieu va ! l'avenir est devant nous ; c'est lui qui nous attire et c'est vers lui qu'il faut marcher sans regret.

Ce matin, en allant saluer le curé de Saint-Paterne et les dévoués membres du comité d'Orléans, nous avons rencontré des groupes de *Semainiers* qui s'attardaient par les vieilles rues aux noms pittoresques.

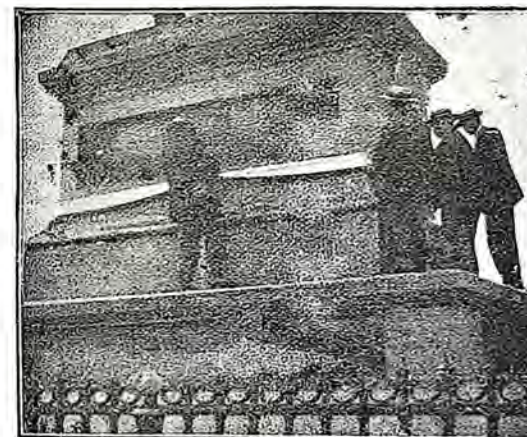
Le bon curé de Saint-Paterne, dont les œuvres sont connues de toute la France, s'est excusé d'avoir pris des vacances pendant la tenue de la Semaine Sociale. Il y avait douze ans qu'il ne s'était pas payé ce luxe... un luxe impérieusement exigé par l'état de sa santé. Il nous a fait part de son étonnement, lorsqu'à table d'hôte, dans la ville d'eaux d'où il arrivait, des confrères de grandes villes, pasteurs de 25.000 habitants, lui avouèrent n'avoir jamais songé à sectionner leur paroisse, afin que chaque vicaire put atteindre le nombre maximum d'âmes. A son sens, ce simple détail est

énorme de conséquences, et il nous cite des exemples topiques de paroissiens découverts parmi la foule, puis utilisés pour le bien des œuvres paroissiales.

Avant de dire adieu à Orléans, nous n'avons pu résister au désir de visiter le château de Blois, demeure merveilleuse abîmée par un prince constructeur de fades bâtisses.

Au retour, un soleil empourpré mourait derrière les lignes onduleuses de la plaine. Tout le pays qui va de Blois à Meung-sur-Loire s'illuminait de lueurs sanglantes ; ça et là, un moulin à vent tendait vers le ciel ses ailes amputées.

Les noms clamés aux stations retentissaient dans la paix du soir, et leur son clair éveillait dans les brumes de la mémoire les souvenirs prodigieux dont cette terre est



LES DÉLÉGUÉS OUVRIERS A JEANNE D'ARC

pétrie : souvenirs des âges d'enfance d'une nation privilégiée, souvenirs de cent batailles dont l'enjeu fut la patrie, souvenirs de fastes, de gloires, d'humiliations et de délivrances.

Et il semblait que de tout ce passé accumulé, des plaines illustres où le cœur de la France a battu, où affluèrent son génie et

son sang, des voix montaient prêchant l'espérance et le travail, interprétant pour les temps nouveaux la belle et simple réponse de Jeanne d'Arc à Charles VII :

« Ne doutez point : c'est l'heure quand il plaît à Dieu. Il faut besogner quand Dieu le veut. Travaillez et Dieu travaillera ! »

RÉMY.



Allocution de M. le Chanoine Boulet, vicaire général

A la Messe d'ouverture

Monsieur le Vicaire général félicite tout d'abord les auditeurs de la Semaine sociale de commencer leurs travaux par la prière publique, prière en usage dans toutes les assemblées de catholiques, mais plus spécialement réclamée par la nature même des études de la Semaine sociale, qui tiennent plus intimement que d'autres à l'essence de la religion.

« Si, dit-il, nous cherchons la vérité sur le terrain social, ce n'est pas par une simple curiosité de l'esprit, c'est par un irrésistible besoin du cœur, c'est afin de venir en aide à nos frères.

« Autour de nous, nous constatons des souffrances, une grande difficulté à vivre, l'instabilité des situations, l'insécurité du lendemain, tout cela nécessairement envenimé par les passions humaines.

« Ce n'est pas nous qui en détournons la tête. Mais, à une charité qui nous est commune avec d'autres, nous joignons une espérance dont nous avons peut-être le privilège : nous ne croyons pas aux maux sans remèdes, aux souffrances sans adoucissement, au désordre sans quelque réparation possible.

« A la charité qui espère, nous joignons la foi en la justice. Elle est nôtre, la béatitude évangélique : bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice. A la moindre requête, nous sommes prêts à soumettre à un nouvel examen institutions, lois, usages, situations. Chrétiens, nos préoccupations sociales prennent dans le culte de la charité et de la justice leur inspiration première.

« Ces préoccupations, notre doctrine catholique les approuve et les encourage.

« Le dogme de la déchéance originelle de l'homme nous révèle son infirmité et son impuissance d'une part ; et, d'autre part, pour nous catholiques, et parce que catholiques, l'homme est si profondément, si nécessairement social, que dans le but de pratiquer ses devoirs et de faire son salut individuel, il doit être d'une religion organisée en société.

« Chacun pour soi ; laissez faire : deux maximes erronées et pernicieuses ; rien de plus contraire au christianisme.

« Laissez faire ; et, sur notre terre maudite, les ronces et les épines remplaceront les récoltes.

« Laissez faire ; et, la faiblesse originelle de l'homme étant donnée, ce n'est pas le bien, c'est le mal qui prévaudra.

« On dit : laissez faire ; et nous disons : protection sage et mesurée partout où une faiblesse quelconque a besoin d'être défendue.

« Chacun pour soi ; et Dieu pour tous, ajoute-t-on. Eh bien ! nous chrétiens, nous voulons nous efforcer de ressembler à Dieu, et songer non pas seulement à nous-mêmes, mais à tous. Pourvoir à mon bonheur, c'est mon premier intérêt et mon premier devoir. Mais je veux m'efforcer aussi, sous l'influence de la réflexion aidée de la générosité, je dois m'efforcer de pourvoir au bien du prochain, avec espérance de réciprocité. C'est de cet effort que naissent les organisations sociales fécondes.

« Ajouterai-je que nous sommes gens de mouvement et de progrès ? Ici-bas, l'homme est en marche. Jamais l'humanité n'arrive à une situation telle qu'elle soit parfaite, stable et intangible. Aussi l'Eglise s'adapte aux pays et aux temps ; elle ne s'identifie à aucun.

« La sagesse chrétienne ne consiste donc pas à défendre ce qui est pour la seule raison que cela est, ce qui serait bien simple ; elle consiste, chose autrement difficile, à suivre avec clarté et souplesse la marche des choses, et à mettre les institutions en harmonie avec des besoins qui changent et des situations qui se transforment.

« Pour nous guider, pour préciser les pensées et les aspirations de notre foi, de notre esprit de justice et de charité, nous avons une autorité sainte et vivante. L'Eglise est intervenue souvent par la voix de Léon XIII et par la voix de Pie X. Il existe un mouvement social vraiment catholique, dûment approuvé, hautement encouragé. »

M. le Vicaire général Boulet termine cette substantielle allocution en adressant à son auditoire la parole de Jésus à saint Pierre : *Duc in altum*.

Et maintenant, poussez au large ; c'est l'Esprit de Dieu qui vous sollicite, c'est l'Eglise qui vous appelle, c'est le peuple qui vous attend.

Au large pour les idées, sous la direction des pilotes expérimentés qui vont nous conduire !

Au large pour l'action, pour les initiatives et les œuvres !

LES DEUX CONCEPTIONS SOCIALE ET INDIVIDUALISTE

DE L'HOMME

Cours de M. l'Abbé De PASCAL

La rédaction qui suit n'est point le compte rendu textuel et in-extenso des Cours professés durant la Semaine Sociale. C'est la reproduction substantielle des idées fondamentales qui en formaient le tissu. C'est le relevé très concis, mais suffisamment complet de notes prises aux cours, sous la parole des professeurs.

I. — Principes

I. — Prenons dans la réalité des faits le point de départ de notre philosophie de l'homme.

Parlons et toujours, jusqu'aux confins du monde et jusqu'à la préhistoire, on trouve les hommes en société « comme les fourmis en fourmilières et les abeilles en ruche ». L'homme, quoi qu'en ait dit J.-J. Rousseau, est un être social par essence : « l'état de nature » dans lequel il aurait vécu insociable et heureux, avant que la société eût commis son méfait, est un rêve et un paradoxe. C'est seulement sous l'action féconde de la société que l'homme s'épanouit et qu'il est pleinement lui ; alors que l'animal naît parfait, selon la juste expression de de Bonald, il naît, lui, *perfectible* ; il n'apporte, en naissant, qu'un germe, qui demande à grandir ; et, seule, la société lui donnera la greffe qui lui fera porter tous ses fruits. La prétendue liberté que l'homme apporte en naissant est un leurre ; elle n'acquiert sa réalité que si elle trouve dans la société le lieu de son développement. Aristote a eu raison de définir l'homme un animal social. De ces principes faut-il fournir des preuves ?

Considérez l'enfant, avant sa naissance même et dès sa conception, il a besoin de sa mère ; sa mère elle-même ne peut être seule, elle a besoin de la protection de l'homme. Et voilà que l'homme, dès son premier jour de vie, est un produit de la famille, c'est-à-dire déjà d'une société. Et les familles, à leur tour, véritables cellules sociales, que sont-elles dans l'isolement ? Elles sentent la nécessité de se réunir et sont, en dehors de la société qu'elles maintiennent, fatalement condamnées à périr. Elles seront sauvées par un échange mutuel de services.

En résumé, sans société, pas de famille ; sans famille, pas d'individu. Concluons : l'individu n'atteindra son développement que dans et par la société.

Avant d'opposer, à cette conception sociale, la conception individualiste de l'homme, interprétons le fait social constaté. L'homme dépend étroitement de son milieu ; rien n'est plus faux que ce principe posé par l'esprit révolutionnaire : « Les hommes naissent et demeurent libres ». « Libres » est ici synonyme de « indépendants ». Or l'homme ne naît pas indépendant ; il naît enchaîné par le lien social. Mais alors se présente la conception solidariste, qui interprète le fait de cette solidarité humaine comme un mécanisme, tout semblable au mécanisme céleste ou au système des lois organiques qui président à la vie animale. Si l'on veut, en parlant de solidarité sociale, soumettre l'humanité à une fatalité physique, nous ne pouvons nous entendre. Comment, d'une série de phénomènes coordonnés en lois, déduira-t-on jamais la plus humble maxime morale, la plus faible conscience d'une obligation et d'un devoir ? Cela est d'un autre ordre, dit excellemment Pascal : Solidarité, c'est pour nous *responsabilité commune*. Et cette responsabilité puise sa réalité dans une loi morale, qui est une loi divine ; la solidarité humaine vient de Dieu, réalité morale, ou bien elle n'est pas.

II. — En face de cette conception sociale, se dresse la conception individualiste de l'homme. Ici, la société n'est plus le facteur de l'individu, elle est son produit. L'individu, indépendant d'elle puisqu'elle est son œuvre, lui pose ses conditions et impose son droit avant de s'engager dans son sein. Et, dès lors, le devoir social ne garde plus qu'une signification utilitaire ; c'est le règne sauvage de « chacun pour soi » ; c'est la guerre sans merci des intérêts et des plaisirs ; l'égoïsme aveugle et féroce se déchaîne et triomphe. L'homme, essentiellement libre, impose à la société qui résulte de son consentement, la loi de sa volonté isolée.

Cette conception conduit nécessairement à l'émancipation de toute loi sociale, c'est-

à-dire à l'anarchie. Ou bien, le choc de ces libertés devenant intolérable, l'individualisme confiera à l'Etat le contrôle universel de leur fonctionnement. Ni Dieu, ni maître, ni frères. Cette conception, aliénée dans son principe, est, dans ses conséquences, anarchiste ou statolâtre.

Concluons donc sans hésitation, que l'homme est un être social ; il appartient à la société. Gardons-nous toutefois d'abuser ici de la théorie organiciste, qui fait de la sociologie une biologie. Dans le corps vivant, l'organe est tout ce qu'il est en vue de l'ensemble. Dans la société, au contraire, l'organe a sa dignité de personne. La société n'est pas une fin en elle-même ; sa fin est dans la personne humaine complète. L'homme est un *autonome*, mais il est dépendant du devoir social.

III. — Or, en fait, dans l'histoire, l'humanité, en dehors du christianisme, a été impuissante à réaliser le devoir social. C'est que, en dehors du christianisme, elle n'avait pas le *Pater*, cette prière éminemment sociale. Car de cette paternité divine seule naît la fraternité des hommes. Cette fraternité là n'est pas abstraite ni utopique ; elle est concrète, elle est de famille et de sang.

Le *Pater noster*, en nous apprenant que les hommes sont frères, nous apprend aussi qu'en tant qu'hommes ils se *valent*, et il nous donne ainsi le fondement réel de l'égalité.

Enfin, en commandant à tous ses fils le respect égal des droits différents de chacun et de tous, ce Père céleste pose la liberté sur sa base solide.

Fraternité, égalité, liberté, nous allons du principe aux conséquences, retournant ainsi la maxime révolutionnaire et individualiste, impuissante à se déduire et à se justifier.

Cette doctrine, nous la retrouvons à toutes les pages de l'Evangile. La loi du Christ est la loi de la concorde et de l'union, de la charité et de l'amour, loi autrement sociale que la loi barbare de la lutte pour la vie.

Bientôt nous ne verrons plus, en face l'une de l'autre, que la doctrine socialiste et la doctrine catholique. Parmi nos adversaires, beaucoup se rattachent à une tradition chrétienne, parmi ceux qui nous combattent, beaucoup sont des catholiques inconscients. Il est temps de reprendre notre bien, dans le partage des idées, et de voir, partout où il s'étend, le règne de notre morale et de notre religion.

II. — Conséquences

Nous savons maintenant que, pour l'individualiste, l'homme est *anome* pour le statolâtre *automate*. Pour nous, l'homme est une personne *autonome* sous la loi de Dieu, quelles conséquences découlent de

ces principes au point de vue religieux, au point de vue familial, au point de vue économique ?

I. — L'individualisme est un dissolvant du lien religieux. Qui dit religion dit loi, discipline, soumission. En religion, l'individualisme s'appelle hérésie, c'est-à-dire choix. Aussi le protestantisme qui est l'expression vivante de l'individualisme, est-il, au point de vue religieux, inexistant. La religion en effet est essentiellement sociale, et le protestantisme, qui en fait une affaire individuelle est en contradiction avec l'harmonie du plan divin. Tout au contraire, dans notre religion catholique, revêt un caractère social ; si la fin du salut est personnelle, tout ce qui le gouverne est essentiellement social ; tout dans le catholicisme est l'expression d'une grande unité vitale. Nous avons oublié ce caractère de notre religion ; nous nous sommes trop souvent fait un petit Bon Dieu trop personnel ; les rites mêmes et les chants d'église sont devenus l'affaire du prêtre au lieu d'être la communion des fidèles, nous avons trop subi l'influence pernicieuse du jansénisme, ce semi-protestantisme hypocrite.

II. — Que fait de la famille l'individualisme ? Nous ne le voyons que trop hélas ! dans notre société. La famille n'est plus, pour le droit moderne, qu'une sorte d'association provisoire. Cette petite société naturelle est devenue la victime des intérêts cupides et égoïstes, la proie du fisc et des gens d'affaires. Fonder, élever, perpétuer une famille, c'est aujourd'hui un problème angoissant. Et pourtant la famille a une fonction sociale : tant valent les familles, tant vaut la société. Mais de cette fonction sociale de la famille, il ne reste absolument rien : nos codes n'ont vu que des intérêts particuliers ; et l'on dirait que leur but a été de désenclaver ce groupe naturel. Il faut, au lieu de déraciner les familles, arriver à un système d'organisation et de législation domestiques : il faut leur donner un foyer sur la terre des aïeux. On ne bâtit pas une société dans le vide, et les déracinés n'ont aucun intérêt à sa conservation ; or, c'est dans la famille que sont les racines de la société. C'est pourquoi nous félicitons M. l'abbé Lemire l'un des plus nobles cœurs qui soient au monde de s'attacher avec sa douce et flamboyante tenacité à faire aboutir le projet de loi du bien de famille.

III. — Dans l'ordre économique, le désarroi est profond. L'antagonisme des intérêts, la lutte sauvage dans laquelle chacun ne songe qu'à soi, tel est le caractère de notre société moderne, où tout est laissé à l'égoïsme aveugle et féroce. On a séparé les hommes et on a abouti à une bataille générale des libertés isolées et des cupidités effrénées. Le travail véritablement producteur est mis au second

plan ; la spéculation avide trône au premier rang. L'intérêt privé du moment tarit presque toutes les sources de la productivité nationale. Il est impossible qu'une société soumise à ce régime jouisse d'une paix assurée. Avant tout il faut améliorer la condition des classes industrielles et agricoles. La liberté individuelle laissée à elle-même est une duperie ; un seul régime peut assurer au travailleur l'indépendance : *l'organisation professionnelle*. Il faut que le corps social soit une immense société en participation. Aujourd'hui les événements eux-mêmes d'organisation syndicale nous tracent la voie : il faut revenir, sur des bases nouvelles, au régime corporatif ; c'est-à-dire : 1° union de tous les membres d'une même profession ; 2° nécessité des conseils syndicaux mixtes, patrons et ouvriers ne pouvant faire partie au même titre d'une même association. Ni confusion, ni séparation, mais union dans la distinction. Un véritable corps représentatif, législatif et judiciaire de la corporation pourra ainsi être constitué.

Les conseils syndicaux y auront leurs fonctions : l'organisation de l'apprentissage, l'établissement des tarifs du travail et de la vente, l'assurance des membres, le crédit mutuel : etc., etc.

C'est là, à notre sens, l'unique solution des difficultés actuelles, parce que, seule, elle écarte la solution individualiste. Il faut que le capital soit l'instrument du travail, mais qu'il ne soit pas son despote ; et alors l'ouvrier ne confondra plus avec l'entrepreneur capitaliste le vrai et légitime patron. Car le capital est nécessaire, mais n'est fécond que s'il est uni au travail. Lisez, sur ce sujet, les admirables pages de Vogelsang, traduites en français par le marquis de la Tour-du-Pin. « Il n'y a de conservateur, dit-il, que ce qui place sa racine dans le passé et son but dans l'éternité. Seul ce qui est en marche, plein de forces vitales, peut être conservateur. On conserve le jeune homme en le plaçant dans les meilleures conditions physiques et morales d'un bon développement. Il est vrai qu'un cadavre peut se conserver quelque temps, mais à la seule condition d'être embaumé. Et c'est cette momification que de tous côtés les organes ploutocratiques et officieux exaltent comme étant le véritable conservatisme. » (1).

J. VIALATOUX.

(1) *Morale et économie sociales*, collection Solenne et Religion. Page 22.

LE CONTRAT DE TRAVAIL ET LE SALARIAT

Cours de M. l'abbé Ch. ANTOINE

Avant de commencer son cours sur le Contrat de travail, M. l'abbé Antoine rappelle à ses auditeurs le sentiment dans lequel les chrétiens doivent travailler à la Réforme sociale. Ce doit être un sentiment d'optimisme. Non pas sans doute un optimisme béat et naïf, mais un optimisme réfléchi, conscient, l'optimisme de celui qui croit en Dieu, en l'Eglise, en la France chrétienne. L'Eglise, c'est le Christ militant, non le Christ triomphant ; c'est le Christ souffrant et peinant, mais c'est le Christ éternel.

I

Le Contrat de travail

Nos principes de réforme seront empruntés à Léon XIII (Encyclique *De Conditione opificum*).

Avant tout, dans la question qui nous occupe, il importe de déterminer la fin naturelle du travail : ramener le travail à sa fin, ce sera le réformer. Quelle est-elle ?

Dieu, en donnant à l'homme la terre, lui impose la loi du travail. Le travail sera donc pour l'homme le moyen nécessaire d'obtenir sa vie ; c'est à l'homme lui-même à réaliser le plan divin.

La subsistance de chaque jour, telle est la fin naturelle du travail.

Mais le travail étant destiné à être exercé dans un milieu social, il y a entre la société et lui un lien nécessaire : le travail, en d'autres termes, est social ; il est le grand pourvoyeur des biens naturels nécessaires à la société.

Il y a, entre le travail et la société, une

...au, en proie à une commune indigence, n'est, au fond, qu'une immense société de secours mutuels. Dieu a voulu mettre dans son sein des inégalités et des différenciations. Ceux qui ne possèdent pas ont besoin de ceux qui possèdent ; ceux qui possèdent, à leur tour, ont besoin de ceux qui ne possèdent pas. Ils s'unissent par le travail. Cette fin du travail est la pierre de touche de tous les systèmes sociaux. S'il se propose uniquement d'enrichir l'individu, c'est la guerre ; mais s'il a cette double raison d'être, de pourvoir à la subsistance du citoyen et de contribuer au bien social, c'est la paix sociale.

Le travailleur doit donc être subordonné ; mais il n'est pas esclave, car il conserve ses droits et sa dignité d'homme ; il n'est pas non plus fonctionnaire, car il n'a à recevoir de l'Etat aucune délégation pour produire des actes immédiatement sociaux. Le travail n'est pas une fonction sociale, mais il a une fonction sociale ; bien loin d'être isolé, exilé de la société, il doit concourir au bien commun.

C'est sur le travail industriel que portera notre étude. Le travail industriel, c'est l'exercice de l'activité humaine sur une matière existante pour lui donner, avec une transformation, une utilité nouvelle. Trois éléments lui sont nécessaires : une matière, une force intelligente, des instruments ou capital.

Le capital et le travail peuvent se trouver, l'un par rapport à l'autre, dans trois situations diverses :

1° Union du capital et du travail. Le travailleur alors possède la matière et les outils. C'est le cas du petit propriétaire cultivateur.

2° L'ouvrier, qui n'a que son travail, s'associe avec le capitaliste, qui lui fournit instruments et direction ; et cette association comporte une répartition des bénéfices proportionnelle à l'apport de chacun.

3° L'ouvrier ne s'associe pas avec le patron, mais traite à forfait avec lui ; il promet son travail moyennant un salaire. C'est le contrat de travail proprement dit. Etudions-le.

Et d'abord, le contrat de travail ainsi défini est-il juste et légitime ? Nous le croyons, quelles que soient les attaques dont il est aujourd'hui l'objet. Mais il faut nous expliquer. Le contrat de travail est un contrat de louage de services : l'ouvrier loue au patron une chose utile, sa force ; le patron paye à l'ouvrier ce service. Mais il nous est interdit de voir ici un *louage de choses*, puisqu'il s'agit de l'utilisation de la personne humaine. De cette vérité, que l'homme n'est pas une chose, nous déduisons deux conséquences :

1° Dans le contrat de travail n'entrent pas les éléments intellectuels ; tout ce qui

...a l'âme est inviolable et lui échappe. Mais comme, indirectement, la personne même de l'ouvrier entre dans l'objet de la convention, il importe que cette convention respecte deux sortes d'obligations : une obligation réelle, l'ouvrier devant recevoir tout ce à quoi il a droit ; une obligation de justice, autrement stricte qu'un devoir de charité.

2° Le contrat de travail n'est pas un contrat de vente. Le travail n'est pas une marchandise ; l'ouvrier ne le vend pas comme l'épicier son sel.

Il s'agit donc d'un contrat de louage de services. Ainsi défini, le contrat de travail est légitime, et il existe depuis des siècles. L'homme a le domaine utile de son corps ; pourquoi n'aliénerait-il pas cette utilité ? dès lors que ce n'est pas une vente, rien n'est ici contraire à la dignité humaine. Objectera-t-on que l'ouvrier ne reçoit pas le fruit de son travail ? l'objection ne porte pas, si le salaire est juste. Veut-on voir dans ce traité une infériorité du travailleur ? Il n'y a pas infériorité absolue, mais interdépendance entre tous les hommes voués au labeur, interdépendance nécessaire, et qui ménage tous les droits et les devoirs de chacun.

Sans doute, le contrat de travail n'est pas l'idéal des rapports du capitaliste et de l'ouvrier. On lui préfère avec raison la coopérative de production. Mais il faut reconnaître qu'elle ne peut être accessible à toutes les formes de l'activité industrielle, car elle suppose le capital restreint, la part du travail proprement dit prépondérante, des débouchés assurés. On ne saurait donc l'appliquer à tous les cas. Il ne suffit pas de s'unir en coopératives pour obtenir la richesse, et il faut savoir quelquefois se défier de l'idéal.

Mais le contrat de travail, nécessaire encore et pour longtemps dans la majorité des cas, est légitime, si le salaire est juste et normal. Et c'est cette conception du salaire juste qui nous permet d'apprécier à leur valeur deux théories aujourd'hui proposées :

Selon l'une, l'ouvrier conserverait un droit au bénéfice après le prélèvement d'un salaire fixe et équitable. Elle a sa part de vérité, car elle voit entre le capital et le travail une association naturelle, une collaboration, une interdépendance ; mais elle ne peut être la forme unique du contrat, et elle se contredit en prétendant que l'ouvrier, quand il a reçu un salaire juste, c'est-à-dire égal à son droit, a droit encore à quelque chose.

Selon l'autre, le contrat de travail exigerait du travailleur l'abandon une fois pour toutes, moyennant salaire, de sa part de production dans le produit manufacturé ; d'avance, l'ouvrier vendrait cette part au patron. Théorie vraie en une certaine mesure, car elle voit que le travailleur a

un droit naturel au produit de sa collaboration ; mais incomplète, car encore faut-il déterminer dans les limites de la justice le salaire ainsi défini.

En résumé, la théorie du contrat de travail reste équitable si elle suppose le juste salaire.

II Le Salarial

Le salarial est le rouage essentiel de l'ordre économique actuel. Dans le régime moderne, le travail dépend uniquement de l'employeur, qui peut le donner ou le refuser selon ses intérêts personnels : l'ouvrier, dans ces conditions, se trouve à la merci du patron. Ce régime, qui porte le nom de salarial, a pour fruit naturel aujourd'hui le prolétariat. Or, il importe de ne pas confondre salarial et prolétariat : celui-ci est le parasite et l'ennemi de celui-là, c'est lui qu'il faut chercher à supprimer. Le salarial est l'homme qui reçoit un traitement fixe en échange de services rendus : à ce titre, l'officier, le magistrat, sont des salariés. Le prolétaire est un salarié qui reçoit un salaire insuffisant : 1° il n'a aucun droit acquis, c'est un isolé ; 2° il n'est jamais assuré du travail et, par conséquent, du pain de demain ; c'est un homme sans sécurité. Tels sont les deux éléments du prolétariat ; on voit aisément qu'ils ne sont pas essentiels au salarial.

En fait, aujourd'hui, le salarial se réduit presque toujours au prolétariat : l'ouvrier n'a aucun droit acquis à son gagne-pain ; il n'accède pas à la propriété ; sa situation est essentiellement instable. Le salaire même serait-il suffisant pour l'individu, il est en général insuffisant pour la famille. Et cependant il faut que l'ouvrier gagne le pain de son foyer et ne le mende pas.

A cette situation intolérable, à ces inconvénients actuels du salarial, quels sont les remèdes proposés ?

1° L'école socialiste voit dans la nature même du salarial le mal suprême. Elle demande donc sa suppression, c'est-à-dire la suppression du patron.

2° L'école de Gide voudrait transformer le régime du salarial en un régime coopératif de production.

3° L'école catholique sociale reconnaît que la société coopérative est en soi meilleure, mais constate l'impossibilité immédiate, et même à très longue échéance de la transformation rêvée par Gide. Les remèdes proposés par elle sont : une observation plus rigoureuse de la justice — le contrat collectif — l'organisation professionnelle.

A) Le salaire est la rémunération de l'activité de l'ouvrier. Or dans tout contrat de justice, il faut que l'égalité règne entre le

donné et le reçu ; il faut donc ramener dans le salaire la justice intégrale. En d'autres termes, il faut que le salaire reçu représente la valeur de l'effort dépensé, qui ne peut s'évaluer que par la part de l'ouvrier dans le produit. Mais en outre le salaire, comme le travail, a un caractère de nécessité : il doit donc correspondre à la subsistance normale de l'ouvrier sobre et honnête.

Remarquez que le salaire ne dépend pas d'un seul de ces éléments, mais de l'un et de l'autre à la fois ; il est soumis à un double minimum : a) les nécessités de la subsistance ; b) l'égalité au travail de l'ouvrier.

Le salaire, enfin, doit tenir compte des droits de la personne de l'ouvrier, respecter la justice complète dans l'ordre religieux, moral et civique ; pas d'obstacle à la vie religieuse, pas de danger pour la morale dans les conditions du travail, pas d'empêchement à l'exercice des fonctions civiques.

En somme, l'école catholique réclame, relativement au salaire, une triple justice : justice réelle (égalité au travail fourni), justice naturelle (subsistance du travailleur et de sa famille), justice personnelle (respect des droits et des devoirs attachés à la personne humaine).

En résumé :

1° La distinction entre patrons et ouvriers est-elle mauvaise ? Non, elle est juste et nécessaire ; les coopératives elles-mêmes, l'histoire l'a démontré, ne peuvent vivre sans une tête dirigeante.

2° Le salarial offre-t-il des avantages ?

Oui : il exempte l'ouvrier de tous risques ; il lui offre des paiements à intervalles réguliers.

3° Le salarial offre-t-il des inconvénients ? Oui : mais ces inconvénients ne proviennent pas essentiellement du salarial, ils sont la conséquence du prolétariat, fruit lui-même de l'isolement de l'ouvrier.

B) Même ainsi corrigé, le salarial ne reste pas moins l'objet d'un contrat individuel : il a toutes les tares de l'individualisme. Il faut l'y soustraire, et c'est la deuxième tâche de l'école catholique sociale. Aussi le second remède proposé par elle est-il le contrat collectif de travail, contrat passé entre un groupe de patrons et un groupe d'ouvriers, fruit de l'organisation professionnelle. A vrai dire, cette expression « contrat collectif » est inexacte : elle semble sous-entendre un salaire collectif dont le versement total serait suivi d'une répartition entre associés. Il ne peut être question de rien de semblable ici : le travail reste individuel et le salaire est individuel. Cette expression commode : « contrat collectif de travail » désigne plutôt une convention fixant les conditions préables du travail. Il remédie à l'inégalité

entre l'ouvrier et le patron dans la conclusion du contrat. Cette inégalité est manifeste : 1° dans la proposition et la discussion du travail, le patron connaissant beaucoup mieux que l'ouvrier les conditions du marché; 2° dans la conclusion même du travail, le patron pouvant attendre des conditions meilleures et l'ouvrier ne le pouvant pas, pressé qu'il est par la faim.

Le contrat collectif y porte remède: 1° en donnant aux ouvriers la compétence qui leur manquait; 2° en leur multipliant leur force; 3° en plaçant la concurrence, qu'il ne supprime pas, sur son vrai terrain, c'est-à-dire sur le terrain professionnel: la question du chômage par exemple, ou celle de la résidence de l'ouvrier, qui sont en dehors de la profession de l'ouvrier, n'en-trent pas en jeu dans le contrat collectif.

Sans doute la liberté du patron se trouve diminuée dans un certain sens. Mais la liberté de faire tomber le travail humain au-dessous de la dignité humaine est une liberté mauvaise, dont il faut hâter la suppression.

Le patron, objecte-t-on, sera à la merci de ses ouvriers; son autorité sera diminuée. — Certes, nous sommes les premiers à proclamer la nécessité dans une industrie d'une autorité forte. Mais les décisions que peut prendre un patron ne sont pas toutes de même sorte : 1° les unes ne regardent en rien l'ouvrier (produit à fa-

briquer, mode de fabrication, etc.) 2° les autres intéressent à la fois l'ouvrier et le patron (la durée du travail); 3° d'autres enfin intéressent directement l'ouvrier, celles, par exemple, qui ont trait à la moralité et aux droits de la personne humaine. Pour les premières, l'autorité du patron est incontestable et sans contrôle; pour les autres elle ne peut être absolue : en ce qui le concerne, il faut substituer au régime autocratique le régime constitutionnel (nous ne disons pas « parlementaire »). La charte en serait comparable au cahier des charges dans une adjudication.

Le contrat collectif n'est pas resté à l'état de rêve. Il est même une condition nécessaire de la grande industrie. Là, en effet, le patron est bien obligé de calculer le salaire pour la masse, donc avec la masse.

En France, la loi ne le blâme pas, l'autorise même; mais, jusqu'ici, ne le sanctionne pas toujours.

Pour qu'il soit efficace, le contrat collectif doit être muni de sanction. Il est donc indispensable que les associations professionnelles possèdent des biens mobiliers et immobiliers et aient ainsi « de la surface ».

Dans l'avenir, le contrat collectif tendra à se généraliser, pourra devenir de droit public. Ce sera alors la reconnaissance officielle de la profession; la corporation aura son existence légale et son autonomie.

J. VIALATOUX.

Le Syndicat Professionnel et ses Institutions économiques

Cours de M. MARTIN-SAINT-LÉON

A Lyon, l'an dernier, c'était le même sujet. Il a été traité du problème de l'organisation professionnelle, on a recherché ses antécédents — le passé, — exposé ses données contemporaines — le présent, — proposé une solution meilleure — l'avenir. Cette année, pas d'histoire ni de projet. On prend le fait actuel.

Ce fait actuel, on ne le décrit pas, le second cours de Lyon l'a fait et en a démontré le mécanisme. Dans les deux cours d'Orléans, on verra seulement, en supposant admises les institutions professionnelles telles qu'elles existent : 1° quels sont leurs résultats actuels; 2° quels résultats meilleurs sont possibles.

Si notre travail ne s'applique donc pas, comme la « Semaine » dernière, à plusieurs couches de la durée, s'il est moins profond, il fera, pour l'époque actuelle, œuvre plus étendue. A Lyon, notre étude n'a pu envisager le syndicat que dans son rôle principal d'agent de conciliation entre le capital et le travail. Nous ne perdons pas de vue aujourd'hui cet objectif, qui est bien l'essentiel, et toute l'école sociale catholique, qui, la première, a protesté contre la loi d'airain inique, et édifié la théorie du juste salaire, continue à écrire en première page de ses efforts l'amélioration du sort du travailleur, en première ligne de ses affirmations, celle d'un droit privilégié pour l'ouvrier sur la plus-value industrielle due à son travail. Mais nous cesserons cette année de n'envisager que ce rôle du syndicat; nous étudierons de plus près les autres services syndicaux, de sorte que si nous sommes amenés à demander aux ressources industrielles de nouveaux sacrifices pour les ouvriers, nous trouverons ces sacrifices plus justes, après avoir constaté que par les institutions annexes du syndicat nous permettons à l'industrie française de réaliser plus de profits. Si l'ouvrier est plus instruit, ne va-t-il pas être qualifié pour réclamer un salaire supérieur, lui qui produira plus? et voilà l'enseignement professionnel justifié. L'apologue reste vrai des membres et de l'estomac, ainsi que l'in-

terdépendance sociale qu'il exprime. Il y a dans le domaine industriel des forces cachées, des énergies latentes, d'invisibles organes qu'on ne viole ou qu'on ne blesse pas en vain. Tout industriel l'expérimente, qui négligeant, dans un moment de prospérité du marché, de donner un suffisant salaire, trouve en ses ouvriers, au lieu de collaborateurs dévoués, des auxiliaires mécontents et aigris, guettant la grève possible. Il faudrait que l'organisation professionnelle fit du contrat de travail non pas un incident individuel, mais un acte où intervinssent, au nom des intérêts communs, les représentants autorisés de professions organisées et conscientes. Si les sceptiques crient à l'utopie, répondons-leur qu'il faut, en effet, pour tout effort vers les mieux sociaux, avec la confiance qui fait les âmes fortes, un idéal de justice qui les entraîne; mais l'idéal n'est pas l'utopie.

On examinera le problème posé plus haut, successivement, à propos des syndicats patronaux, des syndicats mixtes et des syndicats ouvriers.

I

Syndicats patronaux

On établit d'abord leur bilan, puis on l'apprécie.

Des chiffres : D'après le dernier annuaire des syndicats professionnels, paru en 1903, le nombre des syndicats patronaux est, en 1903, de 2.757. Il était de 101 en 1884. Les membres des syndicats patronaux, qui n'étaient encore que 93.411 au 1^{er} juillet 1890, ont atteint en 1903 le chiffre de 205.463 (dont 4.025 femmes). Les unions de syndicats patronaux en 1903 sont au nombre de 78; il en existait 10 en 1884. La moyenne générale, c'est-à-dire le rapport numérique entre patrons syndiqués et non syndiqués, est de 20 o/o. Les différentes industries entrent d'ailleurs dans cette moyenne dans une proportion très variable.

Les plus organisées au point de vue patronal sont :

Les produits chimiques.....	72,57 o/o
Les professions libérales : médecins, pharmaciens, etc...	61,63 o/o
Les papiers, cartons et industries polygraphiques.....	58,88 o/o
Les mines.....	31,95 o/o
Le travail des terres et des pierres (taille et polissage)...	27,21 o/o
Celles qui ont le pourcentage le plus faible sont :	

Agriculture, forêts, pêche, élevage.....	0,54 o/o
Carrières.....	1,89 o/o
Travail des étoffes, vêtements, nettoyage.....	4,51 o/o
Industrie du bois, ameublement.....	5,35 o/o
Industries textiles proprement dites.....	8,87 o/o

Un coup d'œil exact aussi sur les diverses institutions professionnelles patronales.

Nomination d'arbitres-experts des tribunaux par les syndicats pour solutionner les litiges entre patrons du même syndicat. Le service est appréciable et c'a été, même dès avant 1884, une des premières fonctions des syndicats patronaux. M. Gauthier, un grand industriel, disait : « Quand on a des torts, on est plus mal à l'aise devant une justice recrutée dans la corporation. » Le jugement, d'ailleurs, de ces arbitres, désignés par le syndicat patronal, a le triple avantage d'une incontestable compétence, d'une plus grande rapidité et d'un extrême bon marché (5 à 10 fr. à peine par espèce).

Institutions syndicales patronales. — En 1903, l'organisation corporative des patrons inscrit à l'actif de ses initiatives :

Bibliothèques professionnelles.....	193
Offices de placement.....	204
Caisses de secours mutuels.....	96
— divers.....	26
Cours et écoles professionnelles.	
Conférences.....	70
Laboratoires d'analyses ou d'expertises.....	34
Caisses de retraites.....	19
Concours professionnels et expositions.....	42
Publications diverses.....	182
etc., etc.,	

soit au total 911 créations pour 2.757 syndicats.

Un grand nombre d'entre eux n'ont donc manifesté leur existence par aucune institution d'intérêt professionnel.

Cours professionnels d'apprentissage. — L'effort réel est très insuffisant. On peut citer :

Assistance maternelle des fleurs et plumes, créée en 1857 ;

Société d'encouragement aux enfants du papier peint, créée en 1868 ;

Deux écoles d'apprentissage, l'une de dessin et de modelage, pour les bijoutiers, l'autre pour la bijouterie fantaisie.

Représentation des intérêts patronaux auprès des pouvoirs publics. — Les grands industriels ont senti dès longtemps cette utilité, longtemps avant les petits industriels et les ouvriers, d'où leurs efforts communs pour faire ajourner telles réformes opposées à leurs intérêts matériels, par exemple en matière douanière. De puissantes sociétés patronales doublées d'organes, prolongées par des circulaires utiles, fortifiées par de compétentes études sur les questions en cours, existent à Paris pour les industries, par exemple de la métallurgie, des textiles et des sucres, pour les houillères, pour les armateurs.

Des mêmes origines et dans le même esprit, on doit signaler les efforts patronaux dirigés hostilement contre les mouvements, les propositions de lois ou les réformes d'intérêt ouvrier. On sait les résistances organisées ainsi contre la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail, contre celles de 1892 et de 1900, qui ont fixé à 10 heures la journée maximum de travail. Et n'est-ce pas par les patrons que sont paralysés jusqu'à ne pas exister en fait les fameux conseils du travail créés par Millerand, et ne mènent-ils pas une campagne habile, mais indéniable, contre tout projet portant pour les ouvriers de France l'organisation de retraites obligatoires ?

Rôle des syndicats patronaux dans les conflits du travail. — Longtemps ils ont peu servi à la lutte contre les revendications ouvrières. Les patrons apportaient dans leurs rapports entre eux aussi des concepts individualistes ; mais enfin ils ont senti l'utilité de syndiquer leurs résistances, et, depuis 4 ou 5 ans, apparaît dans de nombreux cas la solidarité patronale. Dans la grève des tullistes (novembre 1900-février 1901), 352 sur 360 des fabricants ont fédéré leurs intérêts, au plus grand profit des patrons puisque la grève est terminée par un succès des fabricants, au plus grand profit de l'industrie nationale, puisque l'association d'aide mutuelle patronale a eu le patriotisme éclairé de refuser les invites anglaises et leurs offres flatteuses, s'ils avaient accepté de quitter Calais pour Nottingham.

A Limoges, contre les ouvriers réclamant le renvoi de deux contremaîtres, déclarés l'un immoral, l'autre coupable de pression cléricale, les fabricants de porcelaine se sont unis en un *lock out*, qui leur a permis d'aboutir, au lieu de la défaite, à un avantageux compromis.

Voilà, précisément établi, le bilan de l'effort corporatif patronal.

Abordons maintenant la partie critique :

Sur la première fonction signalée, la juridiction arbitrale syndicaliste, rien à dire, après l'avoir louée, sinon que le programme catholique social, une fois réalisé, donnerait au besoin qu'elle démontre une plus complète satisfaction par l'organisation plus vaste, plus compréhensive, générale même,

de juridictions professionnelles permanentes et régulières.

Les patrons ont justement reconnu l'importance de l'enseignement professionnel, et il faut voir quelles conditions lui sont les faits industriels. Tant que le travail s'est exécuté à la main, l'instruction professionnelle se faisait tout naturellement à l'atelier, puisque tout entier un objet sortait des mains du même ouvrier. Depuis la machine, chaque travailleur ne fait d'un tout industriel qu'une minime partie. L'ouvrier du bois ne fait plus de meubles. Le serrurier — et beaucoup de petites industries ne font plus que des tâches d'assemblage — reçoit toutes faites des pièces qu'il monte. Et si les prix de revient baissent, le niveau intellectuel du travailleur ainsi spécialisé ne risque-t-il pas de baisser aussi ? Et n'est-ce pas ce qui explique trop que des ouvriers manquent pour certains œuvres délicates et artistiques où la machine ne remplace plus l'homme, n'est-ce pas pour cette cause qui fait toujours plus du travailleur un inintelligent et un automate que la production s'abîme et décline en presque tous les domaines ? Partout on sent ces faits et par l'enseignement professionnel on réagit contre.

L'effort allemand dans ce sens est à peine croyable. Tandis qu'à Paris, peu d'écoles, et des écoles qui sont surtout des déclassés, répondent à une si impérieuse nécessité, en Allemagne, l'enseignement professionnel commence dès l'enfance et se continue bien plus tard, sans interruption. La Saxe seule, peuplée de quatre millions d'habitants, possède trois écoles industrielles supérieures qui sont écoles professionnelles. A Berlin, les établissements sont nombreux ; une école professionnelle de reliure n'a pas moins de six classes. Même là partout on relie au professionnel l'enseignement religieux. Il a même été question de l'y rendre obligatoire comme dans les écoles primaires. Les résultats de cet effort sont merveilleux, puisque l'on doit attribuer en partie à l'élan de l'enseignement professionnel le progrès immense du commerce extérieur, qui a passé, de 1875 à 1904, de quatre à quinze milliards. De tout cela, les Allemands sont justement fiers et aussi quand, dans une industrie donnée, ils constatent leurs progrès, comme dans la tapisserie où les ouvriers de Dusseldorf réparent des Gobelins qui jadis, obligatoirement, étaient envoyés pour toute modification dans nos manufactures.

Il faudrait imiter ces exemples, et que les syndicats patronaux français s'adonnassent au même effort. Dans ce sens, M. Martin-St-Léon signale une initiative toute récente, née dans les syndicats des Unions fédérales. M. Kula, entrepreneur de couverture, frappé de la décadence des industries du bâtiment et du danger d'instruire un jeune apprenti de l'une d'entre elles seulement, puisqu'au cas de baisse ou de disparition de cette industrie,

fatalement il devient un chômeur, a montré qu'il existait des métiers types servant de clef à un ensemble d'autres et que, dans les industries du bâtiment, ce métier-type préparatoire à toutes spécialisations et adaptable à elles était la ferblanterie ; d'où, sous les auspices des syndicats des Unions fédérales, la création d'une école d'apprentissage de ferblanterie générale. Un tel exemple devrait suggérer à tous les groupements patronaux vraiment chrétiens la résolution ferme de prendre en main cette urgente question qu'est la dématérialisation de l'intelligence ouvrière, l'élaboration dans chaque apprenti d'un artiste au-delà du serviteur machinal d'une bielle ou d'un volant.

Nous trouvons les syndicats patronaux gravement en défaut pour l'organisation en commun de la production et de la vente par association.

Ces nécessités ont été comprises en Allemagne de la classe patronale moyenne (*Mittelstand*), qui apparaît encore à ce point de vue bien organisée. Les petits patrons qui la forment se sont dits : notre infériorité à sa source dans celle de notre outillage, et ils ont fait des syndicats de petit outillage, qui louent ou vendent machines et outils à 30 et 40 % d'économie sur les tarifs courants de vente ou de location. A Leipzig, les petits patrons tapissiers se sont procurés un immense local, où ils opèrent en commun leurs travaux, avec de grandes économies. A Leipzig encore, les horlogers, ayant entendu dire qu'on trouvait au bazar plus de choix qu'en chacune de leurs petites boutiques, ont organisé un local commun d'exposition, avec des spécimens groupés de 150 patrons.

Notre grande industrie, est encore très en retard dans ses efforts pour agir sur la concurrence internationale. On sait le rôle en ces matières des cartels allemands qui réglementent la production en prévoyant le point de saturation du marché, ou préviennent la dépréciation des prix. Il en existe, en Allemagne, dans l'industrie minière.

Enfin, les patrons allemands, conscients que le développement de l'exportation constitue bien la grande source de revenus d'un pays, se sont groupés dans ce but capital en syndicats de matières premières. Ces organisations augmentent les débouchés nationaux en consentant des remises aux fabricants de produits manufacturés dans certaines conditions, par exemple en vendant la fonte à un prix inférieur, quand elle doit servir d'Allemagne, ou quand elle doit être utilisée par une industrie allemande qui jusqu'ici s'approvisionnait hors d'Allemagne, comme la tréfilerie.

Dans tout le domaine de ces services, la France semble n'avoir encore rien entrepris ou à peu près. A Longwy, une entente a été établie entre les grandes usines pour l'industrie de la fonte... Mais la petite industrie n'a rien tenté. N'y a-t-il pas là aux initiatives un

champ immense ouvert, et qui ne voit qu'il vaudrait mieux pour nos patrons s'unir loyalement pour soutenir, organiser la concurrence étrangère, que de se borner à éternellement gémir sur les tendances collectivistes, et les mouvements profonds d'opinion qui roulent le prolétariat vers des revendications toujours plus démocratiques et pour partie au moins socialement équitables ? Car enfin, quoi qu'en disent tels pessimistes de profession, la France reste inégalée dans toutes les industries de luxe : les soieries, les modes de Paris, les dentelles, les tapis, les œuvres d'art, la ferronnerie, et dans l'indéfinie fertilité des vignes de ses coteaux. Or, grâce à notre individualisme déplorable, faute d'associations d'intérêts et d'efforts, en ces domaines même où elle est éminente, notre France n'arrive pas toujours à lutter contre l'étranger, victorieusement. En vain on alléguerait que notre sol enclot moins de houille que celui d'outre-Rhin ou d'outre-Manche ; nous avons d'autres supériorités, aussi précieuses, tel l'immense filon du réseau de nos torrents ; la houille blanche. La vérité est qu'isolés, nos industriels ne peuvent rien pour l'expansion indispensable commerciale et industrielle, et leur incorrigible personnalisme n'a pas su s'organiser dans ce sens. Leur coupable négligence n'a rien fait ou bien peu pour accroître ou garder le patrimoine national, que l'ensemble de leurs industries représente ; ce n'est pas sans une triste vérité qu'on peut dresser devant eux cette accusation grave et leur en demander un compte rigoureux.

M. Martin-Saint-Léon conclut par deux observations de portée générale cette étude de l'organisation syndicaliste patronale actuelle :

Celle d'abord du maintien utile de la dualité des mondes patronal et ouvrier dans l'organisation des professions. Et si un couronnement commun doit être cherché, la distinction doit être maintenue définitive. Le groupement patronal est du reste avantageux aux ouvriers eux-mêmes, et on comprend aisément quel est leur intérêt d'avoir en leur présence des représentants des patrons, responsables et qualifiés pour les ententes contractuelles. On ne saurait s'imaginer que les efforts ouvriers aient raison plus facilement d'un patron isolé, sans méconnaître que, dans les conflits du travail, les résistances capitalistes viennent moins, en somme, du vouloir mauvais des chefs d'industrie que des funestes effets de la concurrence, et que tels refus patronaux n'interviennent que par suite de l'absence d'adhésion aux mêmes revendications des unités industrielles concurrentes.

Celle enfin, très importante, de la double conformité de l'organisation patronale corporative distincte aux aspirations ouvrières et à la doctrine catholique sociale.

L'affirmation de la première de ces conformités est l'exacte constatation de la fail-

lite du « paternalisme ». On ne peut sans aveuglement plus rien attendre (sauf exceptions) du « bon patron », et de ces généreux sacrifices que des employeurs philanthropes consentaient spontanément, puis imposaient à leurs ouvriers en des économats, en des caisses de retraites ou toutes autres institutions patronales tutélaires. La classe ouvrière n'a vu dans ces actes, très souvent généreux, qu'un aveu de bénéfices scandaleux, et qu'un effort intéressé d'asservissement de la classe laborieuse. Elle veut des concessions collectives, qui n'humilient pas, obtenues par une organisation de classe distincte ; elle veut paraître recevoir d'un patron juste son dû, et non d'un chef, honteux de gagner trop, une libéralité intéressée.

Et il est vrai aussi que le catholicisme social postule, par ses plus vieilles et ses plus solides doctrines, la séparation dans le monde industriel des organisations patronale et ouvrière, puisqu'il y a absolue séparation des intérêts de l'un et l'autre facteurs de la production.

Les chefs d'industrie ont des intérêts communs et légitimes qui marquent à leurs syndicats une place dans la profession organisée ; qu'ils l'occupent donc, en défendant leurs droits, en assumant leurs charges, conscients seulement qu'ils n'ont qu'à gagner en puissance par la loyale reconnaissance des droits légitimes plus étendus que l'évolution industrielle et la justice sociale réclament pour leurs collaborateurs dans l'œuvre productive : les ouvriers.

II

Syndicats mixtes

Les employeurs et les employés de même profession s'y unissent et s'y confondent.

Selon la même méthode, on établira leur bilan, puis on l'appréciera.

Le dernier annuaire des syndicats professionnels publié par le Ministère du Commerce et de l'Industrie en dénonce un seul en 1884. En réalité, une ou deux douzaines existaient déjà en fait, mais légalement irréguliers. Il en signale, en 1903, un nombre de 156 (contre 3634 ouvriers), comprenant 33.431 adhérents en 1903 ; il existait en 1890 seulement 14.096 adhérents de syndicats mixtes. Pourtant, leur recrutement demeure depuis quatre ou cinq ans approximativement stationnaire, puisque leur ensemble comptait, en 1898, un nombre de 33.973 adhérents, soit 500 de plus que leur actuel total. Les organisations purement ouvrières comprennent, nous le verrons, 643.757 adhérents.

Pour retracer leur organisation, M. Martin Saint-Léon prend pour type le syndicat mixte de Lille « Saint-Nicolas » comprenant 1244 membres de l'industrie de la filature, et décrit par M. Boissard, dans un ouvrage

daté de 1897. Il le montre divisé en deux groupes, l'un d'employeurs, l'autre d'employés. Un conseil corporatif le dirige, formé pour chaque groupe d'usines de deux syndics élus : un patron et un ouvrier. Dans des réunions mensuelles, ce conseil règle l'admission ou l'exclusion du syndicat, constate les valeurs professionnelles et délivre des certificats de capacité, surveille enfin les institutions économiques qui dépendent de cette organisation dualiste : économat, société de secours mutuels, et un périodique professionnel « Le Dimanche ». Chaque usine, enfin, comporte des sections distinctes pour les ouvriers et les ouvrières, et dans toutes, les patrons sont représentés par un intermédiaire, qui leur transmet les communications des travailleurs et leurs réclamations.

L'appréciation est aisée.

D'abord un hommage aux intentions des fondateurs et à leur air de loyale franchise ; à l'inverse d'organisations trompeuses où sous couleur de défense ouvrière des influences patronales maîtresses mènent contre les intérêts du travail une violente campagne, hypocritement masquée, on sait avec les syndicats mixtes à quoi s'en tenir et tout s'y passe et s'y poursuit au grand jour d'une inattaquable sincérité.

Mais ensuite la nette affirmation que la formule n'en est pas à recommander. Elle se heurte aux mêmes objections que le paternalisme, et établit une situation incontestablement fautive. On fait, en effet, par elle, coexister et se rencontrer dans la même association ces éléments disparates que sont les employeurs et les salariés. Sans doute, il serait faux de déclarer toujours opposés les intérêts des uns et des autres, mais plus faux encore de les dire toujours harmoniques, et donc il faut que les ouvriers puissent délibérer sur leurs intérêts hors la présence et l'influence patronales. Les événements, du reste, confirment ce reproche et montrent les syndicats mixtes figés dans leur développement. On ne doit pas lancer contre eux un étroit anathème ; des circonstances spéciales de fait peuvent les rendre opportuns, comme au Val-des-Bois ; hors ces cas particuliers, on doit en déconseiller la méthode.

Il faut pourtant écarter un argument, souvent apporté en leur faveur : l'exemple agricole. C'est un pur malentendu et une méconnaissance de la façon tout autre dont la question se pose. L'agriculture française est représentée surtout, en effet, par des propriétaires, grands et petits. En industrie, on comptait, en 1896 :

3.549.000 ouvriers, contre 700.000 patrons seulement, au lieu qu'en agriculture (statistique de 1892) sur 6.663.135 travailleurs (sans compter les femmes), plus de la moitié, soit 3.387.245 sont propriétaires,

et seulement 3.275.890 sont non-propriétaires, et ce chiffre encore est loin de ne comprendre que des salariés, puisqu'il y en a 585.623 fermiers (des patrons), et 220.871 métayers.

On peut donc bien conclure — et la formule explique suffisamment au point de vue de notre forme syndicale la différence signalée entre le monde industriel et agricole — qu'à de rares exceptions près, les viticulteurs du Midi ou les bûcherons du Centre — il n'existe pas ou à peu près pas, au même sens que dans l'industrie, de prolétariat agricole. Dans ces conditions, le syndicat mixte agricole se justifie pleinement.

III

Syndicats ouvriers

Les annuaires en signalent
en 1884 68
en 1903 3.934
avec un effectif
en 1890 de 139.692 adhérents
et en 1903 de 643.757 —
La progression est rapide et régulière.
De 1900 à 1904, ils ont passé de 588.832 à 643.757 adhérents.
A l'inverse des syndicats mixtes, le progrès est donc constant : une force immense se révèle.
Ces syndicats se groupent en Unions, dont le nombre croît parallèlement à celui des unités corporatives :
10 Unions existaient en 1884
138 — — 1903
94 Bourses du travail groupent 288.036 adhérents.
En 1903, les institutions créées par ces syndicats sont :
1.017 offices de placement, soit 1 sur 4 syndicats,
932 bibliothèques professionnelles, soit 1 sur 4 syndicats,
321 caisses de secours mutuels, soit 1 sur 12 syndicats,
352 secours divers,
602 caisses de chômage,
589 secours de route,
428 cours, écoles professionnelles et conférences,
3 laboratoires d'analyse,
73 caisses de retraite,
45 caisses de crédit mutuel.
27 sociétés d'assurance contre les accidents,
42 sociétés coopératives de consommation,
27 sociétés coopératives de production,
63 concours professionnels,
1 champ d'expérience,
129 publications diverses (bulletin, journal, annuaire).

Malheureusement, il faut interpréter ces chiffres, et savoir en rabattre.

Placement :

Voici les données des enquêtes de l'Office du travail pour 1891-92 et 1897-98 :

En 1891-92, les Syndicats, Bourses du travail, compagnonnages, auraient effectué 92.000 placements à demeure

et 9.000 placements extraordinaires, les Bureaux de placement privés

459.000 à demeure

et 72.000 extraordinaires, les Syndicats patronaux

18.500 à demeure

et 500 extraordinaires.

Et en 1897-98, ces chiffres deviennent, pour les Syndicats, Bourses du travail, compagnonnages

76.000 à demeure

et 45.000 extraordinaires, les Bureaux de placement privés

600.000 à demeure

et 45.000 extraordinaires, les Syndicats patronaux

19.000 à demeure

et 2.000 extraordinaires.

A l'examen, on constate combien ces chiffres sont sujets à caution. L'Office du travail avoue, d'ailleurs, lui-même, qu'il parvient mal à se faire renseigner et que, devant certains chiffres qu'il livre, l'hésitation est permise.

Puis, si l'on vérifie avec soin, des bizarreries surgissent. Par exemple, si l'on admet que les Bourses du travail ne placent que leurs adhérents, comment expliquer les résultats publiés en 1903 pour Narbonne et pour Rennes? La Bourse du travail de Narbonne déclare avoir reçu, en 1903, 2.308 demandes et effectué 1.750 placements à demeure et 37 extra, et comme elle ne comprend que 620 membres, il a fallu que chacun de ses membres soit, par elle, placé quatre fois dans l'année. Et la Bourse de Rennes qui n'a que 1.836 membres aurait effectué, en 1903, le nombre de 2.769 placements à demeure et 2.145 extra.

On voit quelles réserves s'imposent. On voit aussi combien le placement syndical est peu important en face du placement privé.

De cette stérilité de l'effort ouvrier, la cause est évidente : c'est le véritable état de guerre actuellement existant entre capitalistes et salariés. Devant cette hostilité déclarée, les patrons se défendent par toutes les armes qu'ils possèdent, et en matière de placement, l'employeur a le dernier mot, toujours. Tant, donc, qu'entre syndicats patronaux ou patrons et syndicats ouvriers, les rapports ne seront pas améliorés, les efforts de placement ouvrier seront dans une mesure grande annihilés.

Apprentissage et enseignement professionnel :

Là, plus encore, les résultats qu'il faut enregistrer sont très médiocres, les tentatives en ce sens, de la part des syndicats ouvriers,

très rares. Tout au plus quelques efforts isolés : en 1886, les ouvriers mécaniciens de la Seine fondent des cours du soir; plus tard, les ouvriers en voiture; de 1894 à 1900, les chauffeurs, conducteurs mécaniciens organisent 17 cours différents, répartis en 8 sections; dans de bonnes conditions aussi, les Travaillants du livre, syndiqués, entreprennent des cours sur la linotype, la composition, etc.

Tout cela est fragmentaire, isolé, perdu dans une masse immense d'indifférence et d'abstention.

L'opinion, au reste, du monde ouvrier sur le problème de l'apprentissage est curieuse à connaître. Une enquête de l'Office du travail nous en livre les données étranges. A la lecture, on s'y heurte à une bizarre confusion et à une profonde méconnaissance de la part des travailleurs, de leurs intérêts les plus sûrs. La majorité des réponses sont peu claires ou incohérentes, à de peu nombreuses corporations près, des opinions d'ensemble n'apparaissent pas, au dépouillement de l'enquête :

Pour le nombre des apprentis : la moitié des réponses fournies en demandent la limitation; et l'autre moitié la repousse.

C'est ainsi encore que : l'unanimité des typographes tient pour la limitation; les cuisiniers, les pâtisseries la réclament aussi, ainsi que les horlogers, les passementiers, etc.

A l'inverse : cordonniers, coiffeurs, charpentiers y sont opposés.

Pour la limitation de la durée du contrat : une opinion plus nette ressort des réponses; les deux tiers d'entre elles voudraient cette durée légalement limitée; elles voient dans la liberté en cette matière la possibilité pour le patron d'exploiter un travail souple et non rémunéré par lui.

La si intéressante corporation du livre a fait dans le sens de cette limitation des apprentis de très sérieux efforts. En 1880, la Fédération des typographes réduisait à un par dix ouvriers le nombre des apprentis possibles, et à douze ans leur âge minimum d'admission. Aux congrès de 1885 à 1889, la question était reprise : la durée d'apprentissage à son tour était restreinte à trois ans au maximum; une propagande dans toute la France était décidée pour avertir les familles ouvrières en quête d'emploi pour leurs fils, que, par suite d'encombrement momentané aucun avenir sérieux n'était ouvert dans les professions typographiques. En 1890, la même Fédération élabore sur le contrat d'apprentissage un projet de réglementation qu'elle réussit à faire accepter des maîtres-imprimeurs de Bordeaux, c'est-à-dire du monde patronal. Ses clauses principales prescrivent qu'après deux mois d'essai, si patron et apprenti désirent maintenir leur accord, le contrat proprement dit d'apprentissage est passé. Sa durée est de cinq ans. Pendant les trois premières années, le jeune étudiant typographe a la situation

et le titre des apprentis ordinaires, il n'a droit à aucun paiement; toutes gratifications patronales sont facultatives. En outre, une clause qu'on croirait imitée d'anciens règlements corporatifs (et elle a de certaines de ces clauses toute l'excellence) défend d'employer l'apprenti plus de douze heures par semaine en courses et en nettoiyages. Durant la quatrième et la cinquième année, l'apprenti prend le titre de « petit ouvrier », et est payé « en conscience », c'est-à-dire en raison de sa capacité, la moitié, en général, ou le tiers d'un ouvrier. L'apprentissage terminé, il lui est délivré un brevet de capacité, et les maîtres-imprimeurs sont engagés à préférer pour l'embauchage les porteurs de ce certificat. Il ne peut y avoir qu'un apprenti par cinq ouvriers.

Il reste malheureusement que de telles initiatives demeurent isolées dans le milieu ouvrier, pour l'ensemble duquel le problème de l'apprentissage est un de ceux qui se posent le plus confusément et se résout le plus mal.

Bibliothèques professionnelles

On l'a dit, il existe : 932 bibliothèques professionnelles en 1903. C'est peu. Et le chiffre aussi doit être suspecté, pour qui enquêterait précisément, bien peu apparaîtraient sérieuses et utilement constituées. S'il en est d'effectives, comme celle des mécaniciens de la Seine qui comprend plus de 1.000 volumes, la plupart sont toutes nominales, des rayons poussiéreux; parfois il y traîne, exemplaires malpropres des « Juifs errants » et une collection des gravures de « Paul de Kock ». L'œuvre de transformation à faire ici est belle : essayer ces rayons poudreux et les faire plier de toute la science sociale (admirablement technique et vulgarisatrice), contenue dans ces ouvrages tels que ceux de Paul de Rousier, de P. Bureau, de Léon de Seilhac, de toutes les monographies et des enquêtes ouvrières étrangères, instructives telles que celles de Blondel sur l'Allemagne.

Prévoyance et assurance

Redisons les chiffres.

En 1903 :

321 caisses de secours mutuels.

352 secours divers.

602 caisses de chômage.

589 secours de route.

45 caisses de crédit mutuel.

Sur ce nombre déjà faible, beaucoup d'institutions fonctionnent mal ou irrégulièrement.

Contre le risque « maladies » (dont la protection est l'œuvre normale des sociétés de secours mutuels actuelles) presque rien de syndical ne fonctionne. On peut en donner deux causes : le nombre d'abord et la prospérité des sociétés de secours mutuels ordinaires. Ces associations nombreuses de

trois ou quatre millions de membres, gérées par des administrateurs capables et spécialisés, ont eu jusqu'à présent la préférence même parmi les ouvriers et l'emportent de beaucoup sur l'effort mutualiste de classe. L'article 7, ensuite de la loi de 1884, et l'Office du travail signale lui-même cette cause. On sait que cet article fait aux syndicats ouvriers une obligation d'avoir pour les institutions syndicales de prévoyance un comptable à part, obligation que l'Office du travail et la majorité du parti ouvrier voudraient voir abrogée (à l'inverse, M. Martin-Saint-Léon n'accepte pas cette idée par crainte de voir l'épargne populaire risquer de servir à d'autres fins que celles qu'ont eues précisément en but les syndicats mutualistes). Plus importantes que les sociétés de secours mutuels syndicalistes sont, il est vrai, les sociétés de secours mutuels professionnelles. Si l'on veut ici des chiffres, il faut se reporter aux statistiques du ministère de l'Intérieur à l'article « mutualité ». Malheureusement, depuis dix ans, ces statistiques ne dénombrent plus les sociétés professionnelles à part. Donc, celle de 1895 porte 2.349 sociétés de secours mutuels professionnels, avec 393.830 adhérents, et l'on peut bien assurer que, depuis dix ans, ce chiffre est monté à 5 ou 600.000. Une telle constatation suggère l'idée d'un grand progrès à entreprendre : ce serait la soudure à faire entre les syndicats ouvriers et les sociétés de secours mutuels professionnelles, déjà importantes. Entre l'une et l'autre catégorie d'associations, le lien le plus solide existerait : la profession commune, et pour la défense de cette seule cause, la cause ouvrière, on pourrait attendre beaucoup de leur union, le syndicat apportant à cette défense son esprit d'avant-garde et la vigueur de ses hardiesses, la société de secours mutuels disant son mot écouté de ménagère économe. L'effort semble opportun à faire, qui unira sans les confondre, au mieux des seuls intérêts ouvriers, la prudence mutualiste et la virilité syndicale.

A titre exemplaire, dans cet examen de l'état actuel de la prévoyance et de l'assurance syndicales ouvrières, M. Martin-Saint-Léon termine en indiquant l'œuvre modèle, qu'en ce domaine la Fédération du livre a réalisée sous la direction de son président si pratiquement réformiste, le citoyen Keufer. La Fédération du livre a donc organisé un système assez complet de secours, soit pour ses membres voyageant en quête d'une place, soit pour les malades et les chômeurs.

Le secours de route ou viaticum reprend une vieille tradition des compagnonnages français. Dans ce seul domaine, la Fédération du livre a donné à ses adhérents 11.963 fr. en 1902, et 11.223 fr. en 1903. Le syndiqué, obligé de quitter une localité faute de travail, reçoit, sur sa demande, le secours de route auquel il a droit, 2 fr. au-dessous

de 40 kilomètres, et au-dessus 0 fr. 50 par fraction de 20 kilomètres jusqu'à 200. La somme versée à chaque syndiqué est totalisée au bas du livret; en retour, le bénéficiaire est tenu en cours d'itinéraire de s'arrêter à toutes les imprimeries qu'il rencontre, et sa feuille doit en porter la mention. Ainsi organisé, avec de telles précautions, ce secours a rempli le but, utile, qu'il se propose.

Le chômage est organisé aussi et le secours maladie.

Pour le service des deux catégories de risques, la Fédération du livre a donné, en 1903.

Pour le chômage... 59.783 fr. 90

Pour la maladie... 66.616 fr. 30

3.117 fédérés ont bénéficié des uns ou des autres. Là encore, du reste, des précautions sont prises qui rendent toute fraude impossible, comme la nécessité avant de pouvoir toucher aucune indemnité d'un an révolu de stage, l'obligation de payer régulièrement ses cotisations, etc.

Le bilan que présentent les syndicats ouvriers actuels est donc relativement faible, dans l'ensemble des institutions qui émanent de leur activité créatrice. A l'inverse, si l'on considère leur rôle dans les rapports avec les patrons, on constate ici autant de violence et de rigueur, qu'ailleurs de mollesse inactive. De cette combattivité, on a fait aux syndicats ouvriers un crime sur lequel on s'étend longuement, de mode, avec une indignation vertueuse, dans les salons. Ce qui serait bien plutôt le sujet d'une surprise légitime, c'est cet étonnement de voir des syndicats ouvriers défendre les intérêts ouvriers. Et si quelque violence intervient dans la poursuite de ces revendications, n'est-ce pas encore naturel bien que regrettable? Le contrat de travail est un contrat de location; de ce dernier, découlent entre fermiers ou locataires et propriétaires de constants conflits. De quel droit s'indigner que au patron, l'ouvrier qui loue ses bras et sa force de travail ses seules ressources ne se déclare lui non plus entièrement satisfait? De quelle raison déclarer qu'il n'est pas là dans son rôle? Au reste, s'il n'y avait eu ni loi de 1884, en France, ni mouvement syndical ouvrier, ni l'augmentation des salaires ne serait survenue, ni la diminution des heures de travail, ni la création de tant d'institutions de solidarité ou de prévoyance sociales. Et, dès lors, comment ne pas proclamer, si on est loyal, que les syndicats ouvriers ont bien fait de se constituer les champions sans faiblesse de la classe salariée, et de ne pas accepter le rôle, sans sincérité, de syndicats compères ou de commande, au service des forces patronales, que trop voudraient sous des noms et par des motifs divers leur assigner?

La direction du mouvement ouvrier appartient surtout à la *Confédération générale du travail* qui devient, chaque année, une

puissance de premier ordre. Le public se figure que tout le socialisme obéit en France à un chef ou deux : un Jaurès ou un Guesde par exemple. Rien n'est plus faux pour les mouvements ouvriers, les grèves, les séditions, les émeutes possibles. De ces armes violentes, les vrais chefs ne sont pas des politiciens ou des députés, mais les chefs des syndicats ouvriers; il ne faut pas les aller chercher à la Chambre ou dans ses couloirs, mais à la Bourse du travail, où nous trouvons les noms peu connus de Pouget, Dellsalle, Yvetot, Lévy, Autourville, noms que toute la France connaîtrait vite si une nouvelle Commune surgissait. Ce sont eux, non les députés socialistes qui ont eu les rôles importants dans les grèves récentes, et à Limoges, ce n'est pas le citoyen maire socialiste Labussière, à l'attitude effarée, mais plutôt Autourville et Lévy qui ont mené la grève. A côté de ces unités, les unités émancipatrices actives, une petite élite intellectuelle élabore la doctrine dont vit la propagande et la presse et quelques membres de cette élite sont éminents et d'une rare compétence : C'est Georges Sorel (qui représente la tendance anarchiste), et pour la tendance socialiste révolutionnaire : Berth, Paul-Louis (Lévy), Lagardelle. De plus en plus, ce monde se sépare du parti socialiste unifié; dans un organe nouveau, *l'Avant-Garde*, Berth, montre l'abîme entre l'effort prolétarien, et le réformisme, socialisme patient, tout de salon et de réclame. Ces idées ont une décisive influence sur trois cent ou quatre cent mille syndiqués ouvriers, on sait en effet l'évolution qui a unifié les intérêts prolétariens, et en confiant toute la défense à la Confédération générale du travail, lui a conféré une prodigieuse puissance, créé au congrès de Limoges, en 1895, celle-ci a été longtemps en opposition avec la Fédération des Bourses du travail, cette dernière groupant les forces ouvrières géographiquement, c'est-à-dire par région, la Confédération les groupant corporativement par industries et métiers. La fusion de l'une et l'autre organisation ouvrière a été opérée au congrès de Montpellier en septembre 1902. La Confédération générale du travail a donc, du côté socialiste, toute la charge de la défense des intérêts ouvriers, toute la lutte à conduire contre le patronat. Elle se compose de trois commissions : l'une de contrôle, l'autre de statistique, la troisième de grève générale; cette dernière la plus importante comprend 24 membres, 12 de chaque section; elle étudie les mouvements ouvriers de tous pays, recueille les souscriptions, envoie des missionnaires foment et soutient les grèves et prélève sur les cotisations syndicales un tant % dans un but de propagande et de lutte de classe.

Parallèlement à ce mouvement de lutte ouvrière, l'effort pour la conciliation et l'arbitrage est insignifiant, sauf quelques excep-

tions isolées, comme à Cholet où fonctionnent des comités mixtes.

C'est dans la Fédération du livre encore que nous trouvons les institutions modèles. L'organisme fédératif central ne secourt une section en grève que si cette section a, par avance, averti la fédération, de sa volonté de cesser le travail et n'a déclaré la grève qu'après avis fédéral l'y autorisant. Avant de donner, du reste, cet acquiescement, la Fédération essaie pour résoudre le conflit local de l'influence médiatrice d'une commission arbitrale, où se rencontrent des ouvriers du livre et des maîtres-imprimeurs. Notre ami Rivière a été l'un des plus utiles artisans de l'œuvre d'entente; il y aurait incontestablement profit à ce que les syndicats actuels, avant que ces rouages supérieurs de conciliation soient partout et légalement institués, imitassent une aussi large tentative, également bienfaisante aux intérêts ouvriers et à ceux de l'industrie. On s'est demandé quelles bases ces commissions arbitrales mixtes pourraient adopter pour statuer sur les conflits, qui leur seraient présentés. En Amérique, dans l'industrie métallurgique, on a établi une échelle de salaires mobile d'après les variations des prix de vente des marchandises. Le système semble imparfait, puisque les vicissitudes de ce prix de vente ne sont pas la seule nature du bénéfice patronal, sur lequel influent pour une large part, le prix des matières premières et l'élévation des frais généraux. La tâche peut être conçue plus complète, plus logique et plus belle. Il faudrait qu'entre un groupe patronal étendu et un syndicat ouvrier ou une fédération syndicale ouvrière l'accord existât sur l'état à chaque moment des conditions du marché industriel et en cas de conflit, c'est d'après la règle suivante que l'on fixerait les droits ouvriers. On distinguerait dans tout salaire deux parties bien distinctes : une partie correspondante au salaire minimum, c'est-à-dire due en tout état de cause à l'ouvrier, comme équivalent de la force de travail qu'il fournit toute, et suffisante au moins pour le nourrir lui et sa famille; il y aurait là toujours une créance privilégiée, exigible par

l'employé en toute hypothèse et avant tous autres frais de production. Puis un autre élément variable s'ajouterait à l'élément fixe, et correspondrait à la part de l'ouvrier dans la plus-value acquise au produit par le travail pour la vente. Il est évident que ce second facteur ne sera dû que s'il y a vraiment plus-value et bénéfices patronaux et qu'il variera avec l'étendue successive de ces bénéfices. Pour arriver à un tel résultat, si largement équitable, il faut un accord entre patrons et ouvriers, et aussi une enquête permanente pour déterminer à chaque instant ces conditions du marché; l'association syndicale ouvrière pleinement consciente et organisée pourrait assumer la double tâche de cette entente à établir et de ces précisions à établir à chaque moment.

M. Martin-Saint-Léon termine en faisant remarquer que l'organisation syndicale actuelle seule envisagée dans ses deux cours n'est à coup sûr que provisoire. Tout en tirant d'elle le parti le meilleur, il serait fou de s'y attarder trop; il faut dès maintenant montrer et prendre la route qui conduit à l'organisation professionnelle de l'avenir, légalement réglementée de façon plus complète et plus logique. Et quel aide ne peut pas apporter le « catholicisme social » à cette cause professionnelle, lui dont tous les tenants apparaissent aux Semaines Sociales si précisément d'accord sur les méthodes et les doctrines fondamentales? Comme l'a redit le Père de Pascal, comme M. Martin-Saint-Léon l'a indiqué l'an dernier, cette méthode et cette doctrine sociale chrétienne sont celles de l'« Association libre dans la profession organisée ». Que les dévouements aux causes populaires s'attachent donc à réaliser autour d'eux cette formule! L'œuvre qu'ils feront, constructive et positive, est une œuvre de concorde et de fraternité sociale : elle est donc bonne; elle est sur une base de justice une œuvre d'équité et de conciliation; elle est donc conforme au plan de Dieu, qui s'appelle « Harmonie ».

H. HUGUES.



LES

Syndicats Ouvriers allemands

Cours de M. Georges BLONDEL

Les événements de 1870 ont été pour l'Allemagne le point de départ de transformations économiques et sociales d'une extrême gravité.

Transformations économiques d'abord :

Avant 1870, l'Allemagne était un pays essentiellement agricole. Depuis cette époque, elle s'est couverte d'usines et de manufactures de toute sorte. L'industrie, et surtout la grande industrie, s'y est prodigieusement développée.

Non contents d'alimenter le marché intérieur, les industriels allemands ont voulu aussi prendre une grande place sur les marchés du monde, et lutter victorieusement contre les produits anglais et français.

Ils durent faire de très grands efforts pour parvenir à ce résultat. Les produits allemands ne jouissaient pas d'une bonne réputation : *billig und schlecht*, bon marché et mauvais, c'était leur caractéristique. Il fallait tout à fait améliorer la qualité des produits, changer les conditions de la production, transformer l'outillage. Cette évolution économique a déterminé un changement considérable dans la composition de la population. Il y a cinquante ans, la population de l'Allemagne était encore pour les deux tiers agricole. Aujourd'hui, d'après les dernières statistiques, les populations rurales ne forment plus que 32 0/0 de la population totale. L'Allemagne, pays agricole, est devenue un pays industriel.

Or, ces grandes usines ont exercé sur les habitants des campagnes une véritable fascination ; elles ont absorbé rapidement un nombre prodigieux de travailleurs, attirés par l'appât de salaires plus élevés et plus réguliers en apparence que ceux que le travail des champs pouvait leur procurer.

Ce développement de la grande industrie, en dépit des crises par lesquelles le pays a passé, et en dépit de chômage fréquents, et d'ailleurs momentanés, causés par la rapidité même du développement industriel, a été pour le nouvel empire une cause indéniable d'enrichissement. On estime que, dans les quinze dernières années du XIX^e siècle, l'enrichissement annuel de l'Allemagne n'a pas été inférieur à deux milliards et demi de marks, plus de trois milliards de francs.

Cette richesse ne s'est pas répartie également sur toutes les catégories de la popula-

tion, mais il n'est pas douteux que l'augmentation des salaires ouvriers, qui a été d'un tiers environ depuis trente ans, a été plus marquée que l'élévation du prix des objets nécessaires à la vie. Il faut reconnaître aussi que les patrons, d'une part, l'Etat, d'autre part, ont beaucoup fait pour les ouvriers. Le bien-être de ceux-ci, j'ai pu m'en convaincre au cours de plusieurs enquêtes, s'est largement accru.

Et pourtant, les classes ouvrières n'ont pas été satisfaites. Un grand nombre d'ouvriers ont eu ce sentiment qu'on cherchait à les exploiter. Ils se sont de plus sentis dominés par les forces économiques qu'ils comprenaient mal. Il leur a semblé que la grande industrie leur faisait perdre de plus en plus leur indépendance, les rendait esclaves d'un engrenage dont ils ne pouvaient se dégager.

Frappés de l'importance toujours croissante de l'argent, entraînés par les doctrines de Karl Marx, ils se sont demandé sur quelle force ils pourraient s'appuyer pour combattre le capitalisme, et se sont naturellement tournés du côté de l'association. Le mouvement syndical s'est développé d'autant plus facilement en Allemagne que l'idée d'association a toujours été très en faveur chez les populations germaniques.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient bouleversé toute l'organisation ancienne. Les efforts tentés pendant la première moitié du XIX^e siècle avaient eu peu de résultats. C'est en 1848 seulement que des associations ouvrières de quelque importance commencèrent à se former. Lassalle donne à plusieurs d'entre elles une vive impulsion. Il faut pourtant arriver jusqu'en 1865 pour voir se dessiner, à l'instigation de Frieztsehe, un mouvement ouvrier dans lequel l'idée professionnelle est prépondérante, et trouver une organisation sérieuse de syndicats ouvriers.

En 1868, un journal de Berlin publia une série d'articles d'un député progressiste, Max Hirsch, sur les associations ouvrières anglaises, les fameuses *Trade Unions*. De concert avec Frantz Duncker, Hirsch essaya d'organiser des associations fondées sur le principe du *Self Help* (aide-toi toi-même), qui prirent le nom de *Gewerksvereine*. En même temps, Frieztsehe et Schweizer provoquèrent la formation d'autres groupes, qui prirent le nom

de *Gewerkschaften*, et auxquels le congrès d'Eisenach, en 1869, donna un caractère très militant.

Les événements de 1870 interrompirent le travail, et les premières années qui suivirent la guerre ne furent pas favorables au mouvement. Elles ne furent pas, on l'oublie trop souvent, des années de richesse et de prospérité pour l'Allemagne. Des entreprises, témérairement lancées et mal préparées, amenèrent le krach de 1873, qui eut pour conséquence de déplorables chômages. La misère fut grande parmi les ouvriers, l'émigration fut énorme. Elle dépassa plusieurs fois le chiffre de 200.000 personnes par an.

Le mouvement syndical, qui se développait péniblement au milieu de ces conjonctures, fut aussi entravé par des luttes assez vives entre les partisans des associations locales et ceux des unions centralisées. Ce furent ces derniers qui l'emportèrent ; ils firent adopter les principes suivants :

1^o Le mouvement syndical ne devra pas se solidariser avec les groupes politiques ;

2^o Au-dessus des groupements locaux on créera une direction centrale, qui sera l'organe des syndicats allemands. Cette direction se compose en fait d'un comité siégeant à Hambourg, qui fait de la propagande, dirige les grèves, publie les statistiques et provoque des congrès.

En dépit du louable désir de rester en dehors des courants politiques, les *Gewerkschaften* ne cachèrent pas leur sympathie pour les idées socialistes les plus avancées.

Elles étaient déjà vues avec défiance lorsque survint le double attentat de Hœdel et de Nobiling contre le vieil empereur Guillaume I^{er}. A la demande du gouvernement, le Bundesrath vota la loi du 21 octobre 1878, qui prohibait les associations qui paraissaient dangereuses pour la tranquillité publique. La loi, qui fut appliquée d'une façon rigoureuse, paralysa pendant un certain temps le mouvement syndical.

Quelques groupes ne tardèrent pas cependant à se reformer. Le message du 17 novembre 1881, dans lequel l'empereur exprimait cette conviction que pour remédier au malaise social il ne suffisait pas de lutter contre le socialisme, mais qu'il fallait aussi travailler à améliorer le sort des travailleurs, fut pour le mouvement syndical un encouragement. On fit preuve d'une plus grande tolérance à l'égard des *Gewerkschaften*, qui prirent la dénomination de *Freie-Gewerkschaften* (syndicats libres).

Leurs progrès furent rapides. Ils ne comptaient encore, en 1895, que 267.000 membres ; en 1900, ils en ont 680.427 ; en 1905, 1.057.103. Leur dernier budget s'est élevé à 16.109.903 marks. Ces ressources considérables sont, du reste, fort inégalement réparties entre les différents syndicats. C'est ainsi que le syndicat des typographes dispose de 140 marks par ouvrier ; celui des maçons ne dispose que

de 12 marks. D'autres, comme celui des boulangers, sont moins riches encore.

Et que font surtout ces syndicats ? Il faut d'abord leur rendre cette justice qu'ils s'efforcent de rester fidèles au caractère professionnel qui doit faire leur véritable force.

Mais il est aussi incontestable que beaucoup d'entre eux ont pris une allure combative très accentuée. Les *freie Gewerkschaften* se sont déclarés nettement hostiles à l'organisation actuelle de la Société et partisans de la suppression du patronat.

La majorité de ceux qui en font partie accepte l'idée de la lutte de classes (*Klassenkampf*) qui est le mot d'ordre du parti social démocrate.

Il y a cependant quelques divergences : plusieurs Syndicats portent leur effort surtout vers les coopératives, l'amélioration des salaires, le contrat collectif de travail, et se montrent préoccupés de découvrir des mesures pratiques propres notamment à restreindre la puissance des cartels. Le mérite de cette tendance à la modération doit être attribué à la Commission de Hambourg qui n'entend pas se laisser dominer par les chefs socialistes. Il y a dans cette Commission des ouvriers très déliants à l'égard des politiciens, et qui ne craignent pas d'entrer en lutte contre les Bebel, les Kautsky, les Singer. En fait, cependant, les politiciens ont conservé une réelle influence. Ils agissent habilement. Ils reconnaîtront, au besoin, comme Bebel, que c'est une faute de se servir du Syndicat comme d'une arme religieuse ou politique, ils proclament que les ouvriers ont le droit, dans l'état actuel, de se servir des institutions existantes pour améliorer leur sort.

Mais, au fond, ils partagent les idées de Lassalle qui méprisait tout ce qui n'était pas action politique. Bernstein, lui-même, un réformiste, disait naguère : Les revendications ouvrières doivent toujours aboutir à des motions politiques.

Cependant, le dernier Congrès des Syndicats, tenu à Cologne du 22 au 27 mai 1905, a déclaré qu'il repoussait le programme socialiste et s'est prononcé contre la grève générale. Il a aussi repoussé la proposition faite par quelques membres de répandre des brochures contre les Syndicats chrétiens ou libéraux et a censuré les ouvriers qui ne font que de la politique et ne s'imposent pas de sacrifices pour s'organiser. On a voté, d'autre part, la création d'un fonds de grève dont la Commission ne pourra disposer que dans des cas nettement déterminés et seulement en faveur des ouvriers qui auront prouvé qu'ils faisaient des sacrifices et des efforts.

En somme, les *freie Gewerkschaften* sont actuellement tirailés entre ceux qui veulent faire de la politique et ceux qui veulent s'occuper uniquement des intérêts professionnels. Nous ne pouvons que souhaiter, sans trop l'espérer, que ces derniers aient le dessus.

A côté des Syndicats à tendance socialiste, il faut mentionner les Syndicats chrétiens « Christliche Gewerkschaften », fondés par les catholiques qui ont pensé que c'était principalement dans les associations ouvrières qu'il fallait chercher un remède contre les dangers du socialisme révolutionnaire. C'est seulement par le développement des associations, ont-ils dit, qu'on pourra faire passer dans la pratique les conseils de Léon XIII, déplorant l'isolement des travailleurs livrés peu à peu à la cupidité d'une concurrence effrénée.

Les Syndicats chrétiens se sont, depuis 5 ou 6 ans, développés d'une façon satisfaisante. Il y a actuellement un millier de groupements réunissant 274.260 ouvriers et dont les recettes annuelles s'élèvent à 1.131.605 marks.

Ces Syndicats s'appellent « chrétiens » et non « catholiques ». Ils sont ouverts aux protestants. On ne demande à leurs adhérents que d'être convaincus de l'utilité d'une religion pour l'homme et de la vérité du christianisme.

Très défiants à l'égard des politiciens, les Syndicats chrétiens ont déclaré qu'ils n'entendaient accepter la direction ni des conservateurs, ni du Centre. Ils ont pris une grande part au Congrès ouvrier qui s'est tenu, les 27 et 28 octobre 1903, à Francfort, Congrès dans lequel 168 associations comprenant un total de 622.000 membres étaient représentées.

On y a étudié trois questions :

1° La revision de la législation sur les associations ;

2° La capacité juridique des associations professionnelles ;

3° La création des Chambres de travail.

J'ai été frappé de la bonne organisation et de la tenue parfaite de ce Congrès qui a offert un exemple méritoire de concorde et d'union.

Nous nous tendons la main, disait un des orateurs, par dessus les divergences politiques et religieuses, et cherchons à nous comprendre. Nous sommes antisocialistes, disait un autre, mais nous sommes en même temps réformistes. Nous demandons la possibilité de nous organiser. Nous pensons que le mouvement ouvrier est un facteur du progrès général et de la marche de la civilisation, de même qu'il doit être un moyen d'éducation pour les classes laborieuses.

Il convient de dire encore quelques mots d'un troisième groupe de Syndicats : je veux parler des Syndicats libéraux fondés par Hirsch et Duncker. C'est le moins important. Il ne compte encore que 111.889 adhérents.

Hirsch, l'un de ses fondateurs, mort dernièrement, avait fait de grands efforts pour arriver à une entente avec les « Gewerkschaften », mais il avait été jugé trop modéré. Il avait été presque hué dans une réunion où il avait essayé de soutenir qu'il croyait à la possibilité d'une harmonie entre les patrons et les ouvriers et avait déclaré qu'il

considérerait comme infiniment dangereux les projets de bouleversement de la société. Ses défiances envers le christianisme l'avaient, d'ailleurs, toujours éloigné des Syndicats chrétiens. Son œuvre ne semble pas destinée à un grand avenir.

Il est, au surplus, fort intéressant de remarquer que dans les récentes grèves de Westphalie tous les Syndicats ouvriers, chrétiens ou autres, ont été d'accord. C'est même le président d'un Syndicat chrétien qui a été nommé président du comité d'organisation.

On comprend le mécontentement des socialistes révolutionnaires qui auraient voulu avoir la haute main. Il est regrettable, disait la *Leipziger Zeitung* qu'ils n'aient pas su se placer à la tête des masses. Ils auraient détruit l'organisation chrétienne et peut-être fait un parti comme jamais le parti socialiste n'en a fait.

Les journaux vraiment syndicaux se sont exprimés d'une façon plus courtoise, et l'observation impartiale des faits prouve péremptoirement deux choses :

1° L'utilité de retirer aux collectivistes et aux politiciens la direction des groupements ouvriers.

2° La grève de Westphalie a montré que les convictions chrétiennes, loin d'être un obstacle à l'action ouvrière, contribuent à la rendre plus sympathique et à la préserver des exagérations qui en compromettent le succès.

Il n'est pas encore possible de porter un jugement définitif sur le mouvement syndical allemand. Il a ses bons et ses mauvais côtés.

En dépit du nom qu'ils s'attribuent, les Syndicats libéraux à tendances socialistes sont un peu trop solidaires du parti socialiste qui y trouve beaucoup de recrues. Ils mettront peut-être encore beaucoup de temps à trouver leur véritable voie. Il ne faut pas en être surpris. On peut espérer qu'ils arriveront à s'assagir. Le Congrès de Francfort et la grève de Westphalie sont des manifestations intéressantes à cet égard. Quelques-uns de leurs membres souhaitent sincèrement que l'idée professionnelle s'affirme de plus en plus et que s'accroisse, au contraire, la défiance à l'égard des politiciens.

On discute d'ailleurs avec beaucoup de ténacité en Allemagne toutes les questions qui se rattachent au rôle qu'il faut accorder aux syndicats ouvriers.

Dans quelle mesure faut-il les laisser intervenir.

Pour le placement.

Pour l'apprentissage.

Pour le contrat collectif de travail ?

Et si on ne veut pas du syndicat obligatoire, de quelle façon faut-il protéger les ouvriers qui ne voudront pas faire partie d'un syndicat ?

Graves questions qui divisent les meilleurs esprits.

Il est un point cependant sur lequel tout le monde est d'accord. C'est la nécessité pour les ouvriers de se grouper. Des groupements ouvriers sont indispensables pour maintenir, avec l'organisation actuelle de l'industrie, une sorte d'égalité entre les employeurs et les employés. Comme le disait fort bien un jour l'abbé Hiltz : Le chef de mille ouvriers est déjà, à lui seul, une coalition. L'ouvrier isolé est dans la situation de un contre mille, il est obligé d'accepter les conditions qui lui sont faites. Il est opprimé par les conditions du marché soit national, soit même souvent international. La cause fondamentale de sa faiblesse, c'est qu'il n'a pas de réserve. Cette réserve qui lui est nécessaire pour résister, c'est le syndicat qui la lui fournira.

L'intelligence des questions sociales est étroitement liée à la connaissance des questions économiques.

Ce sont les transformations économiques qui rendent si difficiles la restauration rêvée par quelques-unes des anciennes corporations. Nous sommes si loin maintenant de l'état économique qui leur avait donné naissance. On peut critiquer l'état actuel, déplorer certaines conséquences de la grande industrie, du développement du machinisme ou des moyens de transport. C'est un état qu'on ne peut changer et qu'il faut accepter, *neq lacrymando nec maledicendo*. On ne peut empêcher la mentalité des hommes de se modifier et le monde de marcher. Ce qui importe, c'est de se mettre à la tête du mouvement pour le diriger. Et l'un des dangers dont il faut le plus se méfier, c'est le danger des systèmes absolus et des rêves d'harmonie parfaite.

Aujourd'hui, le monde ouvrier, le quatrième état veut se dresser en face du patron et traiter avec lui d'égal à égal. Que les ouvriers se fassent beaucoup d'illusions, j'en suis convaincu. Il faut tenir compte de ces illusions mêmes et concilier ceux de leurs désirs qui sont acceptables avec les principes sur lesquels repose la société moderne et avec l'autorité nécessaire pour son maintien. Au fond, la conception de la société actuelle est une conception chrétienne avec un certain nombre de superfétations païennes dont il faut la dégager.

Beaucoup de braves gens, me disait un jour le Dr A. Pieper, se sont obstinément cramponnés au patronat, sans comprendre que le patronat devait changer de caractère, que surtout il ne devait plus ressembler à une tutelle. Il faut agir adroitement sur l'ouvrier par l'ouvrier lui-même.

Beaucoup de catholiques sont victimes de leur éducation. Ils sont munis d'ocillères qui les empêchent de voir tout ce qui pourrait ébranler l'enseignement traditionnel qu'ils ont reçu. Beaucoup s'imaginent qu'il serait dangereux d'éclairer l'esprit du peuple, sans voir que, s'ils ne se chargent pas de ce soin, d'autres assumeront volontiers cette tâche. Un mélange d'idées fausses et de maladresses a contribué à rendre en France très insuffisants les contacts nécessaires entre le peuple et les représentants de ces anciennes classes dirigeantes, que Claudio Jannet appelait justement les classes responsables.

Pour se rendre compte des changements qui doivent se faire dans la conception du patronat, il faut étudier les circonstances particulières dans lesquelles se développent les différentes industries, car l'organisation qui convient à l'une ne convient pas nécessairement à l'autre, et recourir constamment à la méthode d'observation. Et ce que l'observation permet de constater partout, c'est que l'ouvrier éprouve un besoin d'indépendance, d'autonomie, qui n'est pas nécessairement de l'insubordination qui découle d'un sentiment beaucoup plus vif qu'autrefois de sa personnalité. Les institutions patronales ne peuvent pas satisfaire ce besoin. En vain montre-t-on à l'ouvrier que ces institutions lui assurent plus de confort et de bien-être, qu'elles lui procurent la vie à meilleur marché. Cette considération les touche en définitive assez peu. Qu'ils se fassent beaucoup d'illusions sur ce qu'ils pourront obtenir par leurs propres moyens, c'est possible ; mais il faut de toute nécessité tenir compte de cette mentalité nouvelle des travailleurs si l'on veut gagner des hommes. Menschen gewinnen, gagner des hommes, c'est là ce que veulent par dessus tout les catholiques allemands.

Catholiques français, si vous voulez, vous aussi, gagner des hommes, soyez de plus en plus sociaux, étudiez de plus en plus attentivement l'organisation de votre société contemporaine, et la mentalité de ceux que vous voulez attirer à vous. Soyez prêts à répondre à leurs objections, soyez convaincus surtout que la société est un échange de services, et que ceux-là travailleront le plus efficacement à la rendre meilleure, qui ne se contenteront pas de donner à ceux qui travaillent et qui peinent, une part de leur bourse, mais qui leur donneront surtout une large part de leur temps, de leur science, de leur intelligence et de leur cœur.

J. TERRELL.

MONOGRAPHIE DU SYNDICAT DES Employés de Commerce et de l'Industrie A PARIS

Cours de M. E. VERDIN

En exposant l'histoire et l'organisation du Syndicat des Employés nous croyons devoir tout d'abord exprimer cette opinion affirmée par dix-sept années d'expérience que, si les révolutionnaires et notamment le sénateur Tolain et M. Waldeck-Rousseau ont été les principaux inspirateurs de la loi de 1884 instituant les syndicats, il faut remarquer en même temps qu'aucune forme d'association ne s'adapte mieux à l'esprit chrétien et que nous n'en avons pas tiré tout le parti qu'elle nous offrait. Nous aussi, nous sommes des citoyens et des travailleurs.

Est-ce à dire que rien n'est plus facile que d'établir un syndicat véritablement professionnel et de le faire vivre et prospérer : ceci est une autre considération que le récit de nos luttes et de nos entreprises indiquera quelque peu ; là, comme en toutes choses, une vue très nette des besoins et une persévérance soutenue sont indispensables.

Bien que le champ d'action de notre syndicat dans une grande ville comme Paris soit assez spécial et que la catégorie de travailleurs qu'il embrasse présente quelques particularités professionnelles assez marquées, on peut admettre sans se tromper que les principes sur lesquels il s'est constamment appuyé et les procédés qu'il a utilisés au cours de son existence peuvent servir aussi bien pour les petites localités que pour les groupements de travailleurs de toute condition. M. Martin Saint-Léon ayant exposé les doctrines et la situation des syndicats en général, nous ne nous attarderons pas à faire ressortir, par une comparaison même rapide, ce qui nous distingue des autres syndicats, notre histoire y suffira d'ailleurs.

Historique. — C'est un frère de la doctrine chrétienne, le cher frère Hiéron, alors chargé d'un bureau de placement institué pour les Œuvres de Jeunesse qui, en 1887, réunit dix-sept jeunes gens appartenant à différents patronages parisiens et les invita instamment à se constituer en syndicat professionnel ; la propagande anticléricale de Gambetta parmi les associations de voyageurs de commerce poussait à la création

de sociétés d'où fut bannie la fâcheuse politique.

A la même époque, une société de persévérance chrétienne, sous le vocable de Saint Benoît Labre, avait développé dans les patronages un esprit d'ardente charité qui fit penser à ces jeunes gens qu'ils trouveraient dans le syndicat le moyen d'ajouter aux bénéfices spirituels de leur association de Saint Labre les avantages d'une aide mutuelle dans toutes les circonstances de leur vie de travail. C'était une note bien particulière, car les syndicats formés jusqu'à ce moment manifestaient plutôt des opinions révolutionnaires et dédaignaient l'action économique, se réservant pour des manifestations bruyantes.

Ce fut même une des premières difficultés que rencontra le syndicat tenu en suspicion comme tous ses congénères par les personnes qui pouvaient le plus aider à son développement ; il fallut tout d'abord convaincre celles-ci du but pratique de notre association. Puis vinrent s'ajouter les tâtonnements habituels à toute œuvre qui commence, le peu de temps que pouvaient y consacrer nos camarades retenus par leur travail et leurs devoirs de famille. De sorte que, durant deux années, de 1887 à 1889, le syndicat eut une existence assez précaire, et ce ne fut qu'à la fin de cette période qu'il prit une consistance réelle et adopta une formule qui n'a pas varié depuis.

A partir de ce moment et sous l'impulsion d'un nouveau contingent de camarades animés de cet esprit que nous avons indiqué plus haut, la propagande devint active, les besoins furent étudiés, des projets élaborés, si bien qu'en 1892 nous nous trouvions en présence de 369 syndiqués auxquels, malheureusement, faute de ressources, nous ne pouvions rendre les services promis ou au moins espérés. Heureusement, certaines circonstances nous permirent alors de nous pourvoir d'un agent qui put assumer l'exécution des services prévus et notamment celui du placement le plus important de tous.

Pendant les sept années suivantes, jus-

qu'en 1899, nous mîmes à exécution, successivement, les projets de la première heure, revenant sans cesse sur ces chapitres : placement, coopération, secours mutuels, études, suivant les ressources disponibles et les progrès réalisés, améliorant les procédés de placement, créant des cours, allongeant la liste des fournisseurs. La force de notre organisation était telle en 1899, que le rapporteur des travaux à l'assemblée générale annuelle après avoir rappelé le but que nous nous étions proposé dix ans plus tôt : « Unir entre eux sur le terrain des intérêts » temporels les employés catholiques appartenant aux œuvres de persévérance, afin « de leur permettre de se soutenir dans les moments difficiles de leur vie et leur fournir les moyens d'améliorer leur situation » personnelle économiquement et professionnellement, « constatait que ce but avait été pleinement atteint et que, comme une conséquence naturelle de notre recrutement, ces dix années s'étaient écoulées sans qu'il se produisît jamais aucun déchirement intérieur, fréquent dans toutes les associations, aucun schisme, aucune division.

Mais nous allions sortir de cette vie intérieure pour entrer dans la vie publique à laquelle nous étions appelés par le décret dit Millerand, invitant les syndicats à élire un représentant au Conseil supérieur du Travail. Inscrit sur la liste électorale, notre qualité nous fut contestée par un syndicat des Employés du gaz, mais cette réclamation injustifiée n'eut pas d'écho. Nous prîmes part au vote et, si nous n'eûmes pas le plaisir de faire triompher le candidat que nous avions adopté, nous eûmes au moins l'avantage de constater que nous n'étions pas seuls à mettre les intérêts professionnels au-dessus des intérêts politiques de certains et de contracter d'appréciables alliances.

L'exposition de 1900 ayant offert une large part aux œuvres sociales, nous n'hésitâmes pas à nous y présenter, ne craignant pas la comparaison et tenant à établir publiquement le caractère exclusivement professionnel de nos travaux. Nos efforts furent récompensés, une médaille d'argent décernée par un jury composé presque en entier de personnalités hostiles à nos idées témoignait de la valeur des résultats obtenus.

Toujours avec cette même idée de suivre sur tous les terrains la défense de nos intérêts professionnels, nous prîmes part aux travaux du premier Congrès international des Employés, tenu au cours de l'exposition, sans que notre présence ait donné lieu à aucune opposition.

En 1901, nous modifiâmes nos statuts primitifs en ouvrant, à tous les employés catholiques, les rangs de notre association, qui se recrutait précédemment dans les patronages.

Moins tolérants qu'au Congrès international, la Chambre syndicale des Employés de

Paris n'admettait pas notre assistance au Congrès qu'elle organisa à Paris en 1902 et, malgré les puissants arguments opposés par nos délégués, elle voulut montrer qu'il ne suffisait pas d'être employé pour traiter des intérêts du travail, mais qu'il fallait de plus être sectaire.

La même année, la Fédération nationale des Employés, dont le siège est à Rouen, tenait un congrès à Bordeaux où il nous fut réservé un tout autre accueil ; de même successivement à Nancy, en 1903, à Limoges en 1904, et à Tours en 1905. Nous eûmes alors le plaisir de discuter les intérêts de notre profession avec des camarades ne partageant pas nos idées, certes, mais animés d'un large esprit de tolérance sans que notre qualité de catholique fut un obstacle à la largeur de vue et à la libéralité de nos votes.

En 1903, à Bruxelles, se réunissait le deuxième Congrès international des Employés, auquel nous avions été invités de même que tous les autres syndicats, mais nous devions y retrouver nos expulseurs de 1902, qui nous présentèrent comme un syndicat confessionnel, parce que n'admettant que des adhérents d'une seule religion, et de ce fait, indignes de prendre part à des délibérations concernant le travail. Heureusement, le libéralisme des délégués étrangers n'accepta pas cette triste théorie et, non seulement nos délégués furent admis, mais encore, grâce à leur compétence, ils furent nommés rapporteurs de deux commissions importantes.

Enfin, dans cette même année 1903, nous prîmes part au renouvellement des membres du Conseil supérieur du Travail et nous pûmes, en joignant nos efforts à ceux de la Fédération de Rouen, obtenir du Ministère du Commerce l'annulation d'une élection non conforme aux conditions prescrites par le décret la concernant. De plus, nous avions la joie de voir le candidat évincé remplacé par deux professionnels présentés par la Fédération de Rouen.

Notre action ainsi extériorisée s'est appliquée également à prêter son appui à des syndicats ouvriers qui, inspirés du même esprit, sont venus successivement se grouper dans le même local, unissant nos efforts dans un comité intersyndical qui organisa un congrès en 1903 afin de définir une ligne d'action commune.

Nous voudrions abréger cette trop longue notice, il nous faut cependant encore mentionner que nous avons eu l'honneur, cette année, de participer aux travaux du Congrès de la Société d'Economie sociale sur la formation commerciale et enfin que le jury international de l'Exposition de Saint-Louis n'a pas craint de nous décerner une médaille d'or.

Nous n'avons jamais négligé de défendre les intérêts généraux de la corporation, non seulement, ainsi qu'on a pu le voir, par

notre présence aux Congrès et aux Expositions, mais par des démarches personnelles près de nos amis du Parlement aussi bien que près de tous nos représentants élus, notamment au sujet du repos du dimanche et pour l'obtention de la juridiction prud'homale.

Services. — Il nous reste à faire connaître les différents services que nous avons établis presque dès notre origine et que nous n'avons cessé de maintenir à la hauteur de nos besoins, pour aider personnellement nos camarades dans toutes les vicissitudes de leur carrière, et, pour en apprécier l'importance, il ne faut pas perdre de vue que nous comptons aujourd'hui 3500 membres effectifs payant la cotisation statutaire.

Le placement est le besoin primordial de l'employé, ceux mêmes de nos contradicteurs qui estimaient d'un ordre inférieur les soins donnés à ce service, ont dû répondre aux demandes de leurs adhérents et l'on n'a pas oublié la retentissante querelle des Bureaux de placement. Malheureusement, les places sont rares et courues, et il nous a fallu une longue persévérance pour nous assurer une clientèle dont les demandes soient suffisamment abondantes. Un seul chiffre donnera une idée de notre activité à cet égard. Nous avons effectué, au cours de l'année dernière, 610 placements. Comme il arrive toujours en pareille occurrence, nous n'avons pu répondre à toutes les offres et à toutes les demandes, mais il est un fait dont nous sommes particulièrement fiers parce qu'il marque bien l'intérêt apporté par nos adhérents à leur œuvre : 677 emplois nous ont été indiqués par 330 syndiqués, l'un d'eux seul nous en a procuré 77. Depuis sa fondation, le Syndicat a certainement effectué plus de 8.000 placements. Nous avons également essayé d'améliorer la situation très intéressante de quelques-uns de nos associés en les faisant profiter d'occasions favorables. Nous n'avons pas craint, pour obtenir ces résultats, d'assumer les lourdes charges d'un employé uniquement attaché à ce travail.

Enseignement professionnel. — Une des principales difficultés du placement est souvent causée par le peu de valeur professionnelle des candidats. Pour obvier à cet inconvénient, nous nous sommes efforcés, depuis 1893, de compléter les études de l'école par des cours du soir sur les matières commerciales et principalement pour les langues étrangères. Cet enseignement comprend :

- Un cours de comptabilité (2 années),
- d'anglais (2 années),
- d'espagnol,
- d'allemand,
- de sténographie et dactylographie.

Nous aurons le plaisir d'y ajouter, cette

année, un cours de droit commercial qui sera donné par M. Laurent, professeur à l'Institut catholique. Des cours sont également ouverts dans nos sections, suivant les ressources locales. Les résultats de tous ces cours sont récompensés au moyen de subventions des principales maisons de commerce de notre place et nous comptons pouvoir faire fonctionner, d'ici peu, un jury mixte dont les certificats auraient une grande valeur pour le placement de ceux qui les auraient mérités.

Notre époque, dans sa technique compliquée et étendue, en raison de l'immense développement des moyens de communication, demande aux agents commerciaux qui désirent s'élever dans la hiérarchie sociale, non seulement des connaissances spéciales et immédiatement appliquées, mais encore des connaissances générales sur l'ensemble des rapports humains aussi bien de temps que d'espace, rapports nationaux et internationaux, rapports du capital et du travail, rapports des citoyens et de l'Etat, etc. Pour répondre à cette culture nécessaire, nous avons, dès 1890, et sous l'inspiration du regretté maître Claudio Jannet, créé une Commission d'Etudes dont les procédés et les travaux ont été appréciés favorablement par toutes les personnalités qui ont eu à examiner notre Syndicat. Les réunions sont mensuelles et durent d'octobre à juin. Un membre de la commission, désigné à cet effet, présente une étude sur le sujet au programme, les autres membres discutent les conclusions du rapport. Les débats sont dirigés par un de nos amis dont la compétence est reconnue. M. Jean Lerolle nous a rendu ce service pendant huit années, avec son talent si apprécié et son dévouement si connu. M. Georges Piot continue cette tâche avec le même zèle et le même succès. Ces premières années furent occupées par des sujets généraux importants : les associations, le commerce, l'Etat, le budget de l'employé. Puis on aborda les questions à l'ordre du jour : caisses des retraites, conseil du travail, projet Millerand, etc. Ces deux dernières années ont été remplies par des travaux d'un ordre documentaire : en 1903-04, les conditions du travail de l'employé, et en 1904-05, ses besoins économiques. Chacune des études présente une monographie des plus vivantes, mise au point par une discussion très serrée et soutenue par des auditeurs compétents.

Une bibliothèque, ne comprenant que des ouvrages relatifs aux problèmes sociaux et économiques, sert d'arsenal à nos confrenciers.

Enfin, un journal, *L'Employé* (tirage : 4.100), entièrement rédigé par nos camarades, donne un corps à nos doctrines et répand le bon exemple de notre action. Ce journal est servi gratuitement aux syndiqués, il reçoit des annonces et compte un certain nombre d'abonnements, mais la grosse dé-

pense est supportée par la caisse syndicale.

Cette commission d'études a été l'école dans laquelle se sont formés nos camarades devenus nos représentants et nos négociateurs éclairés et habiles dans les Congrès et dans nos rapports avec toutes les grandes institutions du pays : Sénat, Chambre des députés, Conseil municipal, Institut catholique, Société d'Economie sociale, Musée social, Chambres syndicales et toutes les personnalités qui se sont intéressées à notre association.

Mais il ne suffit pas d'un bagage scientifique pour traverser une vie de travail ; le corps a d'autres besoins auxquels l'association doit apporter une aide énergique. Diminuer notre dépense est un résultat désirable, nous l'atteignons par la coopération. La loi ne nous permet pas encore la coopérative ; nous en aurions le droit que nous n'en userions probablement pas de suite ; en attendant, nous avons préféré rester l'intermédiaire gratuit entre les fournisseurs et nos adhérents. Pour ceux-ci, nous recherchons les offres les plus avantageuses et nous obtenons des escomptes perçus sur les factures réglées, escomptes que nous remboursons ensuite à nos associés. Autrement encore, nous faisons, par exemple, un prix avec un marchand pour une quantité totale de charbons garantie, et qui sera servie par petites quantités à chacune de nos familles. Enfin, nous avons quelques articles courants : café, thé, parfumerie, etc., en dépôt à notre siège social. Notre dernier chiffre d'affaires s'est élevé à 202.159 fr., sur lesquels, après prélèvement de 1 0/0 pour nos frais généraux, nous avons pu restituer 12.500 fr. aux consommateurs. Est-il besoin d'ajouter que nous persévérons dans cette voie, qui nous sera rendue plus facile par la collaboration des mères, épouses et sœurs de nos adhérents.

Un restaurant, établi au siège social, sert chaque jour pour un prix modique plus de cent cinquante déjeuners.

Secours mutuel. — Notre corporation, malgré les apparences contraires, étant donné le moindre effort demandé à un grand nombre d'entre nous, est une de celles les plus éprouvées par la maladie, les statistiques officielles constatent ce fait qui est un sujet permanent d'inquiétude pour nos collègues. La mutualité en est le remède désigné. Nous n'avons pas voulu, à cause de la législation spéciale qui régit les sociétés de secours mutuels, organiser un service à cet usage dans notre syndicat. Nous avons contribué simplement à la fondation d'une société reconnue qui, sous le nom de Fraternelle commerciale et industrielle, offre à nos adhérents les meilleures conditions et toute sécurité. Cette société est avantagée d'un grand nombre de membres honoraires, elle possède un capital de 16.373 francs et a distribué en 1904, 1.343 francs de secours.

Ses services s'appliquent à toute la famille, elle accepte les femmes et les enfants.

Pour compléter l'aide de cette société, nous avons constitué une caisse de prêt gratuit alimentée par des quêtes à nos réunions et le produit d'un grand concert donné cette année, caisse qui, sans aucune autre garantie que la moralité de l'emprunteur, avance des petites sommes, 50 fr. en moyenne, service bien précieux à certains moments.

En cas de contestation, nos camarades trouvent en notre conseil judiciaire un appui bienveillant et sincère et si la cause nous paraît juste nous ne craignons pas de soutenir jusqu'à extinction de juridiction le sociétaire lésé.

C'est précisément encore pour aider nos collègues dans un moment difficile que nous avons créé notre Commission des Soldats qui présente un des organes les plus complets et les plus vivants de notre société. Avant le départ les membres de cette commission font suivre un cours d'instruction militaire sérieux et pratique aux conscrits qui reçoivent au moment de la mise en route toutes les indications utiles. Pendant le séjour au régiment le syndicat reste en correspondance avec eux par son journal *L'Employé* et reçoit les permissionnaires le lundi de Pâques. Enfin, lorsque le retour est proche, la Commission recherche des emplois pour ceux qui ont payé leur dette à la patrie.

Il n'est pas jusqu'aux sports et à la villégiature qui ne rentrent dans le cadre de nos opérations. Cette année nous avons occupé pendant tout le mois de juillet le chalet des Saines Vacances de Saint-Laurent-sur-Mer (Calvados), au prix de 2 fr. 50 par personne et par jour, logement et table compris.

Organisation. — Pour arriver à l'exercice d'une direction utile sur cette quantité d'adhérents dispersés dans tout Paris nous avons été obligés de procéder à un double classement, classement local par sections consistant à réunir au siège de sociétés de quartier, qui veulent bien nous abriter, nos associés habitant dans un certain rayon autour de ces sociétés, et un classement par profession mettant en rapport dans des groupements pourvus d'un cadre permanent les employés des différentes catégories : employés de banque, d'assurances, de transport, du bâtiment, des tissus, etc.

Un conseil de 21 membres, élu annuellement, administre souverainement le syndicat, il est lui-même dirigé par son bureau composé des dignitaires : président, vice-présidents, trésorier, secrétaires. Il se partage en commissions qui veillent au bon fonctionnement et au progrès de nos différents services : placement, coopération, études, soldats, secours, etc. Il est représenté dans chaque section par un délégué nommé par lui.

Voici un tableau à peine esquissé de notre syndicat et pourtant nous craignons d'avoir abusé du temps qui nous était accordé. Qu'il nous soit permis en terminant d'insister sur l'importance des groupements professionnels analogues au nôtre. Cette importance s'accroît pour la catégorie des employés que l'on peut considérer en maintes circonstances comme formant les cadres de l'armée du travail. Ils ne sont entrés qu'avec hésitation dans le mouvement syndical mais leur intervention y apportera certainement un élément modérateur.

Que nos auditeurs veuillent bien noter encore quels avantages nous avons recueillis en nous occupant exclusivement de nos in-

térêts professionnels, éloignant par là tout sujet de discussion vaine et mettant à profit toutes nos bonnes relations ; car le nombre n'est pas tout, l'union est le facteur principal, un syndicat peu nombreux peut beaucoup si tous ses membres sont bien d'accord dans l'action.

Enfin, nous nous reprocherions de quitter cette tribune sans exprimer une parole de reconnaissance pour cet admirable Institut des Frères si éprouvé en ce moment, et auquel nous devons tant et avant tout le bonheur de cette éducation chrétienne qui a été notre meilleure sauvegarde au cours de nos longs travaux.

G. VERDIN.

LA PROTECTION LÉGALE DES TRAVAILLEURS

Cours de M. E. DUTHOIT

Je voudrais dans ces deux leçons de sociologie non point parcourir le champ immense des rapports de l'Etat avec le monde du travail, mais montrer le lien intime qui rattache la protection légale des travailleurs aux principes chrétiens et spécialement à la juste notion de la vie.

Cette préoccupation dominera les aperçus qui vont suivre :

1° *Quel est le fondement rationnel de la protection légale des travailleurs ?*

2° *A quels travailleurs cette protection est-elle due ?*

3° *De quel pouvoir doit-elle émaner ?*

4° *Quelle est, en France, d'une façon générale le bilan de la protection légale des travailleurs ?*

I

Quel est le fondement de la protection légale des travailleurs ?

On peut faire valoir pour réclamer cette protection des motifs très divers.

Ainsi, par exemple :

a) Une réglementation du travail, si elle est vraiment internationale, tempèrera les excès de la concurrence et de la surproduction.

b) Les réformes législatives qui améliorent la condition de l'ouvrier seront, le plus souvent, après la période de transition, bienfaites pour l'industrie elle-même.

Toute mesure légale de protection en faveur des travailleurs est en réalité en faveur des patrons honnêtes, justes, bienfaisants, contre les patrons qui abusent de la force et de la vie de leurs ouvriers.

Ces raisons malgré leur importance ne nous suffisent pas.

C'est dans l'Evangile, dans les enseignements traditionnels de l'Eglise, que nous voulons chercher la raison décisive, impérieuse qui justifie la protection légale des travailleurs ; car ainsi que l'a dit Schœllér « la réforme sociale est le christianisme devenu le partage de tous ».

Mais tranchons d'abord une question plus générale : qu'est-ce qui légitime, dans ses multiples applications, l'intervention de la puissance publique, dans les rapports des hommes appelés à vivre en société ?

La solution de cette question une fois trouvée, il suffira de rechercher si elle ne

s'applique pas avec une force particulière, à l'hypothèse concrète qui nous occupe.

Nous pensons que la puissance publique est autorisée à intervenir lorsque la conservation et le développement de la vie humaine sont en jeu, et que ce bien primordial de la vie ne peut être gardé et augmenté sans une telle intervention.

Grâce aux ressources dont il dispose, le pouvoir social pourra protéger ou augmenter la vie là où l'initiative privée individuelle ou collective a échoué, ou n'a pas tenté de s'exercer.

* La protection de la vie humaine est donc le fondement rationnel de toute intervention de l'Etat. L'absence de toute initiative libre, efficace, est le signe extérieur qui permet à l'Etat de régler ses interventions. L'Etat n'est pas le suppléant de l'initiative privée ; il a une mission propre : assurer la vie. Mais il doit tenir compte de ce que les forces sociales livrées à elles-mêmes ont déjà vu accomplir.

La justice dont l'Etat est le gardien, et le bien commun qu'il doit procurer lui font également un devoir de protéger la vie.

a) La justice. Tout homme a le devoir et par conséquent le droit de vivre. Or si tel individu est incapable par ses seules forces, même aidé de ceux qui l'entourent, de subvenir à l'entretien de sa vie, l'Etat doit prendre toute mesure pour l'aider à remplir ce devoir et exercer ce droit.

b) Le bien commun. Cette protection de la vie par l'Etat est non seulement juste, mais éminemment utile. Car il est vrai de dire, avec Ruskin, qu'il n'y a de richesse que la vie.

Les services de l'Etat en deviendront multiples, car la vie n'est pas purement physique mais aussi intellectuelle, morale, civique, professionnelle.

Plus haute encore, plus noble et plus complexe apparaît la mission de l'Etat, si l'on tient compte de la conception chrétienne de la vie.

La foi nous enseigne que, profondément inégaux, quant aux facultés dont ils disposent, les hommes vivant en société sont cependant investis d'une égale dignité en ce qui concerne trois prérogatives qu'ils tiennent de leur auteur : celles d'agents libres, d'usufruitiers de la terre, de chrétiens appelés à une vocation surnaturelle.

C'est pourquoi chaque homme doit jouir effectivement dans la société de trois facultés inaliénables : celle de vivre comme un agent libre, ayant à l'égard de ses actes la responsabilité et les droits afférents à la qualité d'auteur ; celle de participer à la donation divine du domaine terrestre, soit par le moyen d'une appropriation privée et directe des choses (la propriété), soit par le moyen d'une rémunération régulière et fixe (le salaire), celle enfin d'accomplir librement tous les actes de la vie chrétienne.

Appliquons maintenant les principes qui précèdent, et qui dominent toute l'activité de l'Etat, à l'objet spécial qui nous occupe : la protection légale des travailleurs.

Aucune forme d'intervention du pouvoir public n'est requise plus impérieusement que celle-ci par le droit primordial de tout être humain à la vie.

Retenons d'abord ce fait. Dans toutes les nations modernes, la vie d'une immense multitude d'hommes est exclusivement dépendante de leur travail quotidien. Or, la concurrence, fille de l'initiative individuelle et des inégalités entre les hommes, porte sur le travail même et sur sa rémunération, risquant ainsi, si elle n'est pas tempérée dans de justes limites, de ruiner en pure perte des vies humaines.

Le travail pourra n'être rétribué que dans une mesure insuffisante pour l'entretien d'une vie humaine.

En outre, les conditions du travail peuvent être telles que le salarié assimilé à une machine n'ait plus en fait la qualité d'agent libre, et qu'il ne puisse que très difficilement remplir les devoirs de la vie chrétienne.

Ainsi la désorganisation du travail, fruit de la concurrence absolue, peut léser les droits du travailleur dans sa triple qualité de participant au domaine terrestre, d'agent libre, de chrétien.

Le pouvoir public a donc trois ordres de mesures à prendre :

a) Régler les conditions générales du travail conditions de durée et de sécurité, afin que le travail, ne devienne pas meurtrier ou incompatible avec une vie libre et chrétienne.

b) Garantir aux travailleurs, dans la mesure où il le peut, une suffisante rémunération, ce qu'en pratique il fera par exemple en édictant l'obligation des diverses assurances.

c) Donner aux travailleurs, par le moyen d'institutions appropriées, la possibilité d'intervenir dans la fixation des conditions de leur travail et de débattre librement les conditions avec les employeurs.

Il y a donc trois degrés dans la protection légale.

En général, les états entrés dans la voie de la protection n'en sont encore qu'au premier degré.

Mais deux raisons d'ordre concret entraînent des nécessités de fait qui expliquent les progrès incessants de la législation du tra-

vail : le suffrage universel et le service militaire obligatoire pour tous.

Comment espérer que la généralité des citoyens réuniront ces qualités d'intelligence, de moralité, de vigueur et de dévouement nécessaire au bon usage du suffrage universel et à l'accomplissement du service militaire, si le travail, désorganisé, anémie et épuise insensiblement leurs réserves de vie ?

C'est ainsi qu'en définitive la protection légale des travailleurs est commandée par le droit de la nation tout entière à vivre et à grandir.

Ce qui est vrai de la nation dans l'ordre temporel l'est aussi dans l'ordre spirituel du bien de l'Eglise tout entière, qui n'est véritablement vivante et militante que dans la mesure où ses membres, même les plus humbles, peuvent participer à cette plénitude de vie que J.-C. est venu apporter à la terre.

II

A quels travailleurs la protection est-elle due ?

En vertu des principes énoncés ci-dessus, à tous ceux qui tirent de leur travail, au jour le jour, la subsistance, à tous ceux que la nécessité de vivre obligerait à subir des conditions de travail nuisibles à la santé, incompatibles avec une vie humaine et chrétienne, ou à se contenter d'une rémunération inférieure aux exigences de la vie.

Dans la pratique, le législateur n'a pas pu ou n'a pas voulu étendre sa protection à tous ceux qui sont des travailleurs.

En France, la protection n'est donnée presque exclusivement qu'aux seuls travailleurs des mines, des usines et manufactures.

Ainsi le décret du 9 septembre 1848 ne concerne que la durée du travail dans les manufactures et usines.

Les lois du 2 novembre 1892 et du 30 mars 1900 ne visent que le travail accompli dans les usines, manufactures, mines, minières, carrières, chantiers, ateliers et leurs dépendances, publics ou privés.

a) Les établissements industriels échappent à la loi quand ils ont le caractère d'ateliers de famille, à moins que le travail y soit fait avec l'aide d'une chaudière ou machine à vapeur, ou si l'industrie est classée parmi les dangereuses ou insalubres, auquel cas l'inspection a lieu uniquement au point de vue de l'hygiène et de la salubrité.

b) La législation du travail ne s'applique ni à l'industrie des transports ni aux petites industries de l'alimentation, ni à l'industrie des théâtres et des cafés concerts. Sauf pour cette dernière, la loi du 2 novembre 1892, est en pratique presque toujours inappliquée.

c) Pas de législation pour les employés de commerce, dont la mortalité cependant est, entre 20 et 30 ans, de 40 à 44 %, alors qu'elle n'est que de 29 à 32 % dans l'industrie du bâtiment et de la métallurgie.

Les employés n'ont obtenu que l'application de la législation d'hygiène et de sécurité aux bureaux et magasins.

d) Le vaste monde des ouvriers agricoles est presque entièrement en dehors de la protection. Les raisons ne manquent pas pour expliquer ce silence de la loi : coutumes généralement plus chrétiennes, plus respectueuses de la dignité humaine, concurrence moins effrénée, communauté d'existence assez générale entre employés et employeurs, commencement d'organisation professionnelle vraiment pacifique et bienfaisante. Ces raisons subsisteront-elles toujours avec assez de force pour rendre inutile le régime de la protection légale ? Il est permis d'en douter.

En somme, en France tout au moins, les travailleurs non protégés forment encore un effectif considérable, et ceux qui sont protégés le sont surtout dans l'accomplissement de leur travail, non dans sa rémunération.

III

De quel pouvoir doit émaner la protection du travailleur ?

Nous l'avons jusqu'ici qualifié de *légale*, c'est assez dire qu'elle émane, au moins dans ses grandes lignes, du pouvoir public qui a qualité dans le pays pour légiférer.

Mais nous n'entendons pas par là que l'Etat législateur ait seul une mission à remplir dans l'ordre qui nous occupe.

Il peut se faire qu'il ne se décide à intervenir que s'il s'est pris d'accord avec d'autres souverainetés voisines ; alors la protection émanera d'une sorte de pouvoir international.

En tous cas, nationale ou internationale, la loi n'est efficace que si elle est complétée par des règlements locaux, œuvres d'autorités largement décentralisées, placées aussi près que possible des intéressés, elle doit aussi être préparée par des *Conseils* compétents, locaux et professionnels, par des discussions et vœux d'*Associations libres* qui doivent également intervenir pour faciliter son exécution.

Justifions d'abord le rôle protecteur que nous donnons à la loi nationale.

a) La puissance publique doit intervenir à cause de sa *continuité* qui est l'une des conditions de la vie sociale. Mais sous prétexte d'esprit de suite responsable du passé et de l'avenir, l'Etat législateur ne doit pas intervenir dans les détails de la vie industrielle, et ployer sous une loi uniforme les variétés changeantes du monde du travail, sinon la protection des uns deviendrait l'oppression des autres. Le champ doit rester largement ouvert aux pouvoirs locaux et même aux initiatives individuelles.

b) La puissance publique, gardienne des intérêts permanents du pays, l'est aussi de l'ordre. Or, l'ordre public serait gravement compromis, si les travailleurs restaient indéfiniment exposés à des risques nombreux et

à des infortunes imméritées, sans que le pouvoir public y prit garde.

c) Enfin, l'intervention de l'Etat, en faveur des travailleurs, est requise par les exigences de sa propre organisation, surtout dans les pays où le suffrage universel est la base des autres institutions et où le service militaire obligatoire pour tous est l'instrument légal de la défense nationale.

La protection légale est donc rigoureusement conforme au bien commun au triple point de vue : continuité de l'Etat, nécessité de l'ordre, organisation à la fois démocratique et militaire des Etats modernes.

Mais, dira-t-on, le bien commun n'exige-t-il pas l'inverse ? Etant donné le développement international de la vie économique, l'intensité de la concurrence entre les nations, l'établissement d'une législation du travail, restriction de la production, ne serait-elle pas fatale à l'Etat-précurseur ?

Et, de fait, il n'y a qu'un moyen de concilier l'intérêt de la race et des travailleurs qui réclament protection et l'intérêt de l'industrie qui réclame la liberté de produire, c'est de ménager des ententes internationales.

Aussi bien depuis la conférence de Berlin 1890 sont-elles à l'ordre du jour.

La fondation de l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs* a donné depuis 1900 plus d'élan à ce mouvement.

Du 8 au 17 mai de cette année, à Berne, une conférence internationale, où quinze Etats se trouvaient représentés, a voté deux résolutions importantes ; l'une sur l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes, l'autre sur le travail de nuit des femmes.

Mais, comme l'affirme M. Scherrer, président de l'Association internationale, le développement des législations nationales est la condition préalable de toute législation internationale.

Aussi bien, l'*Association internationale* est-elle faite des sections « nationales » destinées à promouvoir le progrès des lois de protection ouvrière dans tous les pays où l'*Association internationale* prendra racine.

Mais si l'Etat légifère, il ne doit pas réglementer. Ainsi, dans la question du salaire, il ne peut guère que poser le principe du *salaire minimum*, mais non en édicter le taux ; de même, s'il s'agit de consolider une partie du salaire, il doit seulement édicter le principe de l'assurance, en tracer le fonctionnement général.

Le besoin est donc grand d'organisations locales chargées de réglementer et d'assurer, dans les détails complexes de la vie, la protection légale des travailleurs.

Mais ces organisations doivent être professionnelles et ne pas se confondre avec les corps localement constitués d'ordre administratif ou politique.

Les corps professionnels seront plus compétents et statueront en connaissance de cause.

b) La législation du travail donnera un aliment immédiat à l'activité de la profession légalement organisée, aidant par là à la correction de l'état d'individualisme et d'anarchie qui est celui du monde ouvrier depuis la Révolution.

c) La puissance publique fera ainsi concourir les travailleurs eux-mêmes à la discussion et à l'adoption effective de leur travail, assurant ainsi la dignité et la liberté morale des travailleurs.

Dans certains cas cependant l'intervention des corps administratifs serait préférable, par exemple pour l'institution des caisses de chômage, car le chômage frappant plus spécialement certaines professions et certaines régions, il serait bon que les autorités locales intervenissent pour le prévenir. De même la fermeture dominicale des magasins rentre manifestement dans les attributions des pouvoirs locaux.

Le concours des associations volontaires est également nécessaire, et pour préparer la législation protectrice et pour en faciliter l'application.

Telles l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et les Ligues françaises d'acheteurs.

IV

Quel est le bilan de la protection légale en France, quant aux mesures concrètes qui ont été prises jusqu'ici ?

Puisqu'il y a trois degrés dans la protection légale : 1° détermination des conditions du travail ; 2° protection du salaire ; 3° établissement d'une organisation professionnelle, voyons ce que le législateur français a accompli dans ces trois ordres de choses.

La protection ne s'étend guère que sur les conditions dans lesquelles le travail s'accomplit.

A ce point de vue :

a) Le législateur s'est préoccupé de l'âge d'admission de l'enfant au travail dans l'industrie. La loi du 2 novembre 1892 permet à l'enfant d'entrer à l'atelier dès l'âge de 13 ans, de 12 ans même si l'enfant a son certificat d'études primaires.

Diverses critiques sont formulées contre ce régime : l'une des plus graves est que la loi permette la journée de 10 heures pour l'enfant, journée au-dessus de ses forces.

b) La durée de la journée de travail a été limitée. Pour les enfants de moins de 18 ans et pour les femmes, elle est, dans tous les établissements industriels, réduite à 10 heures. Pour les hommes elle varie : réduite à 10 heures dans les établissements où ils travaillent avec des femmes ou des enfants, elle peut être portée à 12 heures dans les établissements qui n'emploient que des hommes, qui, étant pourvus de moteurs mécaniques ou machines à vapeur, occupent plus de 20 ouvriers ; elle n'a pas de limites dans les autres établissements industriels.

Cette réglementation donne lieu à deux critiques principales : Ne faudrait-il pas fixer à 10 heures par jour, pour tous les travailleurs adultes, dans tous les établissements, la durée du travail, sauf à admettre le régime transitoire des paliers pour les établissements où les hommes peuvent actuellement travailler 12 heures ou au-delà.

Une réglementation hebdomadaire de la journée de travail ne pourrait-elle pas être autorisée pour certaines industries, rendant possible le repos du samedi après-midi, rreface nécessaire du repos dominical complet ?

c) Le repos hebdomadaire n'est jusqu'ici légalement assuré qu'aux femmes et aux enfants. La chambre des députés a voté, en 1902, un projet qui a le tort de laisser au patron la libre fixation du jour du repos hebdomadaire. Mais on peut espérer que le Sénat ne lui laissera pas cette liberté, car, ainsi que l'a affirmé devant la haute Assemblée M. Dubief, ministre du Commerce, du moment où il faut un jour de repos par semaine, ce jour doit être fixé et ne peut être que le dimanche.

d) La législation a voulu interdire le travail de nuit aux femmes et aux enfants, mais de nombreuses exceptions sont faites, notamment par la tolérance des veillées.

Contrairement à l'Allemagne, la France ne garantit pas les femmes contre les dangers particuliers du travail industriel avant et après l'accouchement.

e) Pour assurer l'observance des prescriptions précédentes, ainsi que celles des lois d'hygiène et de sécurité, la loi a organisé l'inspection des ateliers. De bons esprits regrettent l'insuffisance numérique du personnel de l'inspection.

Si nous passons au second degré de la protection légale des travailleurs, à la protection du salaire, nous constatons que bien peu nombreuses sont les garanties légales qui portent directement sur le taux du salaire ou sur sa consolidation légale, sous forme d'assurance contre les risques professionnels. On peut citer à cet égard :

1° Les décrets du 10 août 1899 sur les conditions du travail dans les marchés de travaux publics ; ces décrets consacrent le principe du minimum de salaire dans les adjudications de travaux publics.

2° La consécration par les lois du 9 avril 1898 et du 31 mars 1905 du principe du risque professionnel en matière d'accidents du travail.

Les autres prescriptions légales visent seulement le paiement intégral du salaire, l'interdiction, non encore entièrement réalisée, du *truck system*, la protection du salaire à l'encontre des créanciers de l'ouvrier et de ceux du patron, etc.

Enfin, au troisième degré, celui de l'organisation professionnelle, on ne peut citer que la loi de 1884 sur les syndicats, qui n'a d'ailleurs jusqu'ici profité qu'à une trop faible minorité de salariés, et l'institution —

créée seulement sur le papier par le décret du 17 août 1900 — des *Conseils du travail*.

De cette simple énumération des lois de protection déjà faites, nous pouvons dégager cette conclusion qu'une tâche considérable reste à accomplir par étapes. C'est l'honneur des catholiques d'avoir été, dans cet ordre de choses, des précurseurs.

Il y a longtemps que les penseurs catholiques ont formulé les principes, et que les représentants des catholiques au parlement ont donné à ces principes la forme de projets législatifs. Aussi peut-on dire que le vote de ces lois a été une victoire pour les principes catholiques.

Que devant les premiers résultats acquis les catholiques ne restent pas en chemin. Sans doute, le sort de l'industrie les intéresse autant que qui que ce soit : ils comprennent qu'il y a là une part considérable de notre patrimoine national qu'il serait insensé et criminel d'affaiblir. Mais ils croient que la protection légale des travailleurs peut se concilier avec les intérêts de l'industrie ; bien mieux que le véritable intérêt de l'industrie réclame des travailleurs de plus en

plus robustes, à l'esprit ouvert, assouplis au travail, ingénieux dans l'accomplissement de leur tâche. Ce sont là des qualités qui exigent un salaire suffisant et qui excluent un travail désordonné.

Une autre considération, plus haute encore, doit encourager les catholiques à ne pas désertir la cause de la protection légale des travailleurs. Dans cet ordre de choses, où la vie morale est non moins intéressée que la vie physique, la puissance publique ne peut pas s'écarter des principes chrétiens, si elle prétend faire œuvre durable et saine. Quand elle les méconnaît, elle doit bientôt y revenir sous la contrainte des nécessités sociales. Les hommes d'Etat, qui semblent être par leurs idées les plus éloignés du christianisme, sont réduits, dans leurs œuvres pratiques, à devenir inconsciemment chrétiens.

Le projet de loi sur le repos hebdomadaire n'est-il pas devenu le projet de loi sur le repos dominical. Une portion du décalogue éternel va, sous la poussée des faits, rentrer dans le code. Une fois de plus, il sera vrai de dire que toute réforme sociale n'est bonne que dans la mesure où elle est du christianisme mis en pratique.

LA QUESTION DES RETRAITES OUVRIÈRES

Cours de M. Adéodat BOISSARD

La question des retraites ouvrières avait déjà fait, à la *Semaine Sociale* de 1904, l'objet de deux leçons dans lesquelles M. Boissard avait dégagé les principes doctrinaux en la matière et confronté les divers systèmes pratiques, appliqués à l'étranger ou proposés en France pour la solution de ce grave problème de politique sociale.

Si, en 1905, le programme comporte sur le même sujet une nouvelle leçon, ce n'est point pour retomber dans des répétitions inutiles ; c'est, au contraire, en raison de faits nouveaux très importants, qui, depuis une année, ont fait accomplir à la question un pas décisif en modifiant sensiblement son aspect. Ajoutons immédiatement que ces faits, loin d'indiquer les conclusions de l'école sociale catholique, en constituent, au contraire, la plus probante vivification expérimentale ; mais, du moins, ils commandent, dans le domaine de la pratique, des transpositions et des mises au point qu'il est impossible de négliger.

Premier fait acquis : la loi sur l'assistance obligatoire

Depuis le 15 juillet dernier, nous nous trouvons en présence d'un fait acquis d'une haute gravité : la promulgation de la loi sur « l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources. »

Sans doute, l'élaboration et le vote de cette loi d'un intérêt primordial ne paraissent pas avoir excité un grand intérêt dans le public ; l'inattention et l'indifférence qu'ont même professées à son endroit la presse des divers partis et les milieux politiques seraient pour étonner, si nous n'étions habitués depuis longtemps à voir l'ensemble de la Chambre, grâce à la complicité du public et des journaux de toutes nuances, s'absorber dans des questions de politique pure et abandonner au travail obscur des commissions les questions autrement vitales de politique sociale.

Quoi qu'il en soit, au bénéfice de ce silence

général, la loi d'assistance a passé; et elle a passé par le fait d'une coalition composée, d'une part, des socialistes, qui voient en elle l'amorce et l'application restreinte, mais extensible de leur théorie de la répartition des richesses par voie d'impôt, et, d'autre part, des satisfaits de toutes opinions et de tous partis, farouches défenseurs du capital, qui espèrent avoir pris, grâce à elle, une « assurance » contre les lois d'assurance sociale.

Or, que décide cette loi ?

Aux termes de l'article premier : Tout Français privé de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence, et, soit âgé de 70 ans, soit atteint d'une infirmité ou d'une maladie reconnue incurable, reçoit l'assistance instituée par la loi.

Les listes d'assistés sont établies et le mode d'assistance fixé — suivant les dispositions du titre II — par le conseil municipal (aidé du bureau d'assistance); mais ses décisions peuvent être déferées en premier ressort à une commission cantonale composée de sept membres, dont un seul est étranger à l'administration, et en second ressort, à une commission centrale comprenant quinze membres du conseil supérieur de l'assistance publique et deux membres du conseil supérieur de la mutualité.

Enfin, l'assistance est donnée par trois modes différents. Les assistés qui ont le domicile de secours communal reçoivent, en principe, l'assistance à domicile; elle consiste dans le paiement d'une allocation mensuelle variant de 5 à 20 francs (17 à 60 centimes par jour) et influencée sous certaines conditions par les ressources provenant pour l'assisté soit de son épargne personnelle, soit de secours permanents et fixes de la bienfaisance privée. Ceux qui ne peuvent être utilement assistés à domicile sont placés, s'ils y consentent, soit dans un hospice public, soit dans un établissement privé ou chez des particuliers.

Critique de la loi

A cette loi, ainsi résumée, en ses traits essentiels, trois critiques générales et de principe peuvent être adressées :

1° Tout d'abord, cette loi est une loi des pauvres. Alors que jusqu'à présent, en France, l'adoucissement des misères humaines était laissé aux soins de l'administration ou de la charité privée, la loi nouvelle vient cataloguer l'indigence comme un mal social, régulier et permanent, auquel elle remédie par toute une organisation appropriée. Comme conséquence nécessaire, elle n'établit entre les bénéficiaires aucune distinction. Le vieux travailleur sera mis sur le même rang et recevra le même pain de misère que le vieux vagabond, bien mieux, que le vieux malfaiteur : ils demeureront laborieux ou fainéants, honnêtes ou tarés, confondus dans

la même égalité, l'indigence. Est-ce la légitime récompense de toute une vie dévouée au service de la société ? Et, cette assistance administrative ressemble-t-elle à la pension de vieillesse que l'école catholique sociale revendique, pour l'ouvrier usé, comme complément justement nécessaire de son salaire des années d'activité ?

2° Néanmoins, ce secours humiliant en son titre, modeste aussi en son quantum, sera-t-il équitablement distribué ?

Il est permis d'en douter, étant donné le caractère et la composition des diverses commissions chargées de le répartir. Elles se présentent avec une apparence beaucoup plus politique que professionnelle ou technique : Il est à craindre, dès lors, que les ayants droit se voient, sinon refuser, du moins accorder avec plus ou moins de bonne volonté et de facilité leur ration de misère selon leurs opinions politiques ou religieuses. C'est la porte ouverte à toutes les faveurs comme à toutes les rancunes des partis.

3° Enfin et surtout, cette loi paraît comporter les plus grands aléas au point de vue financier. Personne n'a pu se mettre d'accord sur le montant des charges qui en résulteront pour le budget. Tandis que la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre avait estimé ces dépenses à 12 millions répartis entre l'Etat, les départements et les communes; le Sénat les évaluait à 57 millions. M. Rouvier admettait qu'elles atteindraient 97 millions et enfin la Direction du travail avançait qu'il ne fallait pas prévoir un chiffre moindre de 150 millions. L'incertitude la plus complète règne donc, et il est à penser que l'évaluation vraie ne sera pas la moins élevée.

On comprend, dans ces conditions, que le Parlement ne se soit pas soucié d'affecter des ressources spéciales pour combler cet inconnu; on y fera face, prétend-on, avec les ressources ordinaires du budget annuel. En outre, l'entrée en vigueur de la loi est repoussée jusqu'au 1^{er} janvier 1907. Cette combinaison offre pour nos députés, tourmentés de l'échéance électorale, le double avantage de pouvoir présenter à leurs mandataires une loi contre l'invalidité et la vieillesse, sans leur permettre d'apprécier, dès maintenant, le surcroît d'impôts que son exécution entraînera nécessairement.

Telle est l'économie générale de la loi du 15 juillet 1905, loi qui, ainsi qu'il était aisé de le prévoir et ainsi que M. Boissard l'avait en quelque sorte prédit, dès décembre 1901, dans une communication à la Société de statistique et d'économie politique de Lille, est venue poser à la place de l'assurance professionnelle, seule pacificatrice et équitable, une réorganisation de l'Assistance publique, fournissant à l'Etat une nouvelle machine du Gouvernement très puissante et très dangereuse.

Autres faits acquis : l'expérience allemande et les statistiques belges

Mais le vote de cette loi n'a pas été le seul événement parlementaire intéressant de l'année, au point de vue de la solution du problème des retraites ouvrières. Une discussion générale sur ces retraites mêmes s'est en effet ouverte devant la Chambre, les 6, 7, 10 et 11 juillet 1905. Il convient de retenir de ce débat les discours de MM. Deschanel, Mirman et de Gailhard-Bancel, et de tirer de leur substance des conclusions pratiques capitales.

M. Deschanel a tout d'abord noté les déboires enregistrés récemment, tant en Allemagne qu'en Belgique, par l'application des lois respectivement en vigueur dans ces deux pays.

En Allemagne, on constate de graves mécomptes financiers. Par deux fois, le 14 janvier 1901 et le 2 mars 1905, le vice-chancelier de l'empire a dû avouer la situation obérée de certaines caisses régionales, par suite de l'accroissement exagéré du nombre des pensions d'invalidité, et il s'est vu obligé de limiter l'étendue du champ d'action de l'assurance obligatoire : se demandant en conséquence, quels devaient être les légitimes protégés d'une loi sur l'invalidité. Il déclarait que cette loi ne devait viser que les citoyens qui travaillent au compte des autres et ne se sentent pas capables d'assurer eux-mêmes leur avenir. Recherchant d'autre part les raisons du fonctionnement défectueux des caisses régionales, il les trouvait dans leur organisation trop bureaucratique et pas assez professionnelle. Ainsi, et c'est une constatation du plus haut intérêt, la crise du régime allemand d'assurance, crise purement financière et dont il ne faut pas exagérer l'acuité, vient apporter une confirmation de la valeur pratique des deux postulats de l'école sociale catholique en la matière : rattachement de l'assurance obligatoire au fait du travail dépendant et salarié, — organisation professionnelle de l'assurance.

L'application de la loi libérale belge du 10 mai 1900, regardée par certains comme la solution idéale en matière de retraites, permet à son tour d'utiles constatations. Les statistiques les plus récentes nous apprennent que si le nombre des sociétés mutualistes constituées continue de croître, et que si les livrets créés ont atteint le chiffre global de 625.000 livrets, pour une population de 6 millions d'habitants, il y a là beaucoup plus une façade qu'une réalité. D'abord on peut se rendre compte que les couches profondes du prolétariat et notamment les ouvriers de la grande industrie sont à peine touchés par la loi. De plus, un tiers environ des livrets nouvellement constitués — dans l'emballage fébrile des premières années — sont restés, l'an dernier, dormants c'est-à-dire, sans qu'aucun versement ait

été effectué par leurs titulaires, et cela malgré les subventions considérables — 48/00 en moyenne des sommes versées chaque année pour l'assurance, en regard de 32/00 représentant l'effort personnel — allouées par l'Etat, les provinces, les communes et les organismes spéciaux. — En revanche, la disposition transitoire par laquelle il est accordé une subvention annuelle de 65 francs à tous les indigents ayant atteint 65 ans, produit son plein effet; et loin d'attirer les populations ouvrières à l'assurance, cette mesure gracieuse paraît au contraire les maintenir éloignées de celle-ci, et il est vraisemblable que son application devra être prorogée. En résumé, la loi belge fonctionne beaucoup plus comme loi d'assistance que comme loi d'assurance; et si dès lors nous la rapprochons de la loi française du 15 juillet 1905, nous pouvons, en tenant compte de la différence des populations, induire du chiffre des subventions transitoires acquittées par le budget de nos voisins à un trou annuel de cent millions au minimum creusé dans les finances françaises par le régime qui entrera chez nous en application le 1^{er} janvier 1907.

Positions actuelles

Les voyages ne doivent cependant pas être seulement une occasion de s'enrichir l'esprit d'observations multiples et variées : ils ne sont vraiment utiles que si le voyageur dégage de ses observations les enseignements qu'elles comportent et en fait son profit. M. Deschanel n'a eu garde de l'oublier, et sa courageuse conclusion mérite la plus grande attention. L'éminent homme d'Etat, bien que mutualiste convaincu, n'a pas hésité à proclamer loyalement qu'en France aussi la mutualité libre, même très généreusement subventionnée, serait impuissante à solutionner à elle seule la question des retraites.

M. Mirman a fait des progrès en diplomatie. Son discours, prononcé quelques jours avant que la loi d'assistance ne revienne devant la Chambre pour être définitivement votée, apparaît comme une introduction à la discussion de cette loi beaucoup plus qu'une contribution à la discussion générale des projets de retraites. Le député socialiste s'attache à présenter la loi nouvelle, qui, d'après lui, résout virtuellement la question des retraites, sous le jour le plus sympathique, et même pour flatter à la fois étatistes et mutualistes, il laisse entendre que la modération des taux de pensions d'assistance pourra être utilement corrigée par le développement de la mutualité libre. Ce disant, M. Mirman semble bien avoir oublié son discours de 1901 où il proclamait, sans ambages, l'obligation absolue pour la société de procurer, à tous les citoyens dans le besoin, les larges secours de la solidarité sociale. Et, s'il ne l'a pas oublié, il nous est permis de penser qu'en appelant le Parlement à voter

la loi d'assistance, il voulait, avant tout, poser un principe dont il s'efforcera, par la suite, d'obtenir progressivement l'extension.

M. de Gaillhard-Bancel, qui prit la parole le dernier, répondit en quelque sorte au discours de M. Mirman. Il déclara accepter la loi d'assistance qu'on allait soumettre à la Chambre, mais à condition qu'elle ne fut pas considérée comme la solution définitive du problème des retraites; à son sens, elle ne peut être envisagée que comme établissant un régime de transition, essentiellement provisoire, en attendant qu'un système de retraites véritables soit édifié sur la base de l'organisation professionnelle. Il est peut-être regrettable qu'en rappelant ainsi, et c'est pour nous le véritable intérêt de son intervention, quelques-uns des principes de l'école sociale catholique, le vaillant député de l'Ardeche ait laissé percer comme un certain découragement ou, plus exactement, comme une mélancolie un peu lassée.

Conclusion

Que conclure et surtout qu'espérer en l'état actuel de la question, ainsi précisé par ces faits et ces discours ?

Evidemment, nous ne pouvons empêcher que la loi d'assistance ne soit un fait acquis. Mais nous ne devons pas abandonner pour autant les positions que nous avions prises en matière de retraites des travailleurs.

Nous ne le devons pas, d'abord, parce que la situation nouvelle n'a en rien ébranlé des principes de l'école sociale catholique : l'assurance élémentaire professionnelle mise à la charge des seuls employeurs, les ouvriers demeurant libres de se procurer, par la mutualité, un supplément à ces pensions de stricte subsistance. Il semble qu'au contraire de grands progrès se soient faits, dans les esprits en faveur de ces principes; nous n'en

voudrions pour preuves que certains passages éminemment symptomatiques à cet égard, de l'exposé de motifs du projet Antonin Dubost comme aussi le beau livre récemment paru de M. Paul Imbert sur les *retraites des Travailleurs*, et dans lequel l'auteur se rallie tout à fait à notre solution.

Nous ne devons pas, de plus, nous décourager, parce que si la loi d'assistance ajourne, pour le moment, d'une façon incontestable, le vote d'une loi d'ensemble sur les retraites, il n'est pas moins évident que cet ajournement ne saurait être définitif. La loi du 15 juillet 1905 produira peut-être des effets appréciables dans les communes rurales, où il y a bien des misères à soulager mais où, par contre, l'allocation des secours sera par conséquent moins onéreuse et les supercheries étroitement surveillées. Mais, dans les villes, il est à prévoir que l'application de la loi entraînera des abus, provoquera de considérables dépenses, exigera des ressources nouvelles par suite des impôts nouveaux. Les mécontentements que cet état de choses ne manquera pas de provoquer chez les contribuables nous seront une excellente occasion de substituer, petit à petit et par étapes successives, le principe de l'assurance par la profession à celui de l'assistance par l'impôt.

Ainsi, par des projets de loi opportunément présentés, à mesure que le besoin d'alléger les charges publiques se feront sentir, et en commençant par les professions les plus onéreuses pour le budget de l'assistance, la grande industrie par exemple, nous ferons triompher la solution de l'école sociale catholique que nous ne cessons de considérer — et nous croyons avoir apporté des raisons nouvelles de cette persévérance — comme la seule juste en doctrine et la seule pratiquement réalisable du problème des retraites ouvrières.

Jacques TOURNET.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

Cours de M. E. DEDÉ

La mutualité est particulièrement en honneur à la Semaine sociale de 1905; sans parler des applications agricoles dont M. Bagueault de Puchesse a reçu mission de préciser l'importance; soit M. Martin-Saint-Léon dans son cours sur le Syndicat professionnel, soit M. Boissard, traitant des retraites ouvrières, sont dans l'obligation de

lui faire une place. Et cela suffit à établir, dès l'abord, qu'il n'est pas de question plus compréhensive, et par là plus capitale dans les données du problème social, que la question mutualiste.

C'est que la mutualité, en effet, est de tous les temps et de tous les lieux; elle évolue, mais sans que sa substance primitive soit at-

teinte au gré des variations politiques et économiques des peuples; Éranie à Athènes, Collèges à Rome, Ghilde en Germanie, Corporations et Confréries au moyen-âge, Compagnonnage plus tard, elle exerce sous des noms divers et à travers des civilisations dissemblables, sa salutaire influence. Écrasée sous la poussée individualiste de 1791 et condamnée — amère dérision ! — au nom de la raison naturelle et de l'ordre social, elle couve sous les cendres pour briller à nouveau comme un flambeau destiné à embraser les fausses idoles de la Révolution et à rallier les individus épars et inquiets aux lois fondamentales d'amour et d'aide mutuelle. Elle voit enfin, au seuil du xxe siècle qui pourrait bien s'appeler le siècle de l'association, s'ouvrir toutes grandes devant elles les portes de l'avenir. La persistance de l'idée d'aide mutuelle à travers l'histoire montre la grandeur et la vérité de cet ordre divin : « aimez-vous les uns les autres », principe primordial de toute société humaine.

La société de secours mutuels n'est qu'une branche de cette mutualité immuable : on l'oublie trop souvent. La mutualité est, au point de vue général, toute association où la participation de chacun contribue à atteindre des résultats communs à tous, la société de secours mutuels est plus spécialement une association où, moyennant une prime ou cotisation, des personnes dénommées membres participants ont droit d'être garanties contre certains aléas de l'existence.

LE SECOURS MUTUEL EN GÉNÉRAL

Il importe d'ajouter deux précisions à ces généralités : a) À côté des membres participants il existe dans les sociétés de secours mutuels une autre catégorie de sociétaires, les *membres honoraires*, qui payent des cotisations sans avoir le bénéfice d'aucun service de l'association; b) les aléas dont il est question dans le secours mutuel sont uniquement ceux qui menacent tout un chacun comme *risques naturels de la vie*, ainsi que le précise par une stricte énumération l'article premier de la loi organique du 1^{er} avril 1898.

Ces deux caractères du secours mutuel nous permettent de rapprocher et de distinguer la mutualité de deux institutions avec lesquelles elle risque d'être quelquefois confondue, l'assistance et l'assurance.

Les cotisations des membres honoraires, auxquelles il faut unir les subventions de l'État et des collectivités publiques ou privées, peuvent apparaître, à bien des égards — et c'est le reproche que font certaines personnes à l'honorariat — comme des dons gratuits équivalant à de la bienfaisance. Mais bienfaisance n'est pas assistance; car le propre de l'assistance, c'est l'aumône, le secours individuel donné à une personne qui n'a fait aucun effort pour le mériter. Or, nous ne trouvons rien de tel dans la

société de secours mutuels. Le don du membre honoraire s'adresse à l'état collectif qu'est la société, non à une individualité dans celle-ci; il participe de la nature de la subvention, non de celle de l'aumône. D'autre part, il constitue un encouragement à la prévoyance et demeure, par conséquent, une sorte de récompense à l'effort mutualiste.

De même, l'objet du secours mutuel fait rentrer la mutualité dans l'assurance en général, dont le but est la garantie de tous les risques possibles. Mais combien de différences entre l'une et l'autre ! Les mutualistes administrent eux-mêmes leurs sociétés et ne reçoivent de ce chef aucune rémunération; les assurés paient une légion de fonctionnaires qui absorbent une partie des ressources. La conscience dans les sociétés mutuelles est un élément indispensable, qui est moins nécessaire dans les sociétés d'assurances dont les membres cherchent avant tout une bonne affaire. La présence des membres honoraires près des membres participants est une tentative intéressante de rapprochement social, qui ne se présente sous aucune forme dans la société d'assurance composée en général de favorisés de la fortune.

Et si nous entrons dans les détails d'organisation et de fonctionnement des deux institutions, les divergences apparaîtront plus nombreuses et plus profondes encore. Toutes traduisent — et c'est ce qu'il convient surtout de retenir — la réelle supériorité de la mutualité sur l'assurance au point de vue social.

ORGANISATION ET CLASSIFICATION

La loi du 1^{er} avril 1898, à laquelle nous venons de faire allusion, a modifié et complété les lois et décrets antérieurs sur la matière. Elle a donné aux sociétés de secours mutuels une organisation solide et précise. Aussi mérite-t-elle justement le titre de « Charte de la mutualité française ».

Elle distingue trois grandes catégories de sociétés : les *Sociétés reconnues d'utilité publique* d'un intérêt pratique secondaire et d'un nombre extrêmement restreint; — les *Sociétés approuvées* qui, en se soumettant à certaines conditions jouissent de différents avantages (exemption des droits de timbre et d'enregistrement, subventions, fourniture gratuite des locaux et des registres nécessaires à la Société... etc.) Cette catégorie de Sociétés possède une quasi personnalité civile, comprenant le droit d'acquiescer à titre onéreux ou gratuit des immeubles; — les *Sociétés libres*, enfin, auxquelles on ne demande que de se conformer aux règles générales de la loi du 1^{er} avril 1898, mais qui n'ont actuellement qu'une simple capacité juridique, ne peuvent posséder que les immeubles nécessaires à leurs services et ne reçoivent aucune subvention de l'État.

La loi du 1^{er} avril 1898 n'est cependant ni parfaite ni définitive. Comme toutes les constitutions, elle est sujette à révision : un projet de révision est actuellement à l'étude. On peut en espérer des modifications heureuses accordant une extension de droits aux sociétés libres. L'unification entre les diverses catégories de sociétés se ferait par une égalité de personnalité civile.

En pratique une classification moins scientifique s'est substituée à la division tripartite de la loi. Les sociétés sont distinguées moins par leur forme que par leur objet, et ces distinctions se multiplient à l'excès. A côté des mutualités-maladies et des mutualités-retraites, on a vu grandir les mutualités agricoles, les mutualités scolaires, les mutualités maternelles ; hier on fêta la naissance des mutualités militaires ; demain on saluera sans doute celle des mutualités maritimes.

Cette floraison bigarrée démontre la prodigieuse faculté d'adaptation du secours mutuel comme aussi sa puissance économique dans la société moderne. Mais le malheur est précisément qu'il s'agit d'une floraison inordonnée, d'une poussée naturelle qui se fait sans esprit de suite, d'une production qui n'est guidée par aucune idée sociale et qui aboutit à une pulvérisation d'efforts.

Cette impression se dégage plus vivement encore d'une étude sur la carte française de la mutualité : les sociétés de secours mutuels sont répandues sans ordre comme sans suite à travers tout le pays ; elles sont issues non point d'un processus logique mais de motifs divers, l'inspiration d'un patron, la pression d'un homme politique, l'espoir de consolider un parti ou d'honorer un dogme solidariste ; bien heureuses celles qui ont pour parrain l'amour mutuel et pour marraine la prévoyance ! C'est à cette anarchie que les sociétés de secours mutuels doivent, malgré leur nombre, une impuissance regrettable, en présence des grands problèmes sociaux.

ÉTAT DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS EN FRANCE

Les Sociétés de secours mutuels représentent en effet par leur nombre une force qui pourrait être considérable. Quelques chiffres empruntés au rapport officiel du ministre de l'intérieur établissent leur situation au 1^{er} janvier 1903.

La mutualité française comptait à cette époque 15.568 sociétés (12.379 approuvées et 3.189 libres) réunissant un effectif de 2.977.640 membres (2.595.658 participants et 381.982 honoraires). Ces sociétés possèdent un capital global de 358.902.505 fr. 78 centimes. Leurs dépenses se sont montées

pour l'année écoulée à 40.111.610 francs et leurs recettes ont atteint la somme de 51.906.216 francs.

Ces chiffres n'ont-ils pas leur éloquence ? Le nombre n'offre-t-il pas la mesure de la puissance d'activité que recèlent ces organes de vie sociale ? Et dès lors doit-on s'étonner de voir l'Etat et la maçonnerie veiller jalousement sur eux et s'efforcer par la Ligue de l'enseignement, par la Fédération de la mutualité et autres associations tendancieuses, de canaliser cette puissance pour leur profit personnel et dans un intérêt presque exclusivement politique.

DE L'UTILISATION DU SECOURS MUTUEL

Les hommes d'ordre et les vrais amis de la mutualité ne voient pas sans effroi ces tentatives, auxquelles il importe de faire obstacle pour la sauvegarde même de l'idée mutualiste. Non point qu'il faille contrebalancer sur ce point les ambitions maçonniques par une action politique, en sens contraire : la première tâche consiste à ramener la mutualité sur son véritable terrain qui doit être uniquement social. C'est ce que tentent avec succès l'Union Mutualiste des Françaises et l'Union Centrale Mutualiste, dont le siège social est à Paris, 1, boulevard de Latour-Maubourg (1).

Il reste donc à préciser dans quelle voie il faut aiguiller les sociétés de secours mutuels pour en obtenir le maximum d'utilisation ?

L'idéal serait évidemment l'organisation de la mutualité sur la base professionnelle ; notre devoir est d'en poursuivre la réalisation, quelque éloignée encore et difficile souvent qu'elle nous paraisse.

Comme pierre d'attente, et peut-être comme échelon, nous devons immédiatement remédier à l'éparpillement regrettable que nous constatons tout à l'heure. Pour cela l'œuvre utile consiste dans l'organisation méthodique de la mutualité familiale, qui rattachera le père, la mère et l'enfant en un même groupement mutualiste et servira autant la régénération de la famille française que la régénération de la mutualité.

Ainsi les sociétés de secours mutuels détournées de l'ornière politique et orientées nettement dans le sens social, donneront enfin les fruits que nous espérons d'elles pour l'organisation du travail et la garantie de la vie familiale.

Jacques TOURET.

(1) Les personnes s'intéressant aux questions mutualistes trouveront près de ces grands groupements tous les avis et conseils utiles, ainsi que les brochures et ouvrages nécessaires (statuts, modèles, traités, etc.).

L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Cours de M. L. MILGENT

I

Situation générale de l'Agriculture

Dans l'agriculture, nous constatons les mêmes symptômes de crise sociale que nous avons remarqués dans les autres professions. Il ne s'agit pas de crise agricole, car ce n'est pas le côté économique de la question que nous examinerons.

Une crise agricole a existé, elle s'est surtout manifestée de 1880 à 1892. La baisse de la valeur des produits, pendant cette période, a entraîné une baisse considérable de la valeur du capital foncier, mais le mouvement a été enrayé par la législation douanière de 1892, et les admirables progrès de la culture que le système protecteur a permis de réaliser. La production du blé, notamment, a pu se développer dans de telles proportions qu'aujourd'hui la France suffit à sa consommation.

Il est à remarquer, du reste, qu'au cours de cette crise, le petit propriétaire cultivant lui-même a beaucoup moins souffert que les fermiers ou le propriétaire qui afferme ses terres. Le cultivateur consommant en famille une grande partie de ses produits a été moins éprouvé par la baisse de leur valeur que celui qui les vend.

Néanmoins, tous ont souffert ; il convient de remarquer en passant l'utilité de ces tarifs de douanes et de répondre à l'objection que l'on fait souvent en opposant l'intérêt des ouvriers de l'industrie à ceux des cultivateurs.

Certes, les premiers ont besoin de se procurer le pain et les aliments nécessaires à bon marché, mais ils ont surtout besoin de travail assuré et de bons salaires. Or, il est de toute évidence que, lorsque le cultivateur fait ses affaires, il peut acheter les produits de l'industrie ; il répare sa maison, il se procure des vêtements pour ses enfants, et comme les ruraux sont au nombre de 20 millions en France, il y a là un magnifique marché national dont il faut tenir compte.

Le danger de l'industrialisme moderne est dans l'extension exagérée de la production industrielle, qui oblige à rechercher surtout les débouchés à l'étranger. L'exemple de l'Allemagne et de l'Angleterre le prouvent.

L'expansion coloniale s'impose à tout prix. De là ces guerres de conquête en Afrique, en Asie. Sous prétexte de civilisation, on veut pénétrer de force chez les

nations à population dense, au risque de provoquer la haine de l'étranger.

Mais ces nations, à leur tour, se mettront à faire de l'industrie, elles fermeront leurs portes et ce sera le chômage pour les manufactures Européennes. Alors, malheur aux nations qui, par esprit de lucre, auront sacrifié l'agriculture à l'industrie.

Laissant donc de côté la crise économique, déjà bien atténuée, envisageons seulement la crise sociale.

Pour être moins sensible et moins aiguë que dans les autres professions, elle ne commence pas moins à apparaître. Certains symptômes la manifestent :

1^{re} Les grèves du Midi, celles des bûcherons du Cher ont révélé l'antagonisme latent qui subsiste entre les propriétaires, les fermiers et les ouvriers agricoles. Dans beaucoup de régions, l'instituteur se fait l'agent des idées socialistes.

2^o L'émigration des campagnes vers les villes est un fait incontestable. Certes, l'attrait de salaires plus élevés, celui des fonctions publiques y contribuent, mais ceux qui vivent au milieu des populations agricoles savent combien leur vie est dure, et que toute notre législation est ainsi faite qu'elle tend à détruire les familles rurales et à les écraser sous le poids de charges accablantes.

Cette destruction des foyers s'opère par les abus de la fiscalité, par le partage forcé des héritages, par l'accroissement de la dette hypothécaire.

Par la fiscalité. — En effet, le cultivateur paie deux fois, presque trois fois l'impôt foncier.

Celui-ci est en principal de 100 millions, mais, grâce aux centimes additionnels départementaux et communaux, il s'élève à 250 millions.

En sorte que le propriétaire du sol, qui paie 100 francs en principal, paie en outre 150 fr. de centimes additionnels. Or, les centimes additionnels ne frappent pas les valeurs mobilières, actions, obligations, qui bénéficient d'un privilège injustifiable.

Ces centimes additionnels iront toujours croissant, puisque c'est la seule ressource des départements et des communes. Depuis que les prestations peuvent s'évaluer en centimes, on a constaté qu'elles représentent en moyenne 0 fr. 30 à joindre au principal. Le nouvel impôt pour assurer l'assistance

obligatoire aux vieillards et aux infirmes exigera environ 30 nouveaux centimes additionnels, et le cultivateur paiera alors trois fois l'impôt que les autres ne paient qu'une fois.

Du reste, il est établi, par toutes les statistiques, qu'il paie environ 33 o/o de son revenu.

2° S'il veut acheter une parcelle de terre, le fisc le guette et, sous forme de droits de mutation, exigera 10 o/o de droits et de frais d'acte; mais l'acheteur d'une valeur mobilière (actions ou obligations) ne paiera que 1 o/o.

Pourquoi cette différence? Pourquoi écraser celui qui se procure un instrument de travail et de production au profit de celui qui ne cherche qu'une rente sans travail?

— Et, lorsqu'il s'agit de successions, le fisc se présente à nouveau et réclame des droits de mutation qui se renouvellent à chaque transmission. C'est une charge nouvelle qui devient une cause de ruine, s'il y a des mineurs et que le partage du petit bien familial ne puisse se faire que par licitation judiciaire.

Dans ce cas, les frais sont tels que, si la valeur du morceau de terre est inférieure à 500 fr., il est établi, par les statistiques du ministère de la Justice, qu'ils absorbent non seulement le prix de vente, mais qu'ils le dépassent. Il ne reste rien aux héritiers.

Or, le nombre des licitations et soultes de partage est considérable. Il varie entre 99.404 en l'année 1880 et 70.091 en l'année 1890.

Celui des ventes forcées de biens de mineurs était de 12.140 en 1865 et de 17.152 en 1891. Les héritages estimés d'une valeur de moins de 500 fr. y figurent pour 8 ou 10 o/o.

A ces causes fiscales de destruction des foyers vient s'ajouter le morcellement légal.

Peut-on échapper aux droits fiscaux en conservant le domaine en famille — indivis, par exemple?

Le régime du code civil, qui interdit l'indivision et l'obligation du partage en nature établie par les articles 826 et 832, s'y opposent. Il y a cependant un minimum de propriété au-dessous duquel le morcellement détruit l'instrument de travail.

Enfin, une dernière plaie sévit sur la petite propriété, c'est la dette hypothécaire.

En 1870, la Commission de l'enquête agricole constatait que la dette rurale s'élevait à 12 milliards. Depuis elle a toujours augmenté, grevant les cultivateurs d'une charge de 500 millions d'intérêt par an.

Or, la dette hypothécaire entraîne fatalement la saisie.

En 1878, 6.370 ventes sur saisies immobilières.

En 1882, 9.027 ventes sur saisies immobilières.

En 1887, 13.320 ventes sur saisies immobilières.

La conséquence de cette situation est la

formation d'un prolétariat agricole. C'est la preuve évidente qu'il existe une crise agraire et qu'il est temps de s'en préoccuper.

II

L'organisation syndicale

Le remède est, comme pour toutes les autres crises du travail dans la réorganisation de la profession agricole par les syndicats.

Le syndicat, en effet, supprimera l'antagonisme entre propriétaires et ouvriers, car c'est un moyen de rapprochement, de contact fréquent, d'échange de services rendus.

Le syndicat empêchera l'émigration des campagnes vers les villes, parce qu'il s'efforce de remettre en honneur la profession agricole et de ramener le bien-être chez les cultivateurs.

Le syndicat maintiendra les foyers ruraux, en revendiquant, près des pouvoirs publics, au nom d'associations puissantes, la réforme de la législation, la suppression des abus de la fiscalité, en même temps que l'égalité devant l'impôt.

Enfin, le syndicat créera toutes les institutions de mutualités nécessaires à améliorer la condition des cultivateurs :

Mutualités de crédit ;

Mutualités d'assurance ;

Mutualité de prévoyance. (Secours mutuels et caisses de retraites).

Le but de tout syndicat, est donc, avant tout, de s'unir professionnellement pour se connaître et pour s'entraider.

L'initiative de sa création revient naturellement au propriétaire aisé, qui a des loisirs lui permettant de se dévouer à l'intérêt commun, et de tous ceux qui sont appelés à une action organisatrice ou éducatrice à la campagne. Les modestes cultivateurs, absorbés par leurs travaux, ont rarement la possibilité de s'organiser seuls, mais ils deviennent des auxiliaires actifs et dévoués, lorsqu'ils ont compris le but de l'association.

Le moyen de créer un syndicat est de s'occuper, tout d'abord, des intérêts matériels. Jusqu'ici les syndicats se sont donc surtout efforcés d'apprendre l'emploi des engrais chimiques, de supprimer les fraudes dont les ruraux étaient victimes, de procurer ces produits à plus bas prix.

De là, l'apparence de sociétés exclusivement coopératives, et l'idée trop généralement répandue que ce sont de simples associations d'achat ou de vente.

Mais, ce n'était là qu'une première étape, et l'idéal que poursuivent ses promoteurs est bien plus élevé; le mouvement mutualiste qui se développe aujourd'hui dans les syndicats agricoles en est la preuve.

D'autre part, après vingt années d'efforts, et on peut dire d'essais d'organisations variées, après la constitution de syndicats tantôt départementaux, tantôt d'arrondissements, l'expérience a démontré les avanta-

ges du syndicat cantonal et surtout communal.

La commune est vraiment la cellule agricole. L'association y existe déjà au point de vue religieux, au point de vue administratif, il reste à l'organiser au point de vue professionnel, économique et mutualiste.

C'est là, seulement, que peuvent fonctionner sans frais, sans administration compliquée, avec un véritable esprit fraternel, toutes les institutions mutualistes de prévoyance, d'assurance et de crédit. Ce sera l'œuvre des syndicats communaux.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants : Il existe actuellement 2.000 syndicats. Plus de la moitié sont groupés dans l'Union centrale fondée sous le patronage de la société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes.

Elle compte :

706	syndicats communaux ;
263	— cantonaux ;
81	— d'arrondissement ;
51	— départementaux.

Total 1100 syndicats agricoles.

Elle groupe 350.000 agriculteurs ainsi répartis :

70 o/o sont propriétaires exploitant eux-mêmes ;

15 o/o fermiers ;

10 o/o propriétaires non-exploitants ;

5 o/o ouvriers agricoles.

Il est à remarquer que les syndicats agricoles se développent surtout dans les pays de petite culture. La raison en est simple, parce que là le besoin d'association se fait le mieux sentir.

Sept unions régionales ont été fondées, et parmi celles-ci l'Union du Sud-Est occupe le premier rang par le dévouement de ses fondateurs et l'ensemble d'œuvres admirables qu'ils ont créées.

Pour donner une idée de son action et de ce que les syndicats agricoles ont fait au point de vue de l'enseignement professionnel, nous signalerons les examens que cette union a fait passer en 1900 aux élèves des écoles primaires de la région :

Ecoles de garçons

7645 ont été présentés aux examens du premier degré ;

6216 ont obtenu leur diplôme.

2113 ont été présentés aux examens du deuxième degré ;

1307 ont obtenu leur diplôme.

Ecoles de filles

1863, présentées aux examens du premier degré ;

1399 ont obtenu leur diplôme.

219 aux examens du premier degré ;

176 ont eu leur diplôme.

Les résultats moraux n'ont pas été moins sensibles. Grâce aux occasions fréquentes de se rencontrer aux fêtes annuelles des as-

semblées générales, aux repas pris en commun les jours de foire, les relations des propriétaires, des fermiers et des ouvriers se sont améliorées partout. On est frappé de la cordialité qui règne dans toutes ces réunions et du véritable esprit de fraternité qui s'y développe.

En même temps, la défense des intérêts professionnels a été la préoccupation constante des syndicats.

Une campagne active a été organisée, il y a quelques années, pour la suppression du principal de l'impôt foncier, qui aurait été réservé comme base des centimes additionnels nécessaires aux départements et aux communes. Elle n'a pas encore abouti, mais le succès lui serait assuré si on se bornait à demander le dégrèvement pour les propriétaires exploitant eux-mêmes.

Dans les congrès nationaux d'Arras et de Périgueux, le vote du projet de loi de M. Siegfried, appliquant aux successions de petits biens ruraux la législation protectrice des habitations à bon marché, et celui du projet de loi de M. Ruau pour la protection des petits domaines contre la saisie, au moyen de la création du bien de famille, ont été réclamés avec insistance.

Telle est l'œuvre commencée, mais il s'agit maintenant de la compléter par les institutions de mutualité que les syndicats s'efforcent de fonder. Nous entrons ainsi dans la seconde période du mouvement syndical.

III

Les mutualités agricoles

Il est partout question de mutualité.

Nous devons nous en féliciter, car si nous allons au fond des choses, la mutualité a pour principe nécessaire, un sentiment fraternel.

C'est donc une floraison de l'esprit de l'Evangile, c'est une tendance qui ne peut se manifester que dans les nations pénétrées de civilisation chrétienne.

Mais dans la mutualité, comme en toutes choses, il faut une méthode, et pour réussir elle doit avoir pour base la profession.

C'est pour cela que le syndicat communal est la cellule créatrice de toutes les institutions mutualistes.

Celles-ci ont pour objet l'organisation :

Du crédit ;

De la prévoyance ;

De l'assurance ;

Il faudrait une conférence pour chacune de ces formes nécessaires de la mutualité agricole. Il n'est possible que de les exposer à grands traits.

Crédit mutuel. — Entre les diverses formes de sociétés de crédit, celles à capital variable et à responsabilité limitée, que les lois de 1867 et 1894 régissent, et celles établies sur le principe de la solidarité, l'expérience prouve que ces dernières réalisent,

sous la forme la plus parfaite, l'association mutuelle de crédit.

Elles se sont multipliées depuis quelques années, grâce à la propagande de M. Durand, qui a montré qu'en France, comme en Allemagne, en Italie et en Belgique, le type des Caisses Rurales pouvait être facilement réalisé.

Lorsque ces caisses qui, en dehors des opérations de crédit, offrent cet avantage de recueillir les épargnes des cultivateurs auront réuni des capitaux suffisants, il leur sera possible de supprimer la dette hypothécaire en la transformant en dette amortissable, suivant les règles du Crédit Foncier.

Rien ne les empêchera aussi de racheter les grands domaines mis en vente, et de les répartir entre les familles rurales sous forme de baux emphytéotiques.

Caisses d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail. — Grâce aux efforts des syndicats, ces caisses communales ou cantonales se sont multipliées.

L'Etat les favorise par des subventions élevées.

Le taux nécessaire des cotisations pour garantir 75 o/o des pertes est de 1 o/o de la valeur des animaux.

L'administration est simple et facile parce qu'elle est locale.

Les caisses communales doivent être fédérées pour organiser régionalement la réassurance.

Caisses d'assurances mutuelles contre l'incendie. — Il est démontré que les primes payées actuellement aux compagnies d'assurances pourraient être réduites de 50 o/o, car la moitié des primes qu'elles encaissent passent en frais et en dividendes aux actionnaires.

Organisées par commune, fédérées ré-

gionalement, elles suppriment les frais, elles n'ont point à distribuer de dividendes, et l'Etat les exempte de l'impôt de 13 o/o.

La solidité de leur principe consiste en ceci : la caisse communale ne garde que 1 ou 2 o/o des risques, le reste est réassuré à une caisse régionale et aux grandes mutuelles.

Caisses de prévoyance. — Retraites. — Par ces caisses communales, le problème des retraites agricoles peut être résolu.

Chaque sociétaire reçoit un livret de la Caisse Nationale fondée par l'Etat. Ses cotisations annuelles y sont versées. Mais, à titre d'encouragement, l'Etat y inscrit chaque année une somme égale au quart des cotisations des sociétaires.

Ces sociétés locales ont des membres honoraires dont les cotisations accumulées forment un fonds destiné à augmenter la pension servie par la Caisse Nationale de Retraite.

Elles peuvent recevoir des subventions des départements et des communes, et bien des propriétaires pourront les enrichir par des dons ou des legs qui perpétueront leur mémoire dans le pays qu'ils habitent.

Voilà l'œuvre de la mutualité que les syndicats ont entreprise. Il est donc permis de dire qu'ils sont l'instrument nécessaire pour guérir les maux qui affligent les populations rurales, en les organisant en associations professionnelles.

A cette œuvre, il ne manque que des ouvriers. C'est aux propriétaires qui comprennent leur devoir social que nous faisons appel : c'est aussi aux membres du clergé des campagnes, dont le concours a été si efficace en Italie, en Allemagne et en Belgique.

revenu à la terre. Il y avait autrefois dans ces pays, justement appelés depuis longtemps « le grenier de la France », une sorte d'aristocratie de cultivateurs, de vieilles familles qui, de pères en fils, faisaient valoir ces grandes fermes, qui, autant que la rente sur les maisons de Paris, semblaient la base des fortunes les mieux assises. Au moment de la crise, elles avaient abandonné leurs anciennes traditions, et ne songeaient plus à faire de leurs fils que des commerçants ou des employés et de marier leurs filles à des notaires, avoués, médecins ou commerçants. Elles ont repris avec bonheur leurs vieilles coutumes et aujourd'hui, les fermes sont rachetées, les loyers ont repris leurs anciens cours, et un jeune homme obtient facilement une femme et une dot, dès qu'il peut s'assurer un long bail dans une exploitation importante. Les propriétaires se sont intelligemment prêtés à cette évolution, et ils ont facilité toutes les améliorations, tout le confort moderne, dont les jeunes générations, mieux élevées, ont besoin.

En même temps, ils se sont unis aux cultivateurs de profession, petits et grands, pour fonder les syndicats, les sociétés coopératives, les sociétés mutuelles d'assurance, si nécessaires et si profitables à cette vaste corporation ; et jamais l'union n'a été si complète entre propriétaires et fermiers. Il semble même que tout antagonisme ait disparu ; et la politique à tendance radicale ou socialiste les a réunis, au lieu de les diviser.

Un gros point noir subsistait, c'était l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et même l'impossibilité de trouver des ouvriers dans les saisons de presse, c'est-à-dire au moment de la récolte des fourrages et des céréales. Par une heureuse coïncidence, l'expansion très grande des machines agricoles a suppléé dans une large mesure au manque de bras. Et il est même possible que la classe trop nombreuse de jeunes gens qui désertent la campagne, après leur service militaire, s'aperçoivent trop tard que les villes et l'industrie ne leur fourniront pas toujours le travail rémunérateur et sain, qu'ils ont eu bien tort d'abandonner.

Ce gros problème est étudié avec beaucoup de compétence et dans tous ses détails, dans un livre récent de M. J. Méline, l'ancien président du conseil, auquel il faut renvoyer ; car il serait à citer tout entier.

Les méthodes anciennes ayant été renouvelées, il a fallu naturellement modifier l'éducation des chefs d'industrie comme celle de leurs collaborateurs.

Les fils de fermiers ont trouvé, dans des écoles primaires supérieures, non seulement l'enseignement du français, de la comptabilité, de l'agriculture théorique,

mais aussi la pratique des machines, et il y a telle maison comme le pensionnat Saint-Euverte, à Orléans par exemple, où l'on rencontre des ateliers perfectionnés de serrurerie et de menuiserie d'où les jeunes gens sortent aussi bien élevés que bien instruits.

Tout progrès engendre, en retour, des difficultés et des dangers inconnus. Un outillage perfectionné multiplie les risques d'accidents. Il a donc fallu établir une législation protectrice. La loi de 1898, qui établit le risque professionnel, a étendu son action aux accidents résultant de l'emploi de machines agricoles, en rendant responsables les entrepreneurs, propriétaires de machines.

Les tribunaux ont bien vite assimilé les accidents purement agricoles à ceux visés par la loi de 1898, en étendant les effets des art. 1389 et suivants du code civil.

Ces accidents sont d'ailleurs bien plus nombreux qu'on ne le croit communément. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les prix élevés réclamés par les sociétés d'assurances.

On a donc essayé de rendre moins lourdes les charges qui pesaient sur l'exploitation agricole, en organisant des sociétés mutuelles d'assurance contre les accidents.

La Société établie à Orléans par M. de Laage de Meux et les membres du Syndicat agricole, sous le nom de *Solidarité Orléanaise*, et transportée depuis à Paris, assure maintenant 350.000 hectares et plus d'un million de salaires et paye annuellement 200.000 francs d'indemnités pour accidents.

Elle peut prendre, devant les tribunaux, le lieu et place des patrons pour discuter les responsabilités et en supporter les dommages.

Il serait à souhaiter que l'œuvre de cette société ne soit point quelquefois paralysée par les exigences des médecins, trop enclins à faire passer en premier lieu leurs intérêts personnels.

L'assurance est basée sur la superficie de la propriété assurée. C'est la manière la plus simple. Toutes les personnes travaillant pour les besoins de la surface assurée, quel que soit leur nombre, quel que soit leur salaire, se trouvent couvertes par l'assurance, par le fait même que leur travail concerne l'exploitation désignée par la police d'assurance.

Une fois entré dans la voie de la mutualité on y découvre chaque jour de nouvelles applications.

C'est ainsi que les assurances mutuelles contre l'incendie ont été vite substituées aux coûteuses assurances par compagnies. Dans ces régions, les domaines agricoles étaient presque tous assurés ; on a donc trouvé un terrain tout prêt et il a été facile, en comparant les montants des primes ré-

LES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

Cours de M. le Comte BAGUENAUT DE PUCHESSE

Quelque sociale qu'elle soit par beaucoup de côtés, la question agricole demande à être traitée au point de vue pratique. Le conférencier l'exposera en quelque sorte terre à terre ; il sera facile ensuite d'en tirer les conclusions.

Tout d'abord, pour parler surtout de ce que l'on connaît, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur l'état de l'agriculture dans les départements du Centre, c'est-à-

dire dans la Beauce, l'ancien Orléanais, le pays Chartrain, qui en dépendait, la Brie, un peu le Berry, la contrée fertile, s'étendant de Nevers à Blois, qu'on appelle le val de Loire. Depuis dix ans, soit effet des tarifs protecteurs, soit résultat des progrès de la culture, la situation agricole s'est non seulement beaucoup améliorée, mais elle est devenue tout à fait prospère. La conséquence naturelle est qu'on est

clamés par les Compagnies et par les mutuelles, de faire comprendre de quel côté se trouvait l'intérêt du propriétaire.

Nos cultivateurs assurent propriétés et récoltes. Certaines assurances garantissent les risques du fermier qui ainsi n'est pas responsable, vis-à-vis du propriétaire, du feu accidentel ou criminel.

Les gros fermiers de ces régions du centre assurent leur récolte, dont la valeur varie de 30 à 40.000 francs. Entre la déclaration et la fin de la récolte il y a un certain intervalle pendant lequel autrefois le cultivateur n'était pas assuré : aujourd'hui, ces assurances acceptent des déclarations faites sur les moyennes des années précédentes. Lorsque la récolte est rentrée, l'on rectifie les chiffres.

Grâce à l'appui des syndicats agricoles, on a pu aussi, depuis quelques années, multiplier les caisses d'assurances contre la Mortalité du bétail. Les sociétés assurées habitent presque tous la même commune, arrêtent préalablement la valeur de leur étable et, une fois la société établie, ils n'ont plus qu'à se réunir tous les six mois, afin de faire le compte des pertes éprouvées, d'en répartir le montant et de verser leur quote-part. La cotisation est ordinairement peu élevée et cependant parvient à couvrir 70 % des pertes, on peut dire tout, en somme, car il reste toujours quelque partie de la bête encore utilisable. D'ailleurs, il est prudent, pour éviter les abus, que la perte totale ne soit pas couverte.

En général, dans une commune rurale, il est préférable de ne pas assurer les gros propriétaires ; en effet, dans les moments d'épidémie, la caisse serait immédiatement insuffisante ; ils préfèrent, d'ailleurs, souvent être leurs propres assureurs.

Des caisses de réassurance ont été organisées par les Syndicats agricoles, afin d'aider les caisses locales à supporter tous les risques. L'Etat subventionne les caisses communales.

L'assurance contre la grêle a, malheureusement, échoué, jusqu'ici. Le jeu de balance qui répartit les risques, dans les autres assurances, ne fait plus sentir son bienfaisant effet. On a remarqué que, dans chaque pays, la grêle tombait toujours aux mêmes endroits, à tel point que les directeurs d'assurances ont dressé des cartes de localités grêlées, afin de faire payer de plus fortes primes à ceux à qui appartiennent les terres situées dans les zones dangereuses. Les cultivateurs s'assurent lorsqu'ils sont situés dans ces zones, dans le cas contraire ils s'abstiennent. La réciprocité mutuelle n'existant plus, il devient difficile de lui demander ses avantages.

Avec la Société de secours mutuels,

nous sommes en plein dans le mode normal de l'association. Comme ils se connaissent tous, les paysans d'une même commune n'hésitent pas à donner leur petite cotisation, sachant qu'on n'en pourra pas abuser. La répartition se fera avec justice et égalité ; car les sociétaires savent de suite le jour où leur compagnon est tombé malade, la nature de sa maladie, ce qu'elle a duré, quelle incapacité de travail elle a entraînée et, parlant, ce qu'on doit lui verser.

On ne trouve pas les mêmes garanties dans les villes.

A Orléans, par exemple, il y a un millier d'ouvriers inscrits dans la Société de secours mutuels, et, malgré ce nombre restreint, on n'a pu établir une surveillance sérieuse. Il y a toujours eu ce qu'on appelle du coulage, comme l'ont fait constater les statistiques. En effet, les maladies commencent toutes le jour où Dieu les a envoyées, mais toutes se prolongent jusqu'au dimanche soir...

Les assurances pour les retraites agricoles s'établissent difficilement. Depuis quelques années, en effet, on annonce que l'Etat pensionnera tout le monde. Cela empêche les gens de se faire pour eux-mêmes prévoyants. D'autres ont peur de verser leurs cotisations, de crainte de ne plus revoir leur argent. « Soixante-dix ans ! nous ne parviendrons jamais à cet âge ! » De plus, le mécanisme des retraites tel qu'il fonctionne dans les villes, est assez difficile à faire comprendre aux paysans, qui se défilent de la complexité des rouages.

Depuis un siècle on a fait en France une erreur considérable. On a regardé les fondations, les biens de mains-mortes comme des choses dangereuses. C'est le contraire qui est vrai. En Angleterre, depuis des siècles, des fondations accumulées sont régies par des *trustees*. Les revenus de ces fondations rentrent dans la circulation. Certains hôpitaux font des dépenses qui seraient impossibles à des particuliers et même à l'Etat et payent leurs médecins à des prix que les services publics ne sauraient atteindre.

Avec de telles fondations on pourrait arriver à faire les retraites agricoles et autres. Le paysan, du reste, n'est point porté de ce côté ; et les vieillards qui vivent à la charge d'une famille ne sont pas nombreux. Ils vont être sauvegardés par la loi, bonne ou mauvaise, que les Chambres ont récemment votée.

Tel est en raccourci l'état moral actuel des associations destinées à aider l'agriculture dans le centre de la France. Partout où les gens de loisir ont rempli leur devoir en fondant des institutions syndicales, en groupant les intéressés, en profi-

tant des lois nouvelles, en suivant tous les progrès et en les indiquant à ceux qui n'ont pas le temps de les étudier ; partout où les propriétaires, résidant à la campagne, se sont mêlés intimement à la vie de leurs concitoyens, fréquentant avec eux, et sur le pied de l'égalité la plus complète, les réunions de comices, les mutualités, les conférences, un grand résultat a été obtenu, et il s'est chiffré par des avantages matériels auxquels les paysans sont toujours fort sensibles. Est-ce à dire qu'il faille compter beaucoup sur la reconnaissance de ceux auxquels on rend service ? Ce serait une illusion bien inutile.

Les Syndicats agricoles, qui ont si heureusement fait baisser le prix des engrais

ou des machines, savent très bien que leur clientèle d'agriculteurs les abandonne pour retourner aux marchands ordinaires, dès qu'ils leur offrent un prix moins élevé de quelques centimes.

Mais cette influence, que l'on ne recherche pas, viendra d'elle-même, quand on verra que tout le monde travaille pour la même cause et qu'en agriculture, comme ailleurs, les intérêts économiques des patrons et des employés, des propriétaires et des fermiers, sont absolument solidaires.

Continuons donc notre œuvre sans découragement. Le bien social s'opérera lentement, souvent même sans que nous le sachions : il n'en sera ni moins profitable ni moins durable.

L'ÉCOLE PAR L'ASSOCIATION FAMILIALE

Cours de M. A. CRÉTINON

Avant d'entrer *in medias res*, le conférencier sent le besoin d'aborder deux questions préliminaires.

La première est de circonstance : Pour quoi parler des écoles libres au cours de cette Semaine sociale? N'est-ce pas en dehors des matières proprement sociales? Non, car tout d'abord — raison utilitaire, — il faut profiter de cette réunion pour traiter un sujet qui intéresse tous les Français et qui est très actuel; puis il y a une protestation à élever contre cette fâcheuse tendance qui donne la liberté de l'école comme un article de défense religieuse. Or, c'est à l'école bien comprise que la famille accomplit sa tâche principale et les catholiques sociaux ne se soucient pas moins de l'organisation de la famille que de l'organisation du travail.

La deuxième question préalable se pose ainsi : Faut-il encore créer et soutenir des écoles libres confessionnelles? Depuis vingt ans, plusieurs catholiques ont dit et disent : « Mieux vaut faire des patronages que des écoles. » Mais ce n'est pas le lieu de s'étendre sur cette controverse, et M. Crétinon a pris parti d'avance sans quoi sa « leçon » n'aurait aucun intérêt; il faut conserver les écoles libres, solution qui repose en partie sur les trois observations suivantes : 1° Dans tous les pays où les catholiques forment des groupes assez nombreux, leur effort s'est porté sur les écoles, sur leurs écoles; 2° L'enseignement officiel qui devait être neutre — on le croyait et on pouvait le croire, — est radicalement antichrétien, et s'en prend à la morale comme au dogme. 3° On ne peut, dès lors, se désintéresser des groupes de familles qui veulent rester chrétiennes, ce serait les faire renoncer à la liberté que la loi leur reconnaît et au devoir que leur foi leur prescrit.

Ces préliminaires posés, M. Crétinon divise son sujet : 1° L'école par l'association; 2° Les services scolaires généraux par l'association.

L'école par l'association

Ce n'est pas M. Lintilhac qui a découvert dans Aristote ou autres anciens les thèses courantes aujourd'hui sur l'éducation des enfants. Montaigne rapporte que — d'après le témoignage d'Aristote — « les seules (polices) Lacédémonienne et Crétense ont commis aux lois la discipline de l'enfance. » Actuellement on s'occupe avec profusion de

papier et d'encre, et aussi de paroles, cette doctrine que l'éducation est du ressort de l'Etat; qu'aux droits des parents sur l'enfant, il suffit d'opposer les droits réels de l'enfant; que c'est à l'Etat de faire valoir ces droits et de défendre l'enfant contre son ennemi juré, son père.

Notre doctrine est exactement le contre-pied de celle-ci. L'enfant n'appartient pas seulement à la nation dirigée par l'Etat, mais aussi, et surtout et d'abord, à la famille dont l'autorité est exercée par le père. « Qui a fait l'enfant doit le nourrir », disait Loisel, c'est-à-dire l'élever, et le père est le tuteur, le protecteur-né de son enfant. Il n'est pas besoin ici d'étayer cette thèse si claire. Dans ces conditions à la formule : l'école est affaire d'Etat, on substitue celle-ci : l'école est affaire de famille.

L'enseignement officiel a sacrifié la famille; c'est évident. Et l'enseignement libre un peu aussi. En effet, tantôt un bienfaiteur faisait tous les frais de son école; tantôt le curé recueillait les fonds nécessaires pour l'école libre qui devenait alors celle du curé. Le maître n'était pas choisi par les parents, mais envoyé par la Congrégation, de telle sorte — cause du désintéressement général — que l'école n'était pas le prolongement de la famille. Les événements l'ont bien montré : peu de protestations, car on ne se sentait pas touché.

Cependant châtelain ou curé se demandait : que vais-je faire? Et deux difficultés surgissaient. Les laïques coûteraient plus cher que des congréganistes, et il faudrait les chercher, ces laïques. Pris de lassitude et de dégoût, beaucoup dirent : Si les pères de famille veulent une école libre, qu'ils s'arrangent!

Alors, M. Bornet parut.....

Il publia à Lyon sa brochure : « L'école libre de demain ». Il y expliqua que l'école ne devrait dépendre que des familles, et il en faisait une œuvre tripartite. À l'administration — parents et bienfaiteurs, — revient le souci de recueillir les fonds, de payer les maîtres, de louer un immeuble; à l'instituteur, la tâche de donner l'enseignement des sciences humaines; au curé, celle de diriger et de donner l'enseignement religieux. De la sorte chacun est à sa place.

La forme de ce groupement sera l'association déclarée, selon la loi — par ailleurs destructive — du 1^{er} juillet 1901. Elle comprendra les parents et les amis de l'école

libre, qui tous payeront des cotisations et qui chaque année éliront un conseil d'administration dans lequel devront toujours entrer un certain nombre de parents des écoliers.

M. Bornet appliqua ses principes et créa dans sa paroisse de Saint-Joseph de Lyon une association de pères et de mères de famille. Des objections nombreuses s'élevaient, mais les faits y ont répondu. Résumons les constatations.

L'appel à la population a donné des résultats très heureux et les parents ont compris. L'œuvre fut à la fois difficile et intéressante, mais les charges nombreuses ne sont-elles pas la rançon et la gloire de la liberté? Sans doute toutes les associations ne suivent pas le type préconisé, et souvent le bienfaiteur est nécessaire, mais les parents sont quelque chose, l'œuvre étant un peu collective.

Ces associations se forment librement et les formalités légales à remplir sont indiquées par l'article 5 de la loi de 1901.

L'association se constitue peu à peu : on réunit les amis et, le principe adopté, on rédige les statuts que l'on approuvera en assemblée générale; enfin, le président fera à la préfecture les déclarations exigées et, avec d'autres associés, l'œuvre pourra affronter l'avenir.

Quant au fonctionnement, laisser une part très large aux parents qui auront aussi une cotisation minime. Mais il faut éviter d'englober l'école dans les services multiples d'une association à objet vague et à caractère indéfini.

Telle est, dans ses grandes lignes, ce que peut être l'association qui fera vivre l'école chrétienne.

Les services scolaires généraux par l'association

L'école libre ainsi décrite est fondée, mais isolée peut-elle continuer à vivre? N'ira-t-on pas, et bientôt, mettre en doute la valeur technique de cette école? Oui, assurément, et c'est pourquoi il existe des inspecteurs. L'Etat a les siens; les diverses congrégations enseignantes avaient aussi les leurs : elles, disparues, et celles-là entraînant celles-ci dans leur disparition, le besoin n'en reste pas moins le même. Par qui donc les écoles seront-elles inspectées.

On s'est adressé à des hommes et des femmes d'œuvre, mais cela est insuffisant, puisqu'ils n'auront pas la régularité qu'on attendra d'un professionnel payé pour cette besogne et que souvent ils manqueront de compétence véritable. Il faut donc des inspecteurs de profession, des hommes de carrière.

Et d'où viendront les maîtres? Jusqu'ici, la difficulté était mince, car les maîtres diplômés que l'on chassait par les lois de

1901 et de 1904 ont retrouvé des places dans l'enseignement libre réorganisé. Mais demain? Les bureaux de placement, qui ont placé non pas seulement des sécularisés mais aussi des laïques, suffiront-ils? Non, il faudra un séminaire.

Ce qu'il y a à retenir des faits actuels, c'est qu'il existe du côté des femmes une réserve de personnes diplômées et qui sont restées dans l'enseignement. Pour l'avenir, on peut supposer qu'il continuera à se trouver des femmes pour se présenter aux brevets de capacité.

Du côté des hommes, l'horizon est plus sombre. On va plus facilement aux diverses professions et il n'y aura bientôt plus d'instituteurs libres. On pourrait bien — comme aux Etats-Unis — essayer des institutrices même pour les écoles de garçons, mais la Loi...

Conclusion : Une école normale est nécessaire, c'est-à-dire qu'il s'agit de refaire ce qui vient d'être détruit. Pour garder ceux qui auront été ainsi formés, il faut qu'ils trouvent satisfaction dans leur carrière. La pension de retraite! Quelle influence sa perspective n'exerce-t-elle pas? Qu'on n'oublie pas non plus la caisse de secours mutuels. Est-ce tout? Pas encore : cela manque de cohésion et l'isolement est un fléau terrible. On se rouille dans les villages. Aussi, il serait bon de proposer un remède. Dans les villes, on peut établir des réunions où l'inspecteur qualifié parlerait pédagogie, et le prêtre religion. Avant et après, la réunion serait purement amicale. Dans les postes isolés, on a plus de difficulté. Cependant, aux vacances on fixerait des réunions de type mixte : retraite spirituelle, rendez-vous amical, retraite pédagogique; bref, ce serait le moyen de remonter les âmes entre deux années de labeur.

Résumons ces services par des noms techniques :

- 1° L'inspection;
- 2° Les écoles normales;
- 3° Le secours mutuel et la retraite;
- 4° Les cours pédagogiques, retraites, etc...

Programme vaste, oui, mais si on ne peut pas le remplir, l'enseignement libre est perdu et malgré l'œil vigilant des agents de la loi de 1904, nous voulons créer un enseignement chrétien laïque à la place de l'enseignement congréganiste : là-dessus, l'accord est complet.

Précisons comment ces services généraux peuvent s'établir. La circonscription prise comme base doit être vaste : les frais sont immenses (inspecteur, école normale) et la mutualité exige un grand nombre de têtes; le danger serait dans le particularisme local. On pourrait aisément prendre le diocèse comme circonscription. Jusqu'ici l'organisation ébauchée est singulièrement embryonnaire : point d'école normale, point d'inspection vraiment pédagogique. Que 10, 15 départements se réunissent et avec une

grande ville comme siège central, on pourra tenter un effort : une association régionale prendra la charge de ses services et avec de fortes cotisations assurera les ressources. A Lyon, une association régionale s'étend à 11 départements, et son objet statutaire est de créer et de soutenir toutes institutions se rattachant directement ou indirectement à l'enseignement libre. Quand aux résultats, ce n'est qu'aux prochaines Semaines sociales

qu'on pourra les faire connaître. Notons cependant que déjà à Lyon des cours pédagogiques et des cours de religion ont été donnés. Les écoles de filles ont été inspectées à Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Roanne. Il n'y a encore qu'une inspectrice et pas encore d'inspecteur. Enfin les négociations sont entamées pour les écoles normales soit de jeunes gens, soit de jeunes filles.

C. D.

L'Education Populaire

Cours de M. Max TURMANN

VUE D'ENSEMBLE. — LES CERCLES D'ÉTUDES

L'éducation populaire, c'est là un sujet qui, chaque jour, préoccupe davantage les catholiques français ; aussi, un public nombreux, où l'élément féminin était largement et heureusement représenté, est-il venu entendre les deux leçons de M. Max Turmann.

Le sujet est trop vaste pour être traité intégralement en deux conférences. Cette année, comme l'an passé, à Lyon, M. Max Turmann a donc préféré n'étudier que deux institutions, mais les étudier avec tout le détail nécessaire ; il a choisi deux questions particulièrement actuelles : les Cercles d'études et les Œuvres féminines.

Toutefois, avant d'entrer dans le vif de son sujet, il a jugé nécessaire de tracer un rapide tableau de l'ensemble des œuvres complémentaires de l'école, des œuvres post-scolaires comme l'on dit, dont le but est, soit de compléter, soit de prolonger et de fortifier l'action de l'école. Ces œuvres, si l'on considère l'esprit qui les inspire et les dirige, se divisent en deux groupes : les œuvres catholiques et les œuvres non confessionnelles (lisez : anticonfessionnelles).

À quel développement en sont arrivées aujourd'hui les œuvres catholiques ? Quel est leur nombre et quels effectifs groupent-elles ? C'est ce qu'il est malaisé à dire en l'absence de statistique générale : lacune très regrettable, car, sur plusieurs points, les catholiques peuvent avoir et ont très certainement supériorité encourageante. Pour le montrer, il suffirait de réunir les statistiques particulières qui sont données dans les réunions et Congrès.

Quant aux œuvres « laïques », elles ont un rapporteur officiel et attitré. Depuis 1894, un inspecteur général, M. Edouard Petit, fait

des enquêtes, chargé d'ailleurs, non seulement de dénombrer toutes ces œuvres, mais aussi d'en promouvoir d'analogues. C'est d'ailleurs un propagandiste des plus ardents et un membre militant de la maçonnique Ligue de l'enseignement. Chaque année, son rapport est inséré à l'*Officiel* et le dernier a paru le 5 juin 1905.

Il y a, dans ces rapports, beaucoup de choses... trop même, nous déclare M. Max Turmann, il faut les lire avec quelque défiance, car M. Edouard Petit sait user du bluff pour assaisonner ses chiffres. M. de Reulle, rédacteur à la *Chronique du Sud-Est*, a été récemment conduit, documents officiels en mains, à d'intéressantes constatations sur les seules mutualités scolaires. Au lieu des 3991 mutualités mentionnées au rapport 1903-1904 de M. Edouard Petit, il faut écrire un total général de 2.066, y compris au moins 160 mutualités pour les écoles libres dont M. Edouard Petit ne s'occupe pas (1). Cela résulte des statistiques émanant du ministère de l'Intérieur. Aussi, le chiffre des mutualités s'est subitement abaissé dans le dernier rapport, ce qui n'empêche pas M. de Reulle de faire encore quelques piquantes constatations (2). Il y a donc, dans les rapports officiels, des erreurs, ou, comme le déclare M. Turmann avec une éinglante courtoisie, des chiffres « grossis ». Toutefois, il faut éviter de tomber dans une exagération inverse : les rapports de M. Edouard Petit exposent bien un mouvement d'œuvres et des efforts puissants. D'ailleurs, pour s'en convaincre, chacun peut mener une petite enquête, dans des localités, ou mieux, dans les régions qu'il habite.

(1) Cf. cette mise au point dans la *Chronique du Sud-Est*, décembre 1904, pages 437-438.

(2) Cf. la *Chronique du Sud-Est*, juillet 1905, page 264.

M. Ed. Petit distingue les œuvres d'enseignement et les œuvres sociales ; division un peu factice, mais que M. Turmann adopte pour suivre l'inspecteur général dans ses études d'ensemble.

Et d'abord, les *Œuvres d'enseignement* : 1° *Cours d'adolescents et d'adultes* : l'exercice 1904-1905 accuse 47.673 cours dont plus de 17.000 pour les jeunes filles. Sur ce point, les catholiques sont inférieurs, et là où l'on a fait des essais, à Paris notamment, il s'est montré d'énormes difficultés : la plus grande est peut-être l'indifférence de ceux qui devraient soutenir semblables œuvres.

2° Les *lectures publiques* progressent rapidement, et malheureusement nous n'avons pas assez de cet excellent moyen de formation intellectuelle et morale.

3° Les *conférences populaires* diminuent, et M. Ed. Petit — facilement optimiste — s'en réjouit, puisqu'elles sont remplacées, affirme-t-il, par les lectures populaires plus à la portée de la masse et du personnel enseignant. Leur nombre est descendu de 117.350 en 1902-1903, à 105.378 actuellement.

4° Les *Universités populaires* : la crise paraît ne pas être encore calmée et le nombre des U. P. est de 185.

Passons aux *Œuvres sociales* : 1° *Les mutualités scolaires* : grande force pour les instituteurs laïques, elles devraient être établies partout par ceux qui s'intéressent au maintien de l'enseignement primaire libre. A Paris, une mutualité catholique, encouragée par Son Eminence le cardinal Richard, réussit à faire pas mal de bien et se développe malgré les difficultés.

2° *Les associations d'anciennes et d'anciens élèves, ou petites A* : elles correspondent quelque peu à nos cercles d'études, leur nombre augmente, surtout pour les amicales de jeunes filles. D'ailleurs, pour les rendre plus prospères et augmenter l'attachement de leurs adhérents et de leurs adhérentes, les inspecteurs d'académie ont greffé sur elles des institutions économiques : plusieurs de ces associations ont entrepris des opérations de reboisement ; quelques-unes, comme à Lençon et Nemours, sont devenues propriétaires et ont fait construire une maison commune. L'esprit de ces associations vaut ce que valent les tendances de l'instituteur. Ce n'est point manquer à la vérité de dire que nombre d'entre elles sont loin de respecter la neutralité.

3° *Les patronages* : les catholiques ont ici une incontestable supériorité. Seulement, cette supériorité diminue chaque année par suite des efforts que fait la Ligue de l'enseignement, toujours ardente dans la lutte contre les idées chrétiennes. M. Max Turmann cite à cet égard de nombreux détails, mais nous sommes obligés de résumer, dans des traits essentiels, le tableau qu'il a tracé de l'ensemble des œuvres sectaires, et nous en arrivons à l'œuvre catholique qu'il a examinée avec grand soin : le *cercle d'études*.

On peut trouver l'origine des *Cercles d'études* dans l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers dont l'action fut prépondérante dans les débuts du mouvement social catholique en France. Les premiers cercles d'études furent d'abord des cercles d'adultes : c'était l'époque où M. l'abbé Garnier et M. Léon Harmel parcouraient le pays en apôtres de l'idée. Puis vinrent les congrès démocratiques chrétiens de Reims, où l'on examina les moyens de développer cette institution. Peu à peu, on groupa dans les cercles d'études non plus des adultes, mais des jeunes gens. En 1896, à la Journée des patronages, on vota au *Sillon* de vives félicitations pour l'œuvre entreprise, œuvre qui depuis s'est grandement développée. Les congrès « nationaux » des cercles d'études se succèdent, indiquant toujours un accroissement sensible : en 1902, à Paris, en 1903 à Tours, en 1904 à Lyon, en 1905 à Paris. Actuellement les cercles d'études doivent atteindre et peut-être dépasser le chiffre de 2 ou 3000.

Après l'histoire des cercles, M. Max Turmann expose le but que se proposent les promoteurs et directeurs de cercles d'études.

Le but premier du cercle d'études est de donner à ses membres une fonction intellectuelle chrétienne. Autrefois beaucoup d'œuvres de jeunesse visaient surtout et trop exclusivement à être des œuvres de préservation. On recommandait à tous de ne pas aborder ces « questions brûlantes » qui passionnaient les esprits et que l'on discutait pourtant à l'atelier et à l'usine. Le résultat d'une telle méthode, pour n'être pas toujours apparent, n'en était pas moins déplorable : beaucoup de ces jeunes gens faisaient des gestes chrétiens, répétaient des formules chrétiennes, mais leur intelligence n'était plus chrétienne. Aussi lorsqu'à l'atelier, une question religieuse était posée, aucune bouche n'osait s'ouvrir pour répondre, ou bien s'il s'en ouvrait quelqu'une, c'était pour répondre à côté. L'appréciation alors ne se faisait pas longtemps attendre et les camarades concluaient brutalement comme le rapportait un directeur d'œuvres dans une lettre adressée au *Sillon* : « Les catholiques sont des moules ! » Cette méfiance se retrouve encore dans les milieux bourgeois où l'on met très facilement en doute la valeur intellectuelle d'un jeune homme chrétien, mettant sa vie d'accord avec ses croyances. L'élément féminin lui-même, l'élément féminin surtout qui n'aime pas une certaine gaucherie, est trop souvent porté à juger défavorablement un garçon qui ne sait pas affirmer son intelligence en même temps que sa foi. Or, c'est au cercle d'études que l'on peut vaincre d'abord sa timidité et acquérir ensuite une formation intellectuelle et chrétienne qui en impose à tous.

Le cercle d'études doit être, en second lieu un éveillé d'idées, en donnant à ses membres le sens critique qui sait faire le départ entre ce qui est de la foi et ce qui ne l'est pas.

Que de jeunes gens cessent d'être chrétiens parce que l'on n'a pas su leur montrer les choses telles qu'elles sont et parce qu'eux-mêmes ont donné prise à toutes les exagérations ! Au cercle d'études, on apprend à s'incliner devant l'autorité infaillible de l'Eglise, mais on apprend aussi à éviter certaines confusions dangereuses.

Un troisième but des cercles d'études consiste à développer l'esprit d'apostolat. Il faut faire un effort — parfois considérable — pour être membre actif d'un cercle d'études, pour parler en public, pour faire une petite conférence devant les camarades. Aussi les jeunes gens des cercles, après avoir été conquis par la vérité, ont-ils soit de devenir, à leur tour, des conquérants. Au lieu de rester des chrétiens tristement individualistes, ils deviendront vite des êtres de raison et d'apostolat.

Quelques personnes doutent encore de la nécessité de ces œuvres de formation intellectuelle. Cependant pour changer la mentalité du pays — et qui donc parmi les catholiques ne désire et ne veut ce changement ? — il faut gagner les âmes une à une.

Ce n'est pas suffisant. Pour pénétrer dans les milieux socialistes, — et il le faut, ceux-là seuls le pourront efficacement qui auront puisé au cercle une instruction suffisante.

M. Max Turmann examine ensuite la question, éminemment pratique, de l'organisation des cercles d'études.

On distingue deux catégories de membres. Les associés ou membres proprement dits forment le cercle ; mais il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas trop nombreux, 15 ou 20 au maximum, de telle sorte que tous soient des membres vraiment actifs, au sens complet du mot. Le bureau est élu pour l'année, ou bien on le choisit à chaque réunion : les deux systèmes ont leurs avantages et leurs inconvénients, mais comme il faut avoir un bon secrétaire, il est meilleur que ce soit toujours le même au moins pendant trois ou quatre mois. A côté, il y a le prêtre, le conseiller ou le membre consultatif qui peut être aussi un laïc. Un inconvénient à éviter pour le conseiller : l'autoritarisme, si l'on veut avoir de l'influence sur les esprits, il ne faut pas faire sentir son autorité à tout propos, et surtout lors de propos. De plus ne craignons pas les esprits turbulents ou questionneurs, qui ne se rendent qu'après conviction faite. Ceux-là sont, le plus souvent, ceux sur lesquels on pourra plus tard le plus compter.

Les réunions se tiennent tous les 8 ou 15 jours, on peut adopter l'ordre suivant : prière, lecture du rapport de la dernière séance (très important, et surtout y nommer tous ceux qui ont pris la parole) instruction sur un point de spiritualité, par le conseiller ecclésiastique (éviter le genre sermon et provoquer les questions et les réflexions), enfin conférence ou causerie (y intéresser tous les membres, les faire causer tous.)

Trois méthodes sont employées pour le

travail : la causerie proprement dite ou la conférence lue qui demande une certaine formation : il faut y tendre et s'y appliquer ; en second lieu la lecture expliquée et commentée d'un texte, système qui convient lorsqu'on n'a pas un temps suffisant pour la préparation ou que les membres ne sont pas suffisamment formés ; enfin l'interrogation des assistants sur les objections courantes, les on-dit de la paroisse, de la commune. Les questions traitées se rapportent aux problèmes religieux, puis aux choses du milieu où l'on vit ; mais il ne faut pas négliger la formation intellectuelle. Pour cela il est excellent d'exposer la doctrine catholique sociale. Un sujet très utile à traiter aux débuts : la profession ; chacun parlera de la sienne et les langues se délieront.

Un mot encore sur les cercles ruraux. Il ne faut pas se lasser de répéter qu'ils sont possibles, mais dans des conditions un peu différentes qu'à la ville. Il faut d'abord y mettre le temps, observer, réunir pour commencer trois ou quatre jeunes gens. La seule difficulté est la prise de contact, car le paysan se défie et avant tout il faut qu'il comprenne que le cercle d'études peut lui rendre des services. Aussi, pour établir ce contact, faut-il profiter de tout ce qui survient. A ce propos, M. Max Turmann raconte comment, lors d'une réunion préparatoire à l'organisation d'un cercle rural, il fut grandement aidé par l'annonce, faite en cours de séance, à l'un des auditeurs, de la chute d'une de ses vaches dans un fossé profond. Cette nouvelle fut l'occasion d'une digression sur les assurances contre la mortalité du bétail. Chacun dit son mot, parce qu'il s'agissait d'un quartier qui l'intéressait. La glace fut rompue et, tous sentirent le charme et le profit qu'on trouvait en semblables réunions ; aussi décidèrent-ils de se grouper pour causer et étudier ensemble ; le sujet choisi pour la première séance fut naturellement la question des assurances agricoles. Voilà comment fut facilement fondé, en pleine campagne, un cercle d'études, aujourd'hui en pleine activité. Il serait facile de multiplier les exemples analogues. Concluons, avec M. Max Turmann, qu'il faut, avec confiance et ardeur, entreprendre partout la création de groupements d'études : ces groupes contribueront puissamment à redonner à la France une âme et surtout une mentalité chrétiennes.

LES ŒUVRES FÉMININES

Il y a, pour les catholiques, deux raisons principales à développer les œuvres féminines :

L'une qui est peut-être de nature à toucher surtout le cœur des femmes, l'autre au contraire qui s'adresse plus spécialement à la partie masculine de l'auditoire. Mais comme lorsqu'on parle aux dames, on s'est d'être entendu des messieurs, et vice versa, M. Max Turmann déclare qu'il est certain de se faire écouter de tous.

La première raison est dans le danger très grand que courent actuellement en France les âmes des jeunes filles et des femmes de la classe populaire. Depuis 1894-1895, en effet, une campagne active est menée par les adversaires de l'idée chrétienne, afin d'aboutir à la conquête intellectuelle de l'âme féminine. M. Max Turmann cite de nombreux faits qui montrent le plan persévéramment suivi par les adversaires de l'Eglise. Nous ne pouvons, ici encore, que donner un très bref résumé de ce qui fut dit par le professeur.

En 1897, au congrès de la Ligue de l'enseignement, M. Léon Bourgeois disait : « Nous pensons que l'éducation de la femme est une des nécessités de l'organisation actuelle ; voilà pourquoi la Ligue a placé l'éducation morale et sociale de la femme en tête des vœux émis par ce congrès ; je pourrais encore ajouter d'autres motifs. Vous savez très bien ce que sera le rôle de la femme au point de vue politique, le jour où nos idées auront triomphé. Soyez tranquilles : si la femme, en France, est avec nous, si elle se sent affranchie, si elle prend conscience de ses devoirs, la République et la Démocratie seront inébranlables ; mais nous considérons que tant qu'il y aura une différence d'opinion et même d'orientation entre la femme et l'homme, il y aura péril. » Cet appel a été entendu et on s'est mis à l'œuvre.

Des « femmes d'œuvres laïques » se sont réunies sous la présidence de Mme Jules Ferry, avec le concours actif de M. Buisson et ont fondé des comités de la Ligue de l'enseignement. Dans le congrès que cette Ligue a tenu en avril dernier, dans la ville d'Amiens, les comités de dames ont occupé une large place. Le compte rendu, publié par le *Radical*, nous apprend que le comité des dames se réunit tous les mois et qu'il a fait parvenir aux préfets une circulaire les priant de faire admettre les femmes parmi les délégués cantonaux, car la déléguée peut rendre des services pour les écoles maternelles et les institutions féminines post-scolaires. Beaucoup de préfets ont répondu favorablement. Mais cela n'a pas suffi aux Ligueuses qui se sont adressées aux 3.500 sociétés composant la Ligue, et les ont instamment priées de promouvoir et de soutenir les œuvres féminines et laïques.

De notre côté, l'effort officiel se manifeste avec succès. Si l'on s'en rapporte aux chiffres de M. Ed. Petit, les cours de jeunes filles, qui, en 1895, n'étaient que de 966, montent, en 1904-1905, au chiffre de 17.329, avec près de 200.000 membres. Les petites A d'anciennes élèves sont au nombre de 2023, avec des réunions le dimanche, très souvent à l'heure de la messe. Enfin, les patronages, œuvres plus complexes, demandent de grands efforts : ils atteignent cependant, en 1905, pour les filles, le chiffre de 960 ; quelques-uns ont des titres vraiment bizarres : dans l'Aude, à Trèbes, il y a, par exemple, le patronage : « Aux sœurs laïques. »

La seconde raison pour les catholiques du créer et de développer les œuvres féminines, c'est que si l'on veut la prospérité des œuvres d'hommes, il faut à côté d'elles des œuvres de femmes.

Expliquons-nous.

Pour beaucoup de laïcs mariés, qui veulent se donner à l'apostolat, qu'ils appartiennent aux classes populaires ou bien à la bourgeoisie, le grand obstacle qu'ils trouvent à leur action sociale, c'est... leur femme. Elle ne se soucie guère de voir son mari passer quelques-unes de ses heures de liberté loin d'elle ; c'est du temps qu'on lui vole... Cependant il y a des hommes privilégiés (et beaucoup à Orléans l'étaient), mais ce sont des exceptions. Cette constatation est si vraie que lorsqu'un jeune homme dévoué aux œuvres va se marier, on dit, en y joignant le calembour : « Voilà un homme à la mer ! » Les déserteurs d'œuvres sont les premiers à exprimer ces craintes. Et pourquoi en est-il ainsi ? Parce que, le plus souvent, les jeunes filles n'ont pas reçu une sérieuse formation sociale : elles ont trop une conception individualiste sur la religion ; elles n'ont pas senti — parce qu'on ne leur a pas dit — que nous sommes tous un peu responsables du salut de notre prochain et donc que, si le temps du mari appartient en premier lieu à l'épouse et aux enfants, cependant celui-ci doit en donner une part aux œuvres. Bref, si l'on veut que les futures jeunes femmes encouragent leurs maris dans l'action sociale et dans l'apostolat, il faut que, jeunes filles, elles reçoivent une formation sociale vraiment apostolique.

Mais où pourront-elles recevoir cette formation indispensable ?

Ce sera surtout le rôle des patronages de la leur donner. M. Max Turmann indique alors comment peuvent être organisés les groupements religieux. Il insiste sur la nécessité de fonder dans les associations de jeunes filles, des institutions économiques et surtout les caisses dotales ; sur ce point il signale avec éloges la caisse dotale, très ingénieuse, établie à Pithiviers par M. l'abbé Sécheroux. De plus, il est urgent de développer l'enseignement ménager qui est très important : dans les communes d'où l'on a chassé les religieuses, l'une d'elles pourrait rester si elle connaissait cette science ménagère qui ne s'improvise pas. C'est pour cela qu'il existe des écoles normales ménagères dirigées à Paris, par Mme de Diesbach et, à Lyon, par Mlle Rochebillard.

Il ne serait pas mauvais de donner, dans ces réunions, des notions de « puériculture » : il n'est pas indifférent que les futures mères de famille sachent soigner intelligemment leurs enfants, car, dans le peuple, c'est une chose que malheureusement, l'on ignore trop fréquemment.

Il serait bon également d'initier les jeunes filles aux « questions sociales » ; soit dans les ateliers, soit plus tard dans leur intérieur, elles entendent parler de tous ces sujets et il

est à souhaiter qu'elles puissent opposer aux erreurs antisociales les doctrines du catholicisme intégral.

D'ailleurs de ci, de là, il se fonde des cercles féminins d'études — tels les groupes du *Rayon* à Dijon — qui travaillent à cette éducation : on s'y réunit, on cause, on parle d'un livre récent, et la tâche s'accomplit.

La tâche ! elle est immense. Le courage ne sera pas moins grand. Aussi que chacun se retrouve à la prochaine Semaine sociale, qu'il puisse, y déclarer qu'il s'est mis à la besogne... et qu'il a réussi ! Cela prouvera simplement qu'il a travaillé et prié.

C. D.

Les Instituts Populaires

Communication de M. l'Abbé DESGRANGES

Dès que les jeunes de nos groupes ont acquis dans les études mutuelles de leur cercle quelques connaissances d'apologie historique ou sociale, ils sentent dans l'enthousiasme généreux de leurs convictions l'impérieux désir d'en répandre la fécondante puissance dans les milieux indifférents ou hostiles à leur foi religieuse et démocratique ; c'est ainsi que, spontanément, en tant de groupes d'études on a convié des adversaires à une discussion loyale, c'est-à-dire qu'un Institut populaire est né. Par son origine donc, et dès le principe, l'Institut populaire a été l'œuvre de rayonnement des idées élaborées dans le groupe d'études, œuvre de formation.

Mais, ensuite, on a trop essayé de faire de l'I. P. une maison de pure science, et, par lui, d'instruire le prolétariat de toutes les sciences humaines, par une fâcheuse imitation des U. P.

Celles-ci, en effet, voulaient le travailleur omniscient ; à l'U. P. du faubourg St-Antoine, par exemple, on attirait de savants professeurs, qui en firent un « abruti », et devant lesquels, après les premières affluences, dues au snobisme de la nouveauté, les rangs de chaises s'affirmèrent toujours plus vides. Jusqu'au jour où, pour les empêcher de l'être tout à fait, on souleva la conférence de quelque attraction séduisante, en un programme souvent pittoresque, comme celui-ci, historique : « Toute la grandeur de l'homme consiste dans sa pensée », conférence de M. Tisserand, professeur de philosophie. N. B. Cette conférence sera suivie d'une petite sauterie. Encore, malgré les alléchantes promesses du N. B., l'entretien donné sur la grandeur de l'homme dut être fait devant un très mince auditoire ; l'ensemble apparaissait distrait, et l'orateur, devant lui,

voyait l'attristant spectacle de pieds frémissant tous d'une impatience chorégraphique ; il avait la constante distraction d'une des plus violentes vieilles barbes anticléricales, se tournant et se retournant nerveusement, sans mesure, jusqu'à ce qu'excédée, elle pousse un retentissant et suggestif : « Cré nom, qu'on s'embête ! »

Il faut, pour les auditeurs de travailleurs, des orateurs jeunes et de convictions vibrantes, maniant devant eux seulement des idées pratiques et d'intérêt prolétarien. De plus en plus, sous la pression des nécessités vivantes, les I. P. prennent cette direction ; au lieu de longues suites de conférences hautement scientifiques et populairement inaccessibles, ils sont amenés à des séries de causeries sur ces sujets importants, auxquels souvent tout travailleur heurte son ignorance. A Limoges, ils ont fait porter quelque temps leurs travaux sur la « flotte anticléricale », comprenez sur l'ensemble des « bateaux » qu'inlassablement les anticléricaux lancent contre nos orateurs ou nos influences : l'Inquisition, la St-Barthélemy, le Syllabus, etc. Et si l'on trouve de ces problèmes, ou d'autres, locaux par exemple, qui vivement et généralement intéressent, comme à Limoges, l'étude des faits grévistes et révolutionnaires, on intéresse sans N. B. promoteurs de sauterie, et c'est tant mieux.

Le meilleur moyen, peut-être, de faire bonne œuvre d'I. P., est de se préparer à la réunion publique ; quand on est arrivé, en effet, à attirer pour un débat court et d'idées des adversaires (et on y arrive aisément par le moyen d'invitations personnelles à leurs chefs), ceux-ci doivent rendre la politesse qui leur a été faite, et ils vous convient à une de leurs réunions, souvent publique ; il faut pouvoir y mettre

en bonne place nos idées démocratiques et nos convictions chrétiennes.

Tout I. P., du reste, doit s'élargir à l'occasion pour accueillir sa fécondité de pénétration en réunions vraiment publiques ; l'utilité est grande pour pousser dans tous les coins de toutes les intelligences quelque lumière, pour mettre au cœur des travailleurs catholiques quelque fierté, devant la violence et la haine d'attaque que leur religion mérite ; l'utilité est grande pour montrer que la foi chrétienne ne se défend pas que dans la pénombre des sacristies. Et M. l'abbé Desgranges répond par un argument anecdotique à ceux qui répéteraient le reproche d'inutilité, si souvent fait aux réunions ouvertes à tous. Au lendemain d'une grande réunion publique, un travailleur s'approcha de M. l'abbé Desgranges pour causer avec lui et lui dit :

« Je suis un de vos interrupteurs d'hier au soir. » Après quelques mots, l'abbé se souvint ; il s'agissait d'un brave ouvrier, qui avait crié : « Et l'Inquisition ? », à quoi M. Desgranges avait riposté qu'il y avait 26 objections de ce genre à vider avant la sienne. Or, ce brave homme avait été heureux qu'un mot relevât son cri banal, et, à la fin de la conversation, M. l'abbé Desgranges pouvait reconstituer la scène entière : l'ouvrier, rentrant chez lui plus tôt, avait dit, avec une fierté mal dissimulée à sa femme : « J'ai interrompu », et, aussitôt après : « M. l'abbé a été bien convenable ; il m'a dit qu'il me classait 26^e et qu'il me répondrait après les autres. » Le souvenir paraissait le toucher tant que, peut-être, malade, il pensera à M. l'abbé Desgranges, le fera appeler et, en le recevant, lui dira avec le même sourire de fierté heureuse : « Je suis votre interrupteur du... Je vous ai crié : Et l'Inquisition ? et vous m'avez classé 26^e. etc. »

Un seul danger doit être évité avant d'entreprendre cette méthode, la meilleure, de plein air et de portes larges ouvertes : le danger qu'il y aurait à ce que nos idées soient portées en réunions contradictoires par des jeunes trop inaccoutumés et mal préparés à la faire. C'est pour y parer que nos amis de Limoges ont organisé une école de conférenciers populaires, dont l'abbé Desgranges nous dit le très ingénieux mécanisme. Douze membres environ en suivent les travaux, trois

avocats ou docteurs, neuf employés aux fabriques, et c'est dans ce milieu ouvrier que l'on trouve le plus de naturelle disposition aux incisives répliques. Chaque séance comporte trois parties, répondant à trois buts distincts : l'une technique, où des explications sont fournies aux approuvés orateurs sur la façon de composer un discours, de prononcer à la tribune, sur l'art du geste ; la seconde, pratique, qui consiste dans le dépeuplement du dossier de quelqu'une des 10 ou 50 questions, qui reviennent sans cesse, toujours même posées dans les attaques antichrétiennes ; on montre comment la question se pose, les modes habituels dont l'objection qu'on en tire se formule, on dit quelle est la vraie réponse ; et les jeunes clercs, après avoir noté, pris la bibliographie, copié quelques citations vigoureuses, fixent la connaissance qu'ils viennent de prendre du problème en un court travail écrit de deux pages environ qu'ils remettent, et dont on leur dira les lacunes ; la troisième partie enfin, expérimentale, est proprement l'exercice oratoire : trois camarades, désignés au hasard, viennent successivement à la tribune développer leur réponse et la défendre contre les objections que leurs camarades multiplient.

En fin de réunion, ils notent tous sur un carnet à onglets alphabétiques les renseignements précis sur le personnage ou l'événement qu'ils viennent d'étudier, par exemple à *Galilée* ils inscrivent les dates de naissance et de mort, le pays, quelques mots de bibliographie, et en deux lignes l'essentiel de la réponse à faire aux objections basées sur son histoire.

Il a paru à tous les auditeurs qu'il y avait, avec des conditions de préparation assurant une parole toujours loyale, un moyen incomparable de donner aux réponses cette précision de bon aloi, qui décontenance si facilement certains adversaires.

L'abbé Desgranges a terminé par un éloquent appel aux énergies chrétiennes en faveur du développement des I. P. ; il a montré quelle influence peut être la leur pour former l'élite consciente et instruite dont l'effort sur les masses, par la parole publique, peut seul libérer notre démocratie de l'erreur étouffante et des préjugés lourds.

H. HUGUES.

CONFÉRENCES GÉNÉRALES DU SOIR

LUNDI 31 JUILLET

L'ACTION DE L'ÉGLISE SUR LE PROGRÈS SOCIAL

Discours de S. G. Mgr TOUCHET

A la séance solennelle d'ouverture de la Semaine Sociale d'Orléans

MESSIEURS,

Soyez tous les bienvenus.

Aux Professeurs qui nous apportent leur science, aux disciples qui nous apportent leur docilité, car ici — et c'est l'originalité d'une Semaine Sociale — il n'y a que des Professeurs et des disciples, j'offre mon très cordial salut.

Parmi vous, Messieurs les Professeurs, vous enveloppant d'ailleurs dans la même gratitude respectueuse, eu égard à votre compétence et à votre dévouement, je n'en distinguerai, je n'en nommerai qu'un : — vous le souffrirez, vous vous en réjouirez même — c'est celui qui nous manquera. La maladie tiendra éloigné de nous M. Brunetière. Mais son grand cœur, son grand esprit seront avec cette assemblée. Je demande à Dieu, nous demandons tous à Dieu de nous rendre bientôt, avec ses forces renouvelées, ce chef incomparable des bonnes batailles de la Vérité et de la Liberté.

Parmi vous, Messieurs les élèves, vous félicitant tous de votre zèle, ouvriers, patrons, hommes et femmes du monde, publicistes, je ne discernai qu'un groupe également : le vôtre, chers jeunes gens de nos grands Séminaires. Vous marchez vers le sacerdoce en des temps difficiles. Suivant les vraisemblances, le Pastorat ne sera point pour vous la carrière paisible qu'on se représentait, que peut-être on ambitionnait jadis. Tant mieux. Mieux vaut pour l'Eglise, pour le salut des âmes, pour l'honneur d'un chacun, vivre prêtre persécuté que prêtre tranquille. Notre-Seigneur Jésus-Christ

ne dit point à ses apôtres : Voici l'avenir : « Dès que je serai remonté aux cieux, vous irez vous asseoir à l'ombre des tonnelles galiléennes, quand l'été mûrira les raisins et les figues ; au coin de votre âtre, quand les neiges et les givres poudreront de diamants les saulaies du Jourdain ; et là, aimablement ornés d'honorables vertus, vous attendrez les peuples qui ne manqueront point d'aller vous demander ma doctrine, mes sacrements, mon culte, mon Evangile, mon Baptême, ma Croix ! » Non vraiment, Notre-Seigneur n'a point parlé ainsi. Il a dit : « Allez, jusqu'au bout du monde. On vous persécutera ; réjouissez-vous. Allez ! Enseignez. Baptisez. Consacrez. Allez, la Croix à la main ; la Croix dans le cœur ; la Croix sur les épaules. Allez, pleins d'espoir. J'ai vaincu le monde ! »

Le moment est venu de vous rappeler, jeunes gens, cet ordre du jour de « notre Capitaine », comme disait Bossuet. Plus d'abbés « Constantin », n'est-ce pas ? Parmi nous, plus de braves gens qui ne soient que des braves gens ! Des braves gens, oui, oui ! mais des braves gens qui soient des apôtres.

Or, on n'est pas apôtre sans savoir beaucoup de choses. Vous êtes venus ici pour en apprendre plusieurs. Vous ne sauriez croire de quelle joie cette pensée me remplit, et combien je remercie Dieu, moi qui descends à longs et rapides pas la seconde pente, de vous voir, vous qui montez la première rampe, animés de cette bonne volonté.

Que la paix et la lumière de Dieu, mes

filis, soient sur vous. La paix et la lumière de Dieu rendent tout, sinon facile, du moins possible et parfois très doux.

Qu'on veuille bien me pardonner cette émotion. Qui verrait cette jeunesse cléricale, qui songerait à ses combats de demain ; qui réfléchirait que pour une partie sera remis à ses mains le destin de l'Eglise chez nous, et, conséquemment, qu'on le veuille, qu'on ne le veuille pas, qu'on le sache, qu'on l'ignore, le destin de la France, sans être profondément remué.

... Et maintenant, je reviens à vous tous, Messieurs.

Sur quel sujet vais-je, moi, faire « une classe », puisque, en attendant que je me fasse disciple, je me trouve professeur ?

Je ne perds pas de vue que cette « classe » est une classe d'ouverture, un prologue ; que donc elle doit être une vue d'ensemble, une synthèse. Je ne perds pas de vue non plus que vous êtes catholiques et que je suis évêque. Voulez-vous donc que nous prenions pour thème : « L'Action de l'Eglise sur le progrès social » ? Cela me paraît devoir être suffisamment épiscopal et suffisamment général.

Nous ne commencerons pas, Messieurs, sans avoir déclaré, en votre nom et au mien, notre soumission parfaite d'esprit, de cœur, de volonté, aux enseignements pontificaux, à la Tradition catholique, à la parole du Verbe incarné, notre Maître, l'unique Maître Jésus, et spécialement aux doctrines et directions qui nous ont été données dans l'Encyclique du grand Léon XIII « *Rerum novarum* », et aussi dans l'instruction de l'an dernier du très aimé et très révérend Pie X.

Il faut aussi que vous n'ignoriez pas, Messieurs, dans quelle ville vous vous trouvez. Cet après-midi, on vous a entretenus des œuvres scolaires. Savez-vous que tous les organismes par vous signalés fonctionnent chez nous — avec plusieurs autres desquels vous n'avez pas parlé ? Savez-vous que notre vente pour les écoles libres a rapporté en trois jours plus de 70.000 francs ? Vous avez visité notre cité ouvrière de la rue de la Gare ; savez-vous qu'il a suffi de dire un seul mot pour obtenir des prêts à un pour cent en faveur de cette admirable œuvre sociale ? Cela — que j'abrège infiniment — pour vous faire entendre que cette ville d'Orléans comprend et ses devoirs de charité et ses devoirs de justice sociale.

L'Action de l'Eglise sur le Progrès social

Je reconnais tout d'abord que ce mot de Progrès social est très large, très vague, qu'il a besoin d'être défini et circonscrit. Ce n'est pas, en effet, de l'action de l'Eglise

sur tout « Progrès social » que j'entends donner l'idée, mais seulement de l'action de l'Eglise sur un certain Progrès social.

Développant sa pensée, Mgr Touchet montre par une série d'exemples tirés de l'actualité en quoi pourrait résider certain progrès social.

Tout récemment eut lieu à Orléans une exécution capitale. La foule venue du dehors s'est montrée horrible d'impatience et de curiosité malsaine. Que la loi enferme ses bois de justice derrière les murailles de la prison et des scènes démoralisantes seront épargnées à la foule. Ce sera un progrès social.

En certain Etat du Nord, on a supprimé le fléau de l'alcoolisme en mettant au compte du cabaretier auteur de l'ivresse les frais de la large hospitalité accordée par la prison à l'ivrogne. Quand nous en serons là en France, ce sera du progrès social.

Le mal profond de l'heure présente, c'est l'intolérance jacobine. Si l'article fondamental et sacré de toutes les constitutions modernes : la liberté de conscience est assurée à chacun, nul ne peut être inquiété pour ses opinions philosophiques et religieuses, finissait par être plus qu'une phrase d'imprimerie, ce serait du progrès social, de l'immense progrès social.

Le sens large du mot progrès social ainsi expliqué, Mgr Touchet reprend :

Que l'Eglise puisse exercer une action jusque dans les manifestations que je viens de signaler, on n'a pas le droit d'en disconvenir. Pie X affirme, dans son Encyclique du 11 juin dernier (et à cette Encyclique l'histoire entière fait écho) que l'Eglise « a de tout temps exercé son influence sur toute conscience, sur toute morale individuelle et sociale, sur toute civilisation ».

Cependant, il ne s'agit pas de vous montrer l'action de l'Eglise sur cette vaste superficie, mais sur l'un des multiples points qui la constituent.

Lequel donc ?
Voici :

Le vieillard prodigieux qui présida naguère vingt-cinq ans et plus aux destinées de l'Eglise, Léon XIII, a écrit dans sa grande Pastorale « sur la condition des ouvriers » des lignes héroïques, et aussi salutaires qu'héroïques, si nous voulons les entendre et déduire les conséquences qu'elles renferment.

« Il est difficile, dit-il, de préciser avec justesse les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. »

« D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que, trop souvent, les hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens, et en profiter pour ex-

citer les multitudes à provoquer des troubles.

«Quoi qu'il en soit, nous en sommes persuadés, et tout le monde en convient, il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

«Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes, qui étaient pour eux une protection. Tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques; et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus avec le temps livrés à la merci de maîtres inhumains, et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue encore ajouter au mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Eglise, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides et insatiables de gain. A tout cela, ajoutez le monopole du travail et des effets de commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent un joug presque servile à l'infime multitude des prolétaires.»

Voilà un tableau qui n'est pas brossé avec les seules couleurs de l'arc-en-ciel, assurément.

Or, cette situation cruelle et redoutable observée par le vieux Pape n'est pas nouvelle. Toujours les deux armées furent en présence, capitalistes contre prolétaires. Toujours leur artillerie de guerre tonna l'une contre l'autre; argent et travail. «Non pas que la nature ait armé les riches et les pauvres pour qu'ils se combattent mutuellement dans un duel obstiné» (1); mais ce que la nature ne voulait point, la convoitise l'a opéré (2). Les esclaves n'étaient que des prolétaires; leurs maîtres n'étaient que des capitalistes; les Jacques du Moyen-Age, Jacques de la France, Jacques de l'Angleterre, Jacques de la Bohême, n'étaient que des prolétaires; les féodaux, ecclésiastiques ou laïques, n'étaient que des capitalistes. Tout au plus pouvons-nous dire que les difficultés entre le capital et le travail ont changé de caractère, soit à cause du mouvement des idées, soit à cause des modifications de l'industrie, attachant à l'heure qu'il est un peuple d'artisans à ses métiers, à ses fonderies, à ses mines, à ses voies ferrées.

Je pose donc ainsi le problème: l'action de l'Eglise sur les belligérants, capitalistes et prolétaires de tout siècle, de tout nom, a-t-elle été réelle? a-t-elle été utile? Si elle a été réelle et utile, comment a-t-elle opéré? Comment a-t-elle fructifié? D'un mot, comment l'Eglise a-t-elle coopéré aux chan-

gements sociaux? Comment cette coopération a-t-elle été féconde?

Puisque nous parlons de mouvement, rappelez-vous bien d'abord, Messieurs, que vous ne déterminerez jamais un large mouvement, de quelque nature qu'il soit, social, moral, intellectuel, politique, sans lui avoir fait une ambiance propice, un milieu approprié.

Sans ambiance propice, sans milieu approprié, vous travailleriez dans le vide; donc vous aboutiriez à l'échec. Cela est un axiome.

Lequel étant posé: l'Eglise, dès ses origines, dès son berceau de Jérusalem, d'Antioche, de Rome, dès son premier contact avec la civilisation païenne, tout entière assise sur le fondement monstrueux, fabuleusement monstrueux de l'esclavage; l'Eglise, dis-je, vit-elle qu'il lui faudrait changer cela, détruire cela?

Je n'en sais rien. Ce que je sais, c'est que, conduite par l'Esprit Saint, elle créa du premier coup, sans hésitation, sans tergiversation, dans la sérénité d'un magistère dont aucune philosophie n'avait donné même l'image, une ambiance, un milieu, grâce auxquels cela serait changé, cela serait détruit; cela, l'horreur! cela, l'abomination! cela... l'esclavage! Mieux, elle créa une ambiance, un milieu grâce auxquels cette première forme de la question sociale étant résolue, elle résoudra toute une autre forme sous laquelle la terrible, la vivace, l'éternellement ressuscitante se renouvellera. Voilà l'originalité supérieure de l'Eglise, même naissante, au point de vue social.

Et comment a-t-elle créé cette ambiance, ce milieu?

Par deux doctrines: sa doctrine sur la richesse et sa doctrine sur la dignité de l'être humain (1).

Exposons-les rapidement. Ce sera presque assez pour saisir leur répercussion dans la question sociale.

La doctrine de l'Eglise sur la richesse est une doctrine à opposition rythmique, qui peut se traduire ainsi: la richesse est utile, il faut savoir la conquérir.

La richesse est dangereuse, il faut savoir s'en détacher.

Reconnaissons-le: l'Eglise n'eut aucun mal à concevoir cette doctrine. Elle ne la créa point: elle la recueillit.

La sagesse juive l'a professée dans tous les siècles.

C'est la doctrine sur la valeur de la richesse qui apparaît la première. Les récits de l'Eden, ces récits qui ouvrent l'épopée humaine, la contiennent déjà.

L'Adam primitif a péché. Dieu lui reprend son sceptre de puissance sur la création, et, si j'osais m'exprimer ainsi, il le jette par-dessus la muraille du jardin de dé-

lice. Puis, se tournant vers l'homme: Ton sceptre d'hier, lui dit-il, t'a été ravi. Bien plus, en tombant au-delà de cette enceinte, il s'est brisé. Cependant, cherche et travaille; tu en retrouveras les fragments. Cela te coûtera cher; cela te coûtera de l'attention et de la patience, de la sueur et du sang. Mais cela vaudra ce que cela t'aura coûté: cela te vaudra la protection, l'entretien, l'embellissement de ta vie; cela te vaudra la richesse. Travaille, travaille; le labeur console, relève, enrichit.

Tel est bien là le sens de la page biblique quant au travail. C'est toujours ainsi que la Synagogue et l'Eglise l'ont entendue. Où a-t-on pris, pour le dire en passant, que nous considérions le travail comme une déchéance et un châtiement?... Nous le disons pénible, parfois cruel; et quiconque protesterait affirmerait du même coup ne connaître ni le travail intellectuel, ni le travail matériel.

Les Patriarches considèrent la richesse comme un bien souhaitable. Ils la promettent à leurs fils: ils leur promettent des pâturages immenses et gras; des troupeaux innombrables; le vin qui pétillait dans la coupe, le froment, le fer, l'eau, l'huile, éléments de la vie.

Moïse fait, au nom de Dieu, à tout son peuple la même promesse, sous la réserve qu'il sera fidèle.

Les philosophes hébreux analysent ce que les fondateurs, les ancêtres ont seulement exprimé.

La richesse est un bien: — parce qu'elle est une puissance; tout lui obéit; — parce qu'elle est une source de progrès; sans elle pas d'échanges, pas de constructions, pas de négoce; — parce qu'elle ouvre même les cœurs. Qu'il est facile au riche de se faire et de garder des amis!

Pour belle et bonne que soit la richesse, légitimement acquise, elle n'en est pas moins dangereuse.

Elle peut tromper et elle peut corrompre. Inconstante; aujourd'hui elle vous appartient, demain elle est à d'autres.

Immorale; elle court se livrer aux impies. Traïresse; ceux qui comptent sur elle tomberont inévitablement en quelque piège.

Volage et fugitive; elle passe comme toutes choses, les choses volages et fugitives d'ici-bas, comme l'ombre, le courrier qui se hâte, le vaisseau qui fend l'onde.

Périlleuse; ceux qui n'espèrent pas en elle sont bienheureux, car elle facilite singulièrement le péché. Mais y en a-t-il de ceux-là?... S'il y en a, qu'ils sont rares et admirables!

Au lieu donc d'amasser, d'amasser toujours: «Partage ton pain avec celui qui a faim; ouvre ta porte aux vagabonds; donne de ton manteau à qui est nu. Alors, ô bienfaisant, quand tu prieras Dieu, Il t'exaucera. A peine auras-tu ouvert la bouche pour l'invoquer, il te répondra: Me

voici.» Oh! soutenir les affligés!... C'est beau comme répandre la lumière matinale; c'est doux comme reposer dans un jardin plein d'eaux dont le murmure ne se tait jamais!

Silence aux Prophètes! Un Verbe plus autorisé, le seul Verbe autorisé à parler profondément, le Verbe même s'est fait entendre.

Il ne maudit pas la richesse plus que ses pères suivant la chair. Comment l'aurait-il maudite? C'est Dieu, en effet, qui alluma les fournaies d'où s'échappèrent l'or, l'argent, le cuivre, le fer. C'est Lui qui congela la pâte des granits, des porphyres, des marbres, des pierres; Lui qui revêtit la terre de la parure des vignes et des blés. Il est le Riche, le Magnifique, le Tout-Puissant. Et il aurait ouvert cette immense source de richesses pour nous défendre d'y aller puiser? Pourquoi faire alors? Pour que nous la regardions, Lui et nous! Absurdité, Messieurs, absurdité! Que l'homme travaille, qu'il exploite, qu'il utilise.

Si le Christ avait maudit la richesse, Dieu serait contre Dieu. En Dieu, il n'y a pas de ces contradictions logiques.

Mais le Christ avait l'œil trop profond pour n'avoir pas vu, lui aussi, la duperie et les perversions possibles de la richesse, et la langue trop hardie pour ne les avoir pas signalées. Aussi disait-il:

«Bienheureux les pauvres en esprit; le royaume des cieux est à eux.»

«Malheur aux riches! Qu'il leur est difficile d'entrer dans le royaume de Dieu!»

«Si vous voulez accomplir plus que la Loi; si vous voulez suivre la voie de la perfection (à laquelle tous ne sont pas appelés), vendez vos biens; donnez-en l'argent aux pauvres et suivez-moi.»

«Faites-vous des amis dans le ciel avec vos richesses. Placez-les en ce lieu, où la rouille ne les dévore point, où les voleurs ne pénètrent pas.»

«Quittez tout, si vous en avez reçu la grâce; vous recevrez le centuple.»

«Les oiseaux du ciel ont leurs nids, les renards ont leurs tanières; le Fils de l'homme n'a pas où reposer la tête. Imitiez le Fils de l'homme.»

Les apôtres avaient entendu. Ils ont dit à leur tour:

«Nous n'avons rien apporté en ce monde; nous n'en remporterons rien... La richesse est mère de tentation. Elle tisse les rêts du diable. Elle engendre les désirs pervers qui englobent l'homme et le perdent. La cupidité est la racine de tous les maux.»

La vraie religion, la pure, l'immaculée, celle qu'estime Dieu notre Père, la voici: visiter les orphelins, les veuves, les infortunés dans leurs tribulations, les aider et se garder des souillures de ce siècle.

Puis c'a été les Pères qui ont écrit et prêché. On ferait une bibliothèque de leurs textes sur la richesse. Tout dans leurs pa-

(1) Encyclique *Rerum Novarum*.
(2) Cf. Discours du S. Collège, 23 décembre 1891.

(1) Discours de Léon XIII aux ouvrier français, 20 octobre 1899.

roles n'est pas d'exactitude géométrique. Orateurs, ils se laissent entraîner. Polémistes, ils dépassent le but. Posés en face du Paganisme sanguinaire, luxurieux, inhumain; aspirant furieusement à l'or afin d'achever du sang, de la luxure, des inhumanités, ils dénoncent l'or, le flétrissent, l'anathématisent.

Telle phrase de saint Jérôme ne serait pas mal placée sur les lèvres de quelque socialiste d'estaminet. Par exemple, celle-ci: «Toutes les richesses descendent d'une source inique. Si l'un ne perdait pas, l'autre ne pourrait trouver. De là, cette sentence vulgaire paraît fort vraie, que tout homme riche est un homme injuste ou l'héritier d'un homme injuste.»

Evidemment, le rude docteur fut mieux inspiré quand il écrivit: «Les richesses sont des fruits de justice si on les emploie pour la justice; mais si on les amasse injustement, ou si on les fait servir à l'orgueil et à l'avarice, elles sont des fruits d'iniquité.»

Voilà sans doute assez de citations. L'Eglise dit vraiment deux choses sur la matière qui nous occupe: Vous devez travailler la terre. Le travail de la terre produit la richesse. Donc vous devez produire la richesse.

De cette richesse, d'ailleurs, soyez détachés. Ne faut-il pas se détacher de ce qui est dangereux, périssable, passager? Oui: produisez, mais ne vous attachez pas. Amassez et soyez libéraux. Ayez la main ferme pour recueillir; ayez la main facile pour disperser.

Singulier destin de l'humanité! Elle chemine perpétuellement entre des abîmes. Mais si cela est l'étrangeté de sa destinée, n'en serait-ce pas aussi la sublime et tragique grandeur?...

Oui, elle est grande!

La doctrine de l'Eglise sur la dignité de l'être humain, cette doctrine qui nous fait justement entendre notre grandeur, est de la plus somptueuse magnificence.

Par le sang, tous les hommes sont frères: ils descendent du même couple.

Par l'âme, tous les hommes sont frères: ils n'ont qu'un père, le Père céleste. Quand ils prient, qu'ils disent et qu'ils disent tous: «Notre Père qui est aux cieux.»

Par leurs torts, tous les hommes sont frères: ils ont besoin de la Rédemption du Sauveur Jésus.

Par leur justification, tous les hommes sont frères: ils ont été baignés dans le Sang du Christ.

Par leur destinée, tous les hommes sont frères: ils sont appelés au ciel.

Ainsi l'esclave est le frère de son maître?...

Mais oui.

Le Jacques est le frère du féodal?...

Mais oui.

Si tous ceux-là sont frères de par Dieu,

de par Dieu encore ne devraient-ils pas être de même état? Je serais porté à le penser, supposé, cela s'entend de reste, qu'une organisation sociale se conceût réalisant pareil problème.

Or, tous les hommes égaux, absolument égaux, parfaitement égaux parce que tous frères!... Cela se peut-il? Dieu, tout Dieu qu'il soit, toute force substantielle qu'il soit, eût-il pu établir tous ses enfants dans l'uniformité d'intelligence, de moralité, de force, de fortune, de situation?

Autant que nos conceptions nous permettent d'apprécier et de mesurer les possibilités de Dieu, du moment qu'il voulait les hommes en société, aux questions que je viens de poser il faut répondre négativement.

Nous avons un président de la République en France; il y a en Espagne un roi; en Allemagne un empereur. Tous peuvent-ils être, en France, présidents de la République; en Espagne, rois; en Allemagne, empereurs?... Dieu même saurait-il réaliser ce prodige? Qui ne le voit? Si tous étaient ou présidents, ou empereurs, ou rois, il n'y aurait ni République française, ni Monarchie espagnole, ni Empire allemand. Descendons: Si tous les Français étaient ministres, il n'y aurait pas d'administrés. Si tous les Français étaient condonniers, il n'y aurait ni boulangers, ni menuisiers, ni maçons. Ces truismes, par cela même qu'ils sont des truismes, prouvent la radicale impossibilité de l'égalité universelle.

Tout au moins, s'ils sont dissemblables dans la condition, les hommes ne pourraient-ils pas être semblables dans la possession? Que voulez-vous dire? Vous voulez dire: les hommes ne pourraient-ils avoir reçu la terre en parts égales, à chacun la sienne? Allez, le contentement et la stabilité ne seraient pas au bout d'un partage de ce genre. Qui aurait une terre à blé voudrait une terre à vigne. Qui aurait une terre à vigne voudrait une terre à charbon, parce que le dessous vaut autant et plus que le dessus; qui aurait une terre à charbon voudrait une terre à or; qui aurait son lopin au nord le voudrait au midi; qui l'aurait au midi le voudrait sur le bord de la mer. Et puis ne faudrait-il pas que chaque matin le Créateur refît l'universel cadastre? Car ou les hommes seraient autres, ou chaque après-dîner plusieurs vendraient leur morceau.

Oui! le rêve enfantin de l'égalité universelle, soit dans la possession, soit dans la condition, est irréalisable. Et il faut en bénir le Maître des choses; car réalisé, il ne serait que l'incapacité universelle, la misère universelle, l'arrêt du progrès universel, l'ennui universel, la mort universelle! Dieu n'a pas voulu. Dieu n'a pu vouloir cette organisation absurde. «Dieu a donné la terre au genre humain tout entier, mais non pas pour que les hommes la domina-

sent confusément. S'il n'assigna de part propre à aucun homme en particulier, c'est qu'il entendit abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples.» (1)

Mais ne pouvant ou ne voulant fuir tous ses enfants égaux soit en condition, soit en utilisation, soit en destinée, soit en fortune, Dieu leur assura du moins dans l'ordre social (le seul duquel nous parlions ici, à l'exclusion de l'ordre politique) un commun patrimoine de droits primordiaux à eux dévolus par le seul fait qu'ils sont hommes et enfants du Père céleste. Ce patrimoine, s'il ne les fait pas égaux de tout côté, les constitue au moins égaux par leur grand côté. Le prolétaire peut dire au capitaliste, le Jacques peut dire au féodal, l'ouvrier peut dire au patron: «Homme vous êtes, homme je suis. Mes droits d'homme valent vos droits d'homme. Dieu, votre Père et le mien, l'a ainsi réglé!»

Or, Messieurs, ces droits sont considérables. Peut-être les ramèneriez-vous avec moi à cinq titres principaux:

1^o Ils ont le droit de vivre la vie qu'ils ont reçue de leurs pères et de leurs mères comme moyen; de Dieu comme suprême principe, avec un développement légitime de leurs facultés intellectuelles, physiques et morales; (2)

2^o Ils ont le droit de se reproduire normalement, sauf le cas d'une vocation supérieure spéciale; (3)

3^o Ils ont le droit, s'ils manquent de capital accumulé, de s'entretenir honnêtement eux et leurs enfants par un travail raisonnable; (4)

4^o Ils ont le droit de se reposer au cours de leur vie, de façon à ne pas user avant le temps le lot de force qui leur fut départi par le Créateur; (5)

5^o Ils ont le droit, ayant été probes, laborieux, rangés, lorsque la vieillesse leur a apporté ses impuissances, de vivre sans mendier et sans pourtant essayer de prolonger un labeur duquel ils sont devenus incapables. (6)

Ces droits sont indéniables, indiscutables. Aveugle qui ne les verrait. La nature, ou plutôt son Auteur, les a gravés en caractère qui ne s'effacent plus, dès qu'on les a discernés une fois, au fond de toute conscience humaine. En tout cas, l'Eglise a mis sa signature au bas de ces cinq titres. Elle les a tous authentiqués.

Et considérez, s'il vous plaît, la conséquence énorme, rapide, immédiate comme un coup de foudre, qui se dégage de cette constatation.

Tout droit est gardé par la Justice. C'est la fonction propre de cette vertu de présider au maintien des droits. Or, quelle justice couvre le quintuple droit ci-dessus énoncé? Est-ce la justice contractuelle, la justice qui scelle les contrats et les sanctifie? Non. Quel contrat assure le droit de vivre à l'enfant? Entre qui se signera-t-il? Quel contrat assurera à l'homme le droit de se reproduire normalement? entre qui se signera-t-il?

Mais si de pareils droits, droits sacrés, droits de prix infini, ne sont pas à la garde de la justice contractuelle, ils sont donc à la garde de la justice sociale. Il y a donc une Justice sociale? La société a donc le devoir d'en assurer la jouissance à qui la réclame? Ces choses sont certaines.

Où il y a une charité aussi! Il y aura toujours une charité.

Admirables Petites Sœurs des Pauvres, admirables hospitalières, admirable Sœur Rosalie, admirable Ozanam; jeunes gens qui visitez les mansardes et les caves, ne craignez rien. Hélas! vous ne serez pas dépossédés de vos augustes et douloureux domaines. Là triomphe, là triomphera trop éternellement votre dévouement puisé aux pieds de la Croix du Christ, car il y aura toujours des déshérités, des infirmes de corps, des fatigués aux combats de la vie. Mais, Messieurs, l'ouvrier n'est ni le malade, ni l'infirmes, ni le déshérité: il est l'ouvrier! et celui qui n'est ni le malade, ni l'infirmes, ni le déshérité de corps, d'esprit, celui qui est l'ouvrier a droit à une vertu plus austère que la charité, il a droit à la Justice. Par cela seul qu'il est entré dans la vie, il a droit à la justice sociale. La justice sociale couvre son berceau; la justice sociale couvre son foyer et le berceau de ses enfants; la justice sociale couvre son repos hebdomadaire; la justice sociale couvre sa vieillesse et le repos de sa vieillesse.

Son père, sa mère, sous la condition d'avoir été sobres et rangés, eurent droit que leur salaire fût suffisant pour le nourrir lui et ses frères. Lui-même a le droit que son salaire et celui de sa femme soient suffisants pour le nourrir lui et ses petits. Il a le droit et sa femme a le droit que le travail soit organisé de telle sorte qu'elle ne soit point détournée des saints devoirs imposés par la maternité. Il a le droit, sous la condition d'être sobre et rangé, que son salaire de six jours soit suffisant à le nourrir lui et les siens pendant sept jours, afin que le repos du septième jour ne lui soit point refusé. Il a le droit, sous la condition d'avoir été sobre et rangé, que le salaire de sa jeunesse et de sa maturité suffisent à entretenir sa vieillesse; et, s'ils y sont insuffisants, il a le droit que la société s'en émeuve.

Une société où ces droits ne sont pas respectés est une société fondée sur le faux. Des institutions qui répugnent à ces droits

(1) Encyclique *Rerum Novarum*.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

ou y contredisent doivent finir.

Ainsi, l'esclavage y répugnait évidemment; il devait finir. Il a fini.

Le servage y répugnait évidemment; il devait finir. Il a fini.

Le prolétariat sans défense en face du capital, livré au capital pieds et poings liés, comme dit Léon XIII, par suite de la doctrine du laisser-passer, laisser-faire, laisser-contracter de l'école libérale, y répugne-t-il?

Ici, Messieurs les Professeurs de la Semaine Sociale, vous intervenez. Après avoir étudié et réfléchi, vous enseignerez; vous nous direz si les conditions de vie du prolétariat moderne sont harmoniques au quintuple droit humain.

Etes-vous tout à fait contents du sort des enfants de l'ouvrier, de leur sort intellectuel, moral, physique?

Pensez-vous que l'ouvrier ait moyen de nourrir, entretenir, éduquer avec son salaire la famille que Dieu peut lui accorder?

Pensez-vous que l'ouvrier peut en six jours gagner la vie de sept, afin justement de se reposer le septième sans inquiétude?

Pensez-vous que la vieillesse de l'ouvrier soit suffisamment assurée?

Si vous répondez oui à ces interrogations, oui à toutes, il n'y a pas de question sociale. Votre action est inutile. Ramassez vos notes; ne vous fatiguez point; ne nous donnez pas même une leçon.

Si, au contraire, la main sur votre conscience d'hommes et de chrétiens, vous êtes réduits à répondre: Non. Si le destin des enfants de l'ouvrier vous paraît être habituellement d'une terrible cruauté; si vous reconnaissez que l'ouvrier même honnête, même rangé, est souvent incapable de faire face suffisamment aux obligations que lui impose sa famille; si la vieillesse de l'ouvrier vous inquiète parce que vous ne découvrez pas comment il affrontera les jours nécessairement sans travail et sans gain, alors dites-le nous. Dites-le nous hardiment. Nous concluons de vos discours qu'il y a une question sociale; et nous vous prions de nous indiquer vos solutions.

Et comme vous et moi nous sommes de l'Eglise, nous aurons la joie supérieure de penser que l'Eglise, qui abolit l'esclavage antique, et qui est mêlée par ses évêques à l'abolition du servage plus récent, se mêle encore de l'abolition du prolétariat contemporain et non chrétien.

Vos solutions ne seront nécessairement que des solutions approchées. Les problèmes sociaux se seront de plus ou moins près. Ils ne se résolvent jamais adéquatement.

Mais si c'est déjà quelque chose de connaître ces problèmes, que sera-ce d'en avoir une solution, ne fût-elle qu'approchée?

Oh! je m'en doute bien: Et c'est là que gît l'obstacle. Dans vos solutions, vous ferez toujours appel au désintéressement de ceux qui possèdent en faveur de ceux qui n'ont

pas. Tous vos discours, toutes vos leçons aboutiront à cette péroraison explicite ou implicite: Vous qui avez plus, il vous sera retiré pour donner à ceux qui ont moins. La société procédera à cette œuvre de justice sociale par ses lois et ses institutions. *Durus est hic sermo*: Ce discours est dur. Tenez-le nous cependant. Ce n'est pas pour rien que l'Eglise nous a enseigné sa doctrine de la richesse.

Pour moi, je supplie ceux qui vous entendront de ne pas vous mal juger de ce chef. Je les supplie aussi de ne pas s'indigner, de ne pas vous traiter d'imprudents, d'hommes qui jouent avec le feu.

Sans doute, vous étiez bien capables de soulever ces questions. Vous aimez assez vos frères moins heureux, vous croyez assez à la divine et universelle paternité; vous savez assez ce que vaut et ce que ne vaut pas l'argent; vous êtes assez fils du Christ et de l'Evangile pour avoir conçu et senti l'urgence du grand travail et du grand effort à produire en faveur de ce prolétariat qui se plaint et même menace, sans avoir tous les torts dans sa plainte et sa menace.

Mais n'eussiez-vous pas vu ces questions, est-ce qu'elles se poseraient et s'imposeraient moins? Est-ce qu'elles ne font pas aux quatre vents du ciel assez de bruit pour que les oreilles des sourds en tintent?

Catholiques, mes frères, croyez-moi, travaillez à les solutionner, vous, fils de la lumière; car si vous ne vous y efforcez pas, ce seront les fils des ténèbres qui risqueront la tentative.

Ils la risquent... J'ai la certitude qu'ils échoueront. Ils partent de données fausses; ils arriveront à des conclusions fausses. Or, en sociologie, les conclusions fausses sont éphémères.

Nous partons, nous, de données vraies. Tirons-en ce qu'elles renferment et soyons prêts à recevoir, quand l'heure de Dieu sonnera, tant d'abusés qui viendront à nous, si nous le méritons, précisément parce qu'ils auront été meurtris et déçus par la vanité de leurs tentatives.

Messieurs, les sociaux catholiques, pourvu qu'ils sachent et veuillent, hériteront à plus ou moins brève échéance des popularités du socialisme. Pour cela, il suffit qu'ils discernent ce que le socialisme a de bon et de vrai, car il a du bon et du vrai, de ce qu'il présente de faux et de mauvais, car il a du faux et du mauvais. Ce discernement opéré, il faut qu'ils retiennent énergiquement le bien et le vrai, et qu'ils rejettent le mauvais et le faux. Et alors Dieu, le Dieu de notre pays, le Dieu des petits et des grands, le Dieu des ouvriers et des patrons, le Dieu des pauvres et des riches, bénissant nos courages, nous assurera le succès et la fécondité!

Messieurs, si ces dernières idées n'étaient

que les miennes, je les présenterais avec timidité; je me rassure en songeant qu'elles semblent bien celles du suprême Pontife, dans une lettre qu'il a eu l'auguste bonté de m'adresser pour vous.

Vous l'écouteriez avec respect, foi et reconnaissance. Mais afin de la plus parfaitement entendre, comme elle n'est qu'une réponse, vous souffrirez que je vous donne connaissance de la supplique que je m'étais permis moi-même de déposer aux pieds de Sa Sainteté. La lecture de ces deux documents terminera un trop long discours.

Ici, Monseigneur donne lecture de la lettre qu'il voulait bien adresser au Souverain Pontife, et de la réponse reçue de Rome. Ces deux documents sont publiés au début de ce complément.

Messieurs, de tout notre esprit et de tout notre cœur, nous remercions le Pape.

Qu'il compte sur nous! Nous sommes de ceux qui croient au Paradis, Dieu merci! Nous voulons en montrer la route à tous. Nous estimons que sans la vue de cette réalité supérieure, toute existence manque de but, tout effort de terme, toute larme de

consolation. Nous montrons donc le Paradis!

Mais nous connaissons la terre aussi; nous savons les apâtes, les chagrins qui y attendent, embusqués, les hommes même les mieux nantis, et, à plus forte raison, ceux qui le sont moins bien ou ne le sont pas du tout. Nous aimerions donc rendre la terre plus hospitalière. Nous osons convier à cette œuvre toutes les bonnes volontés, tous les braves cœurs. «Assoiffés de justice, de charité, de renouvellement et d'ascension sociale», c'est comme dit admirablement Rome, pour nos frères, pour nous-mêmes, puisqu'il le faut, nous allons jusqu'à nous remettre à l'école — et à votre école, Messieurs, — afin d'apprendre comment apaiser cette ardeur sacrée. Nous avons du reste confiance en la source à laquelle nous nous désaltérerons. Ni elle ne se séchera, ni elle ne se séchera, puisque cette source, Messieurs les Professeurs, c'est votre beau savoir!

Aux Professeurs et aux élèves, plein et noble succès! Pour Dieu, pour Jésus-Christ, pour les patrons, pour les ouvriers... pour la France!



MARDI 1^{er} AOUT

DÉMOCRATIE ET IRRÉLIGION

Conférence de M. IMBART DE LA TOUR

M. le Comte Baquenault de Puchesse remercie au nom des organisateurs et du public orléanais, M. Imbart de la Tour, le savant et distingué professeur de l'Université, dont les études historiques sont à la Réforme ce que l'œuvre de Taine est à la Révolution.

Historien renommé, M. Imbart de la Tour est aussi, pour la jeunesse française, un maître écouté et aimé. Sous son impulsion, les congrès de Bordeaux et de Marseille jetèrent les premiers germes d'une action intellectuelle et sociale qui n'a fait que grandir. La Semaine Sociale participe à cette féconde activité. L'auditoire considérable qui remplit la salle Arago entendra exposer une merveilleuse synthèse historique et scientifique, en harmonie parfaite avec l'enseignement des cours.

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre société française fait, depuis le xvin^e siècle, l'expérience d'une double révolution. La première, politique, s'est proposée de changer à la fois la forme du gouvernement et la structure de la société, et, sous le nom de démocratie, d'établir l'égalité des droits, puis l'égalité de la richesse. La seconde, religieuse, aspire à supprimer le christianisme ou, pour mieux dire, à le remplacer; mais, par un phénomène très singulier, cette religion qu'elle rêve ne reconnaît aucun Dieu, aucun mystère, aucun dogme: c'est au nom de la raison, de la science seule qu'elle prétend convertir, régénérer et conduire le monde.

Unis d'abord contre la royauté et l'Eglise, ces deux courants ont fait naître la Révolution française. Dissociés après 1800 et pendant la plus grande partie du xix^e siècle, le premier seul a gardé sa force et renversé les gouvernements qui l'avaient combattu. Aujourd'hui, l'un et l'autre tendent à se rejoindre. Démocratie et libre-pensée se sont reconnues. Nous assistons à la diffusion de cette idée que l'avènement de l'une est l'avènement de l'autre, que toutes deux s'appellent et se complètent, que la première ne sera inébranlable que lorsque la seconde aura vaincu. Par contre, entre la démocratie et le catholicisme, nul accord n'est déclaré possible. Les uns veulent bien reconnaître les services anciens de la religion, mais ajoutent que sa sève est épuisée, qu'elle est incapable

de s'adapter à la société nouvelle et, tout en la couvrant de fleurs, l'éconduisent aux frontières de la cité. D'autres déclarent que, par son passé, sa doctrine, ses institutions, l'Eglise est l'ennemie-née de la démocratie, qu'elle représente l'autorité contre la liberté, les intérêts de la richesse contre les droits du travail. D'autres vont plus loin encore. Persuadés que le christianisme n'est qu'une imposture, ils affirment que le premier devoir d'une démocratie et d'en affranchir l'esprit humain. Plus de dogmes sur la pensée, plus d'entraves sur la vie: la démocratie intégrale est l'émancipation intégrale. La conclusion est simple. Le christianisme n'a plus qu'à disparaître, et il est légitime de l'aider à disparaître. On ne lui doit rien, pas même la liberté. Fermer ses écoles et bientôt ses temples, nier et insulter ses croyances, poursuivre ses ministres, c'est travailler au progrès, à la liberté, au bonheur du genre humain.

De cet état d'esprit, que vous trouvez partout, autour de vous, dans la presse, le Parlement, les réunions publiques, je n'ai point ici à rechercher les causes... Et peut-être les catholiques n'ont-ils pas peu contribué par leurs fautes, leurs imprudences, leur légèreté à le faire naître et à l'accroître. Je voudrais simplement examiner les objections qu'il nous oppose et essayer d'y répondre, — et j'y aurai peut-être répondu, si je réussis à vous démontrer ces trois faits, qui sont gros de conséquences:

1^o) Le christianisme n'est point une doc-

trine figée ou une société morte, mais il a, en lui-même, une puissance de vie qui lui permet de s'adapter aux milieux les plus divers;

2^o) La plus grande période d'expansion démocratique, dans notre passé, a été la plus belle époque de son expansion religieuse;

3^o) La « Science », par laquelle toute une école prétend le remplacer, n'est pas seulement étrangère à notre idéal démocratique: elle en est la négation.

I

Messieurs, il n'est pas besoin d'insister sur la première de ces propositions. Que le christianisme, plus exactement, le catholicisme, ait su s'adapter aux divers milieux sociaux où il a dû vivre, c'est toute la leçon de son histoire, toute la loi de son développement.

Et, en vérité, dans ses étapes successives, qu'a-t-il fait depuis dix-huit cents ans?

Après trois siècles de luttes, il a conquis l'Etat romain; mais lui-même est conquis par l'Empire. Il en prend les cadres extérieurs, installe les évêques dans les cités, les métropolitains dans les provinces. Il adopte sa législation, son esprit d'ordre, son besoin de clarté, sa culture, jusqu'à sa langue, et, telle est la force de cette empreinte, qu'elle survit aux siècles. L'Empire peut tomber, l'Eglise le continue. A son tour, elle conquiert et civilise; elle légifère et elle instruit; ses colonies de moines remplacent les colonies de vétérans; elle devient l'organisation dans le chaos, l'unité dans la dispersion, dépositaire de ce secret de gouverner, que César mourant a remis entre ses mains, et qu'elle-même va enseigner aux peuples.

Et quand, sous la poussée des Barbares, le monde nouveau commence, l'Eglise perd-elle son temps à pleurer sur des ruines et à maudire l'envahisseur? Elle va vers lui, au contraire, comme vers l'avenir. Ses évêques sont pour Clovis contre le dernier représentant de Rome, pour les Francs barbares et païens, contre les Burgondes, déjà convertis et romanisés. Ils leur donnent la Gaule. Malgré leurs vices et leurs crimes, ces nouveaux venus entrent au sanctuaire. L'Eglise appelle les rois à confirmer ses dignités; elle confie à quelques-uns de leurs fidèles ces dignités mêmes. Elle baptise la barbarie. Grâce à cet accord, elle soude les peuples, conquérants et conquis, Germains et Gaulois, et, malgré la diversité des races, des lois et des mœurs, prépare cette fusion des âmes d'où sortira le monde moderne.

Trois siècles plus tard, cette barbarie s'organise et le régime féodal apparaît. S'acharne-t-elle alors à la retarder ou à le combattre? Non, messieurs. Par ses principes, ses traditions, elle reste attachée au grand souvenir comme à la grande œuvre de Charlemagne. Mais, par ses institutions et son activité, elle prend place dans le nouveau régime.

Elle-même en applique les usages à son gouvernement. Elle laisse se morceler le pouvoir ecclésiastique comme se morcelle le pouvoir royal. Elle voit grandir, dans chaque diocèse, des corps privilégiés et libres, monastères ou chapitres. Elle reconnaît, par le patronat, la force de l'aristocratie. En retour, évêques ou abbés deviennent des souverains. Ils entrent dans la hiérarchie féodale, avec les mêmes droits et aussi les mêmes devoirs que les autres. Ils prêtent serment, font acte d'hommage, reçoivent l'investiture, se transforment en seigneurs et en vassaux. La réforme grégorienne qui purifie l'Eglise ne réussit pas à l'affranchir. Elle condamne les abus mais transige sur le principe, et Pascal II, comme Calixte II, conclut avec les princes les premiers des concordats.

Au xve siècle, quand la féodalité épuisée succombe sous l'excès de son principe, le morcellement de ses forces, les besoins grandissants d'ordre et d'unité, quand les Etats se constituent et, avec eux, les monarchies qui s'offrent à les conduire, le nationalisme politique ne crée-t-il pas à son tour le nationalisme religieux? A ces tendances, Rome fait une part légitime. Elle s'arrête devant l'indépendance jalouse des royaumes, la débauche des clergés, le contrôle des Parlements. Elle laisse peu à peu se desserrer les liens qui unissaient les églises particulières au siège de Pierre. Elle reconnaît au roi la faculté d'intervenir dans leur gouvernement, lui abandonne le droit de désigner les évêques, de lever des subsides, de disposer des bénéfices. Elle tolère l'intervention des princes dans les conciles ou l'exclusive dans les conclaves. Elle traite avec le régime comme avec la féodalité, se bornant à maintenir l'unité de la foi, à rappeler aux rois leurs devoirs formels, à gémir de leurs fautes, sans pouvoir les réparer.

Ainsi, romaine, barbare, féodale, monarchique, l'Eglise qui a vu passer tant de régimes, a su s'y faire place, se préparant à leur survivre. N'en serait-il plus de même aujourd'hui, Messieurs? Et cette admirable puissance d'adaptation qui fut en elle, serait-elle à jamais finie? — Mais il suffit de regarder autour de nous, dans notre histoire, dans notre pays, depuis un siècle.

En 1801, qui pouvait croire qu'après dix années d'attentes, de proscriptions, de violences, la Révolution put composer un jour avec cette Eglise qu'elle avait dépossédée? Qu'un nouveau contrat put être conclu entre la France de 89 et la papauté séculaire? Le concordat a été le pacte de réconciliation et, pendant le plus trouble de nos siècles politiques, il a suffi à assurer à ce pays la pacification des âmes et la tolérance religieuse. Et, plus près de nous, hier, qu'a fait notre admirable Léon XIII, avec son intelligence divinatrice, sinon tendre la main à ce pouvoir nouveau qui grandit, qui aspire à changer la face du monde, à cette démocratie qui attend encore son organisation définitive.

mais qui a reçu du plus grand des papes des temps modernes la charte de ses devoirs, la reconnaissance de ses griefs et la légitimité de ses droits ?

Concluons donc. Des origines jusqu'à nos jours, de Constantin à Léon XIII, suivez l'histoire du catholicisme... Il a été de tout temps une transaction. Transaction avec les sociétés, transaction avec les pouvoirs, transaction avec les idées et les systèmes. Chacune de ses étapes est une adaptation nouvelle. L'Eglise n'est pas seulement universelle par l'espace : elle est vraiment oecuménique par le temps. Elle traverse l'histoire comme un grand fleuve tranquille et large où les ondes éparses des siècles viennent se perdre en se purifiant. Ne craignons donc rien pour l'avenir ! Si le catholicisme ne peut se concilier, en France, avec le régime démocratique, ce n'est pas lui, c'est nous qu'il faut accuser de cette impuissance. Il n'est qu'à voir au-delà de nos frontières, en Amérique, en Belgique, en Italie, en Allemagne, pour savoir ce que des catholiques éclairés, conscients de leur doctrine et ouverts aux souffles de leur temps, ont su faire pour le peuple, par quelles œuvres, ils ont à la fois élevé son idéal, développé son bien-être et fait entrer, dans les lois comme dans les faits, un peu de cette justice sociale qui est la plus noble aspiration de notre temps.

II

Second fait : la plus grande période d'expansion démocratique, dans notre passé, a été la plus belle époque de l'expansion religieuse.

Cette période, vous l'avez nommée, Messieurs. Elle renferme, du XI^e au XIV^e siècle, nos plus grands siècles chrétiens. Oh ! cela, nous le savons, nous le disons volontiers. Ce que nous savons moins, ce que nous disons moins, c'est que ces âges religieux ont été des âges démocratiques, qu'ils furent, par les questions sociales alors soulevées, au moins aussi troublés que les nôtres et que les transformations auxquelles nous assistons sont peu de chose auprès des changements qui se sont alors accomplis.

On a appelé ce mouvement social, l'avènement des communes. Mais il est plus général et plus profond : il ne fait pas naître seulement des villes privilégiées et libres, il renouvelle la société tout entière. Lisez, comparez ces chartes innombrables que nous possédons ; vous y trouverez toutes les revendications de nos pères de 89 et, aussi, la plupart des nôtres. Droit pour les villes de s'administrer elles-mêmes, d'élire leurs magistrats, échevins ou consuls ; le gouvernement confié à une assemblée populaire qui élit ses chefs, approuve les comptes, vote les dépenses ; fixation exacte de l'impôt, aides, tailles, redevances seigneuriales, interdiction au seigneur de l'élever ou de le modifier sans le consentement de ses sujets ; limitation du

service militaire, réduit à quelques semaines, aux guerres défensives et à la garde du sol ; l'inviolabilité proclamée et reconnue du domicile et de la personne, la suppression des emprisonnements ou des saisies arbitraires, le jury populaire substitué au conseil du souverain, une échelle des amendes et des peines ; la liberté des foires, des marchés, la suppression ou la réduction des péages, la faculté reconnue à tout habitant d'acquiescer, posséder, transmettre librement le sol, la suppression graduelle et, bientôt, presque générale du servage, la liberté étant, dit une charte de 1315, de droit de nature et tout Français réputé libre ; puis, à mesure que l'Etat se constitue, les garanties locales appliquées à la nation, le grand principe qu'elle-même, par ses élus, est associée au vote de l'impôt et au vote de la loi, que ses mandataires, choisis par des ordres, c'est-à-dire des professions, représentent des intérêts organisés, la puissance publique partout limitée et définie, les droits, individuels et collectifs, partout reconnus et protégés, la société fondée, non pas sur un contrat chimérique, absurde, tel que le rêve l'imagination malade d'un Rousseau, mais sur des milliers de pactes, dont l'ensemble forme la loi fondamentale, écrite, délibérée, consentie du royaume... voilà le spectacle que nous offre cette société chrétienne. N'en déplaise à certains théoriciens actuels du socialisme, ce n'est pas la Révolution qui a introduit dans le monde ces idées de liberté, de justice, de garanties. Elle les a retrouvées, par delà l'ancien régime, dans notre histoire. Car, si il est vrai que la démocratie soit surtout la participation du plus grand nombre aux affaires comme à la richesse, il est peu de périodes qui aient été plus démocratiques. Ce qui fut nouveau alors, en France comme en Europe, ce fut l'absolutisme. Mais il suffit de regarder autour de soi, dans les Etats, comme l'Angleterre, où l'ancien ordre de choses s'est continué, pour voir ce que la civilisation doit à ces idées et comment les peuples qui leur sont restés le plus fidèles se sont assurés, sans secousses, sans efforts, les bienfaits du progrès social et de la liberté.

Eh bien ! je vous le demande, un tel régime eût-il pu s'établir sans le christianisme ? Hors de lui ? Sans lui ?

Et si la religion ne l'a point, évidemment, créé, ne l'a-t-elle pas, seule, rendu possible, par son action bienfaisante et les principes qu'elle apportait au monde ?

Nous ne saurions ignorer, d'abord, les services rendus par le premier des pouvoirs chrétiens, la papauté, à cette grande cause des libertés populaires. Qu'un grand nombre d'évêques, d'abbés, plus féodaux que religieux, aient combattu l'émancipation de leurs sujets, il n'est que trop vrai. Mais contre cette aristocratie ecclésiastique aussi bien que contre les couronnes, la papauté s'était appuyée sur les foules. C'est Grégoire VII soulevant le peuple, en Allemagne, en France, contre

des rois injustes et des évêques indignes. C'est Urbain II appelant les multitudes à la croisade libératrice et leur donnant ainsi une conscience plus nette de leur force et de leurs droits. C'est Alexandre III éveillant la vie municipale en Italie, organisant ces communes lombarde qui, dans la lutte engagée entre le Sacerdote et l'Empire, furent ses alliées les plus fidèles. C'est Honorius III, c'est Grégoire IX, accueillant cet admirable ordre des mineurs, armée des pauvres, des humbles, que la voix de François d'Assise a rassemblés et qui vont, dans l'Eglise même, s'élever désormais en face des pouvoirs corrompus, comme la protestation vivante de la conscience chrétienne et l'application la plus parfaite de l'égalité évangélique. Où donc allaient les foules alors ? Elles étaient pour le pape contre l'empereur, pour Rome contre les féodaux. Entre ces deux forces, celle de la doctrine et celle du nombre, l'entente était faite ; ces milliers de fidèles, obscurs et passionnés, qui avaient élevé les cathédrales ont édifié aussi cette chrétienté où pendant trois siècles l'Europe a abrité ses destinées.

Mais disons-le hautement, Messieurs. Quelque efficace qu'ait pu être l'intervention de ces papes de génie, elle a moins fait encore que l'ambiance des idées et l'autorité de la doctrine. Assurément, nous ne prétendons point que le christianisme soit lui-même une théorie politique ou économique, un système de gouvernement ou une construction idéale de la société. Nous prétendons moins encore qu'à lui seul aient été dus le progrès et cette transformation des peuples. Mais les doctrines, métaphysiques ou morales, ont leur prolongement dans les faits et des affirmations de la religion sur l'idée de Dieu, l'origine et la nature de l'homme, devaient peu à peu se dégager les formules sociales que l'antiquité eût été incapable de concevoir.

Les sociétés antiques étaient fondées d'abord sur la toute puissance de l'Etat, source de tous les droits, régulateur de toutes les volontés. Mais en proclamant la souveraineté de Dieu sur les sociétés comme sur la nature, le christianisme proclame du même coup la sujétion de la puissance publique à ces règles supérieures de la morale et de la justice, qu'elle ne peut ni modifier, ni enfreindre impunément. En affirmant les droits antérieurs et intérieurs de la personne humaine, il affirme en même temps leur indépendance. Désormais, croyance, pensée, famille cessent d'être la chose de l'Etat pour devenir le bien propre, inviolable, de chaque être humain. Mesurez maintenant l'influence de ces idées. Limitée en haut par le droit éternel, en bas, par les droits de l'individu, la souveraineté doit subir un bornage. Le prince n'a plus la faculté de tout vouloir, ni de tout pouvoir. Il y a des enclaves fermées à son action, des libertés soustraites à sa contrainte.

La puissance publique cesse d'être une idole pour devenir une fonction, et cette

fonction ne s'exerce elle-même qu'en vue d'une fin : assurer le bien de tous.

Voilà les idées sur lesquelles s'ébauche toute la théorie chrétienne de l'Etat. Préparée au IX^e siècle, elle se précise au XII^e avec les grands théologiens du moyen âge. « Le prince, dit Jean de Salisbury, est soumis à la loi, et il gouverne le peuple en conformité avec elle, il est le serviteur de la loi et de la justice... *seruus legis et equitatis*. » Trois siècles plus tard, quand la question du droit des sujets et du pouvoir royal se pose devant la pensée chrétienne, ses interprètes ne concluent pas différemment. « Celui qui a la puissance suprême, dit Alain, en 1151, gouverne pour l'utilité publique et commune, et celui-là ne gouverne pas qui gouverne dans son intérêt particulier. Le prince n'est que l'administrateur de l'Etat. » Les docteurs vont plus loin encore. Ils insistent sur le caractère révocable du pouvoir, donné comme un mandat, conféré, en réalité, par la nation tout entière. « Le peuple, dit Jean Le Maire, est au-dessus du prince, car c'est de lui que le prince tient son pouvoir. Le peuple libre pour une cause juste peut changer la forme de ses institutions. » Au moment même de la Renaissance, contre les formules païennes des légistes, la doctrine affirme encore la liberté, le droit des peuples, la limitation de la puissance publique. Non moins que les idées et les mœurs féodales, ces théories de l'Etat ont permis d'établir un système d'institutions dont seules les sociétés chrétiennes ont connu les bienfaits.

Aussi profonde devait être l'influence du christianisme dans le domaine économique et social.

L'Etat antique n'était qu'une superposition de classes, séparées, étrangères les unes aux autres, n'ayant entre elles aucun contact. Esclaves, étrangers, citoyens n'avaient aucune idée commune : ni le droit, ni la famille, ni la religion. Ils formaient comme autant de cités dans la cité même. Quelle que fût la différence des peuples, Egypte, Inde, Grèce, Rome, cette conception se retrouvait toujours. Partout, l'individu n'est qu'un rouage dans la machine sociale, héréditairement destiné à vivre, à travailler, à produire pour le profit commun.

C'était cette notion de la société, comme celle de l'Etat, que le christianisme allait détruire. Contrairement au paganisme, il affirme l'unité du Père céleste, la communauté d'origine, de devoirs, de destinées, de fraternité de tous ses fils. Contrairement aux sages, il affirme la dignité du pauvre et le rôle nécessaire et bienfaisant de la souffrance. Et c'est cet idéal vivant, divine semence jetée à travers l'histoire, qui va grandir peu à peu et pénétrer les esprits, les mœurs, les institutions. Il renverse d'abord les barrières morales, plus puissantes que les autres à séparer les hommes. Il rassemble autour du Christ, sublime pèlerin de l'humanité, tout le cortège des sacrifiés, victimes injustes ou

amants volontaires de la pauvreté, du renoncement, de la douleur, qui passent, comme la réprobation éternelle de Dieu, contre les oppressions et les egoïsmes. Désormais, aux excès de la force, aux abus de la richesse, la multitude, elle aussi, opposera ses titres. Elle peut, non pas imposer par la violence, mais obtenir, au nom d'un idéal commun, sa part légitime au festin. Tôt ou tard, de la fraternité des âmes découlera le rapprochement des classes. Et ainsi, d'un progrès lent, mais continu, malgré les désordres, les misères inévitables à chaque temps, commence le travail libérateur qui va, peu à peu, transformer l'humanité.

Suivez-en les étapes, Messieurs. L'adoucisement, puis la suppression du servage, la protection donnée aux faibles, femmes ou enfants, la sainteté du mariage, les sauvegardes aux marchands, l'organisation d'une justice écrite et formaliste partout substituée aux épreuves grossières et barbares des ordalies, les premières associations de défense dans nos campagnes, les paix de Dieu, la législation contre l'usure, l'organisation du prêt et du crédit populaires, les premiers essais d'assistance et d'assurance mutuelles par les confréries, la création autour de nos couvents et de nos églises de sauvetés et de villes franches, la culture, puis le partage du sol..., telle est pendant des siècles, la part du catholicisme dans le progrès humain. Et comme il ne suffit pas d'assurer le pain matériel, mais de donner aussi le pain de l'âme, à ces foules avides de s'élever, il entr'ouvre les jouissances de l'esprit et de l'art. Il propage les écoles; il puise dans le trésor de ses légendes une littérature à l'usage des simples; il transforme ses églises en théâtres, ses traditions en mystères. Il élève enfin la cathédrale... la cathédrale! symbole et prière, édification du cœur et ravissement des yeux, qui monte, comme le rêve infini des multitudes, vers cet infini du ciel qui s'est dévoilé à leurs regards.

III

Qu'une telle doctrine mente à son passé, qu'elle ait perdu sa force d'inspiration et son énergie créatrice, qu'elle soit indifférente ou contraire au progrès, qu'elle se transforme aujourd'hui en une puissance d'arrêt ou de recul, au profit d'un ordre de choses qui disparaît chaque jour, rien n'est moins démontré. Cependant, nous entendons ces accusations. On affecte de ne voir dans le christianisme qu'une survivance du passé. On oublie à la fois ses enseignements et ses services, et, sur ses débris, on prépare déjà le trône de la divinité nouvelle, la science, désormais notre seule maîtresse. Ah! certes, ce n'est pas à nous de nier cette contribution de la science au progrès matériel comme intellectuel de l'humanité. Nous vivons de ses bienfaits; notre horizon s'est élargi de sa lumière. Nous aussi, nous sommes ses fils. Mais ce n'est pas

manquer de respect à la grande éducatrice que de tracer ses limites.

Peut-elle nous donner un idéal de vie et d'action?

Est-ce à elle que nous devons demander cette mystique sociale si nécessaire à une démocratie?

A ces questions, nous n'hésiterons pas à répondre: la science qui peut tant ne peut pas tout; ses conclusions ne sont pas seulement étrangères à notre idéal démocratique, elles en sont la négation.

Il y a d'abord une grande naïveté ou une grossière fatuité à prétendre que l'avènement de la démocratie doit avoir, nécessairement, pour conséquence la suppression de toute religion. Qu'est donc la démocratie? un absolu? un dogme? Non pas; mais un régime social et politique. Ce régime n'est pas nouveau. Il a été un fait ancien, avant d'être un fait moderne: il est un fait européen en étant un fait français. Or, je ne vois pas qu'autour de nous, dans la catholique Belgique, par exemple, nos voisins aient dû changer leur religion pour l'établir. Les Américains ont ils fait profession de libre-pensée pour se croire des citoyens libres? Mais précisément, le malheur est, qu'en France, nous confondions nos institutions et nos croyances. Il a semblé pendant trop longtemps impossible qu'on pût être catholique, en étant républicain. Aujourd'hui nos adversaires ont bien pris leur revanche. Ils ne sauraient admettre de vrai démocrate qui ne soit libre-penseur. Leur rêve, quand ils ne savent pas la démocratie, est moins de l'organiser que de la définir, et comme toute définition entraîne presque toujours chez nous une exclusion, c'est contre le catholicisme, disons mieux, contre toute religion, tout spiritualisme, qu'ils formulent cette démocratie sociale qu'ils prétendent seuls représenter.

Cette attitude serait plaisante si elle ne se traduisait en lois d'exception ou en mesures de combat. Mais il ne serait que trop facile d'établir qu'elle est, par surcroît, contraire aux vrais intérêts démocratiques. La Révolution française n'eût pas divisé et affaibli la France si elle n'avait voulu être une expérience religieuse. Nous recommençons aujourd'hui les mêmes fautes. La passion anticléricale nous inspire trop de lois, moins utiles à tous, que vexatoires contre une classe de citoyens. Aussi bien, la France n'est-elle pas un des peuples les plus avancés dans les réformes. Notre système représentatif est loin d'être parfait, et des lois impopulaires peuvent être votées sans le consentement du peuple. Notre législation ouvrière est en retard: alors que l'Allemagne, la Belgique ont multiplié les lois de solidarité et de prévoyance, organisé l'assurance, les retraites, nous cherchons encore le système qui nous permettra d'aboutir. Notre fiscalité pèse chaque jour plus lourdement sur les petites fortunes, et notre organisation syndi-

cale est entravée par les passions révolutionnaires et antireligieuses d'un trop grand nombre de syndicalistes. Il est vrai, nous avons supprimé des écoles, liquidé des couvents, et tout un parti réclame déjà la fermeture des églises. Qu'ont gagnés les prolétaires à ces mesures? Pensent-ils élever leur condition en devenant des prédicants de désordre ou des orateurs de libre-pensée? Certes! pour établir des institutions durables, mener à bien l'œuvre des réformes, il n'eût pas été trop de l'accord de tous. Pour faire l'éducation de la démocratie, il n'eût pas été inutile de lui apprendre que la tolérance, le respect des consciences et des idées sont, comme la vertu, le fondement des républiques. Peu importe aux démagogues! Ils ne veulent pas la démocratie pour tous; ils la font contre quelques-uns, et dans ces luttes qu'ils déchaînent et dont ils vivent, ce n'est pas tant le relèvement du peuple qu'ils rêvent, que la suppression des croyances qu'ils ont résolue.

Je n'insiste pas. Nous sommes ici dans une réunion d'études, et nous ne devons discuter que des idées. Voyons donc ce qu'il y a dans cette irréligion nouvelle qu'on nous présente comme l'Evangile de la démocratie française. Quelles sont ses doctrines? Quel en est le principe?

Ses doctrines? Je voudrais bien qu'elle les précisât un peu. Jusqu'ici elles apparaissent surtout comme des négations. Elles ont cependant leurs formules positives. Liberté, progrès, fraternité humaine, solidarité: voilà les articles du *Credo* qui constitue la mystique nouvelle. Ces idées elles-mêmes se ramènent à une affirmation première: c'est qu'elles ont dans la science leur principe, par la science, leur certitude, au nom de la science, leur autorité. Ainsi devenue la seule puissance extérieure capable de nous rallier, de nous régir, de nous conduire, la science sera le principe d'unité des démocraties modernes. Elle réclame « à la fois la direction matérielle, la direction intellectuelle ou la direction morale des sociétés ». Ne souriez pas de cette formule, vous la retrouverez dans les écrits, dans les discours de nos adversaires. Elle sera bientôt, pour beaucoup, un dogme indiscutable, car si il ne suffit pas à une idée d'être juste pour réussir, il suffit moins encore à une formule d'être fautive pour être repoussée. Que valent ces théories et à quelles conclusions vont-elles nous conduire?

Pour que cette direction générale fût légitime, il faudrait démontrer d'abord qu'elle fût possible, mais cette preuve n'a pas été faite et ces espoirs ne se sont point encore réalisés. On nous dit au contraire que l'unité de la science n'existe pas, si, par ce mot, on entend un corps de doctrines, une explication générale de l'univers, qu'il n'y a que des sciences distinctes, séparées, chacune d'elles autonome dans ses procédés comme dans son objet. On nous dit encore que les théories scientifiques ne sont qu'une explication,

sans doute de plus en plus parfaite, mais toujours provisoire, destinée à s'élargir comme à se reviser sans cesse, qu'ainsi la science n'est pas faite, mais qu'elle se fait et n'est qu'un perpétuel devenir. On nous dit enfin que son domaine est limité et que cette connaissance du monde phénoménal, qui est le sien, où elle est souveraine, ne peut rien nous apprendre sur ce monde moral qu'elle entrevoit, mais où la spéculation et le cœur seuls pénètrent...

Je m'associe, pour ma part, à ces remarques. Et en réalité, la science est surtout une méthode. Elle nous permet d'atteindre les faits, d'en suivre l'enchaînement; elle ne nous dit rien au-delà de l'expérience. Elle détermine des conditions, elle s'arrête devant les causes: elle ne saisit que le dehors des choses non leur intime réalité; elle nous montre qu'elles sont, non ce qu'elles sont ou pour quoi elles sont. Mais qui ne voit l'impuissance de pareilles recherches à nous donner ces vérités, transcendantes et indiscutées, qui sont une règle de vie ou d'action? à constituer une moralité universelle? à créer un idéal social? Toute doctrine qui apportera une solution à ces problèmes ne sera plus la science, mais une philosophie ou une religion, et l'adhésion finale qu'elle réclamera de nous ne sera plus un raisonnement, mais un acte de foi et d'amour.

La science seule ne donnera donc pas aux démocraties cette mystique nécessaire, ces idées supérieures et maîtresses qui sont leur principe et leur honneur. Disons plus. Les conclusions auxquelles aboutit cette connaissance phénoménale sont la négation de ces idées mêmes.

Vous voulez la liberté? Mais la science qui résout et décompose n'a point trouvé la liberté dans le creuset du chimiste ou sous le scalpel du biologiste. Elle ne nous montre partout, dans ce monde sensible, qu'antécédents et conséquents, actions et réactions, et son dernier mot sur la nature n'est qu'un déterminisme inexorable, un universel mécanisme. Vous voulez le progrès? Mais l'idée de progrès est inséparable de l'idée de finalisme. Nous devons croire que l'histoire a un but, que l'humanité a un idéal de beauté, de vérité, de sainteté qu'elle doit poursuivre et qu'elle peut atteindre. Or, que répond la science? L'histoire a-t-elle un but? elle n'en sait rien. Sa marche est-elle une suite d'étapes, consciences et volontaires, vers la lumière et vers le bonheur, ou le tâtonnement des multitudes livrées au hasard dans cette immensité des espaces et des temps? Elle l'ignore. Dans cette succession, elle ne voit que le changement, et dans ces changements mêmes, presque insensibles, en tout cas, infiniment lents, qui s'opèrent, elle retrouve toujours la persistance du passé, la continuité des idées, des institutions, des mœurs qui pèsent sur nous, cette voix des morts que se fait toujours entendre à travers nos passions, nos énergies, nos enthousiasmes.

Vous voulez la fraternité et la paix !... Ah certes ! je comprends et je partage toute la générosité de ce rêve. Dans cet état de guerre et de concurrence, où se débat le monde, ce n'est pas nous qui blâmerons les paroles de concorde qui se feront entendre. Nous voulons une France forte, non une France injuste, une nation armée, moins pour menacer l'indépendance des autres, que pour défendre sa liberté et son honneur... Mais la science n'est pas une maîtresse de fraternité. Elle ne nous montre partout qu'antagonismes. Dans les sociétés inférieures, dans les sociétés mieux organisées de la vie animale, dans les sociétés humaines, elle constate que toujours et partout la guerre a été une des conditions de la vie, la destruction de l'individu, une des formes du progrès de l'espèce. Ce n'est point une évolution pacifique de la nature que l'on trouve dans les théories de Darwin, et Heckel a pu dire avec raison : « La lutte féroce des intérêts dans la société humaine n'est qu'une faible image de l'existence de combat, incessante et cruelle, qui règne dans tout le monde vivant. »

Vous voulez enfin la solidarité ? Mais la science nous montre dans la nature, non la solidarité, cette dépendance consciente et libre qui nous fait collaborer les uns avec les autres, mais la dépendance, cette solidarité fatale, aveugle, qui nous asservit les uns aux autres. Dans les phénomènes qu'elle étudie, où sont donc l'altruisme ? le dévouement ? le sacrifice ? le don de soi-même ? Où a-t-on vu une société livrée à ses instincts, à ses intérêts, à sa nature, produire autre chose que l'écrasement des faibles par les forts, l'exploitation de la masse par les mieux armés ou les plus habiles, le féroce égoïsme de quelques-uns cherchant à se satisfaire au détriment du bonheur de tous ? M. Brunetière a dit excellemment : « La solidarité a besoin d'être elle-même moralisée. Et c'est à quoi nous ne saurions parvenir qu'au moyen d'un principe qui lui soit extérieur à son tour et qui, comme tel, la juge et surtout la régle. » C'est qu'au fond de toutes nos idées démocratiques, il y a un principe moral, le plus élevé, le plus pur que nous puissions appliquer aux choses humaines, et c'est précisément ce principe moral que la connaissance de la nature ne nous donne pas, que la connaissance de l'histoire nous donne à peine. On peut demander à la science un idéal social et politique ; il n'aboutira jamais qu'au cynisme brutal d'un Hobbes, à la virtuosité sceptique d'un Renan.

Liberté ! Progrès ! Fraternité ! Solidarité !... Toutes ces idées se rattachent à une moralité supérieure qui est elle-même logiquement inséparable d'un concept religieux. En tout cas, elles sont nôtres, Messieurs. Vous n'en laisserez à personne le monopole. Nous pouvons dire à ces fanatiques de la libre-pensée, qui ne

sont ni des libéraux, ni des penseurs : vous les avons comme vous, nous les avons eues avant vous, nous les appliquons mieux que vous. Nous croyons à la liberté, parce que nous croyons à la conscience, à la dignité, à l'âme humaine, et nous croyons en notre âme, parce que nous croyons en Dieu. Nous croyons au progrès, parce que nous savons que l'histoire a une fin, qu'elle n'est pas un caprice du hasard, une suite d'événements désordonnés et fortuits, mais la marche de l'idée de Dieu dans le monde et l'avènement progressif, si lent qu'il soit à venir, du Père céleste. Nous croyons à la fraternité, parce que nous affirmons l'unité de la famille humaine : même origine, mêmes devoirs, même destinée, tous fils de Dieu et frères dans le Christ, malgré les diversités des langues, des races, des nations. Nous croyons à la solidarité, parce que, de par notre origine, nous nous sentons unis les uns aux autres, non seulement dans l'espace, mais dans le temps, à la génération qui passe comme à celles qui ne sont plus et à celles qui viendront un jour, à la vie de l'humanité comme à la vie de l'univers... tous, ouvriers, tous, collaborateurs de l'œuvre divine dans la justice et dans l'amour. Ah ! cet idéal est encore loin de nous ! mais que nous importe ! Nous le garderons, nous le défendrons, nous lui serons fidèles, nous travaillerons dans la mesure de nos forces, avec tous les hommes de bonne volonté, à le réaliser, et nous savons bien qu'il aura son jour.

Il y a cent cinquante ans, toute une génération d'hommes a grandi, prétendant fonder sur la vertu et la raison, séparées de Dieu, la société régénérée. — « Avec la raison, a dit un maître, ils ont établi des constitutions impossibles et, avec la vertu, ils ont construit l'échafaud. » Nous assistons, à notre tour, aux mêmes efforts, aux mêmes illusions et nous serons témoins sans doute de la même impuissance. Une classe d'hommes se flatte, sur les croyances détruites, de reconstruire la société parfaite qui doit à jamais abriter nos descendants. Laissons-les faire, Messieurs, et qu'ils roulent ce rocher de Sisyphe qui retombe toujours et les entraîne. Nous n'aurons pas nos forces à leur répondre. Travaillons, agissons, du meilleur de nous-mêmes, pour le bien et pour le vrai, confiants dans ce peuple qui a besoin d'un idéal, et dans Celui qui est l'auteur de tout idéal.

M. Briand a pu dire : « L'avenir du catholicisme est entre ses mains ». C'est bien. Mais l'enjeu est plus grand encore que le pensent nos adversaires. Catholiques de France, ce qui est entre vos mains, ce n'est pas seulement le sort du christianisme, c'est, avec lui, le sort de notre démocratie : toutes les idées de droit, de liberté, de progrès qui valent ici-bas la peine de vivre, qui font la grandeur d'un peuple, et qui sont comme le rayonnement de Dieu dans l'âme de l'humanité.

JEUDI 4 AOUT

LE ROLE SOCIAL DE LA TERRE

Conférence de l'Abbé LEMIRE

Monsieur Crétinon, qui préside, s'élève que l'honneur revienne à un lyonnais de présenter, à Orléans, l'abbé Lemire, connu partout. L'originalité peut ne pas paraître à tous des meilleures. Mais qu'on pardonne aux organisateurs ; leurs antécédents sont si bons.

C'est donc Lyon qui parle à Orléans, la Semaine sociale d'hier qui remercie celle d'aujourd'hui de l'accroir continuée et dépassée.

C'est la « Chronique du Sud-Est » qui parle à l'abbé Lemire, un ancien ami, respectueusement aimé par elle, pas à l'abbé Lemire député, à cet abbé Lemire social, qui, inlassablement, demande pour chacun « la maison et le jardin », comme demandait le bon Roi « la poule au pot » pour tous.

Simplement, l'abbé Lemire joint, pour Orléans, ses félicitations et ses remerciements à ceux qu'a exprimés M. Crétinon. Il est heureux de se trouver et de parler partout où la Chronique se trouve et parle. Du reste, la « Semaine sociale » est devenue un événement national. Les journaux l'intitulent « Semaine sociale de France », et « l'Union des catholiques sociaux » devient l'opportuniste trait d'union entre toutes les organisations distinctes de démocrates et de chrétiens, dont les méthodes sont diverses comme les tempéraments.

L'abbé Lemire ne parle pas au nom d'une science ou d'une doctrine. L'apôtre, qui survit dans le député est seul sur l'esplanade. Aussi bien, que sont les théories et les doctrines sans l'aboutissement de la réalité ? Tout enseignement est stérile qui ne tourne pas au bien, et n'avive point l'amour.

Comme on n'a le temps, dans la vie présente, que d'avoir une idée et de la servir, l'abbé Lemire parlera de son idée favorite : le territorialisme.

Il se propose de montrer la mission sociale de la terre. Trois questions sont posées à son sujet.

Quelle est cette mission, quels sont les obstacles qu'elle rencontre, quels sont les meilleurs moyens de la remplir actuellement ?

Quelle est la Mission sociale de la terre ?

Le plus petit enfant, et l'ignorant le plus obtus sauraient répondre : c'est de porter, de nourrir, et d'abriter la famille humaine.

Dieu l'a donnée aux enfants des hommes. Elle est le patrimoine sacré de la race dont le Père est aux cieux.

La terre remplit sa mission pour moi, lorsque, pauvre vagabond, je me couche au bord de la haie d'épines, parfumée par la menthe et les ronces, quand elle garde dans ses montagnes inaccessibles la source pure des grands fleuves, et dans l'écume des torrents la houille blanche qui demain remplacera les filons taris que l'homme exploite aujourd'hui au fond des mines.

Il le savait bien, le petit mendiant de la campagne de Naples que je voyais accroupi contre une roche, recueillant le suintement de la pierre humide sur une feuille de laurier et le faisant couler de là comme du bec d'une fontaine dans le creux de sa main pour se désaltérer.

Il buvait dans cette coupe flexible, le cher petit, l'eau fraîche et savoureuse !

La terre remplit sa mission de vingt autres manières.

Dans les grands espaces libres que rien ne traverse de ce qui est individuel, égoïste ou capif, elle refait l'air de nos poumons. Dans le lit tranquille où dort la réserve poissonneuse, elle abrite la richesse des habitants de nos côtes, comme elle nourrit dans les forêts impénétrables les fauves roux bénis par le Créateur, sauvegarde immortelle où tout se régénère.

Chasseurs, qui poursuivez dans la plaine le gibier qui n'est à personne, pêcheurs à la ligne qui ravisiez le poisson au ruisseau de tous, ne cherchez-vous pas les choses non asservies qui font seules riches ceux qui n'ont rien, ne cherchez-vous pas l'instinctif plaisir de vous asseoir au

banquet primitif dressé par le Créateur ? Il y a des abus et des attentats que ne peuvent excuser ni les raffinements de la civilisation, ni les haines entre les peuples.

Les théologiens présents m'approuvent.

Un homme qui ne fait de mal à personne, on ne peut l'empêcher d'aller et venir sur la terre.

On ne peut pas empoisonner les sources qui de chez nous coulent chez les ennemis. Les belligérants ne seront pas seuls à en boire.

Je n'approuve pas ceux qui emprisonnent les forêts, ceux qui entourent leurs parcs immenses de murs jaloux qui empêchent les passants de jouir des effluves de la plaine, ni ceux qui suppriment à travers champs les sentiers fleuris le long desquels il fait si bon admirer la botanique du bon Dieu.

La terre est à l'humanité d'abord.

Elle est son bien de famille et primitivement nous ne formions qu'une famille.

Et que la route soit sûre, et l'arbre tutélaire, et la fleur souriante, et la terre, en quelque chose au moins, réservée à l'usage de tous !

Il y a une légende bien jolie et qui doit être vraie, car le beau ne peut être que vrai. Dans la nuit de Noël, pendant que les anges chantaient : « Gloire à Dieu au plus haut des Cieux et paix sur terre aux hommes de bonne volonté », des milliers d'autres messagers se répandirent de par le monde disant : Paix aux lions dans la montagne, aux loups dans les bois, aux brebis dans la plaine. C'est d'après cette légende que nous avons, dans nos Noël, le Noël des plantes et le Noël des bêtes.

Mais, dans les vieux âges, l'humanité se fatigua de voyager sans repos ni trêve. Les femmes, lassées de porter leurs enfants sur leur dos dans un lambeau d'étoffe, demandèrent grâce.

Alors Abraham dit à Loth : « Ne pourriez-vous pas aller de l'autre côté du fleuve avec votre famille ? Moi, je resterai de ce côté-ci avec la mienne, parce que je veux être tranquille, vous de même, je pense. Désormais pour passer le fleuve nous établirons des conventions. »

C'était le commencement de la patrie.

D'abord, on vivait sous la tente, c'était l'habitation hygiénique et à bon marché. Mal placée on la levait, mal conditionnée on la brûlait. Nos maisons s'empoisonnent et nous encombrement de leur pourriture.

Les vêtements étaient des toisons de brebis, gardées dans des coffres près des maisons. « Les vêtements de mon fils Esau sont odorants comme les blés mûrs. »

Puis, il y eut des meubles. On gardait les pierres sacrées sur lesquelles les pères s'étaient mis à genoux ; c'étaient des reliques. Et l'on bâtit des murailles. Et la mer et le fleuve, le désert et la montagne

ne suffirent point à séparer les hommes, il y eut une ligne conventionnelle, une frontière. Et la citadelle de Sion s'éleva et le temple fut construit. Et quand la religion et la famille furent menacées, on prit les armes et on se battait « *pro aris et focis* » pour l'autel et le foyer. En les défendant on défendait la sécurité et la tradition, l'art et le travail, tous les biens qui font l'homme libre, tranquille et grand.

C'était toute la Patrie posée sur une terre, et incarnée dans elle !

Bénis ceux qui ont une patrie comme la nôtre !

Jadis le prophète royal chantait la sienne riche et débordante de pain, de vin et d'huile.

Notre pain ? Les larges plaines de la Beauce fourmillent d'épis gonflés de promesses.

Les vins fameux, l'huile de Provence et tous les biens matériels et ce qui est dans le sol et ce qui est au-dessus, quel pays en est aussi comblé que le nôtre ?

Plus encore, quel pays peut lui être comparé pour ses trésors moraux, ses palais, ses statues, ses cathédrales, chefs-d'œuvre d'âmes inspirées ?

Nous devons l'aimer, la France, à la fois pour ce qu'elle est et pour ce qu'elle représente, pour sa fécondité et pour son patrimoine de gloire qui fait d'elle le plus beau reliquaire qui soit au monde.

Il y a d'autres groupements que ceux de la famille et de la patrie. Et ceux-là aussi trouvent leur solidité dans la terre dont ils s'enveloppent et qui les protège.

Il faut demander que les groupements de toute sorte établis pour des intérêts ou des droits puissent posséder des immeubles.

La loi de 1901 le permet aux associations.

Une loi prochaine le permettra aux syndicats.

Que d'unions d'hommes ont vécu parce qu'elles étaient investies d'un coin de terre de France, d'un siège corporatif. Je connais un Orphéon que rien n'a pu détruire, ni la mort, ni la fatigue, ni la mobilité humaine, uniquement parce qu'il a un local.

La religion elle-même a besoin d'immeubles et compte sur la terre.

On nous a reproché d'avoir voté l'article de la loi de séparation qui maintient les Eglises aux associations cultuelles et l'on a dit qu'il fallait refuser ce cadeau, qui n'en est pas un, de nos adversaires.

Eh quoi ? Messieurs, il fallait rejeter de gaieté de cœur ces monuments tout pleins d'un long passé, qui extériorisent nos croyances !

Aucun parti-pris d'opposition n'eut justifié une telle attitude. Ceux qui la préconisent ne comprennent rien au rôle social de la terre.

Je souhaite que nos associations catholiques de toute sorte songent à ce rôle.

Je vois ici Sanguier qui fonde des *Sillons*. Je regrette que Lerolle soit absent.

L'un propage une doctrine, l'autre un sentiment. Je rattache l'un à saint Thomas d'Aquin et l'autre à Duns Scott. Mais, doctrine ou sentiment, ils pourraient discuter pendant cinquante ans sans se mettre d'accord, puisqu'il y a deux sortes de tempéraments et d'esprits. On le sait depuis qu'il y a Aristote et Platon, et cela durera encore quand nous serons nous-mêmes aussi loin dans le passé que Platon et Aristote.

Si une chose met d'accord le *Sillon* et la *Jeunesse Catholique*, ce sera la terre. Le jour où l'un et l'autre voudront faire un jardin pour le donner à un pauvre, ils connaîtront la même difficulté, le même obstacle, la même lutte. Ils seront réalistes et unis !

La terre a une mission sociale à l'égard du travail. Elle fournit elle-même un genre de travail souple, varié, qui se prête à toute la famille humaine.

En industrie la division du travail fait de l'ouvrier l'appendice d'une bielle, d'une manivelle, et cela ne va pas à tout le monde. Donnez un coin de terre à une famille. Pas d'invalides pour ce travail. Il peut être fait par tous, par la femme qui étant mère, alors qu'elle est la plus faible, saura donner à boire à la plante comme à l'enfant ; par l'enfant, si petit soit-il, qui trouvera plus petit que lui à soigner ; et il en sera fier et, se sentant supérieur, il sera en route pour tout ce qui grandit ; par le vieil-

lard qui a l'expérience, et qui, étant assez sage pour être indulgent, sera l'inspecteur du travail. Et puis, il plantera : « Mes arrière-neveux me devront cet ombrage. »

La terre fournit un travail extérieur, public, où l'on peut, par les récoltes, discerner l'homme courageux et le paresseux, l'ignorant et l'expérimenté. Au lieu de l'infinie reproduction d'une même pièce, métallique ou autre, dont la valeur particulière disparaît dans un ensemble, vous avez ici, chacun selon ses œuvres, un travail public, un travail socialement jugé.

La terre fournit un travail responsable : s'il est mal, il est aussitôt malfaisant. Les orties d'un sol inculte infectent les champs voisins. Les bons germes d'une pièce bien cultivée sont portés par les abeilles dans tout l'entourage.

Et cette responsabilité va de génération en génération. Sol défriché et fécondé, noyers séculaires, bons plants de vigne, bénis soient les ancêtres qui léguaient tout cela à leurs descendants !

La terre travaillée est la chaîne d'or qui unit les familles.

Voyez-vous maintenant combien vaste et importante est sa mission sociale ! Elle nourrit la race humaine, constitue la patrie, perpétue la famille, consolide les associations. Elle donne au travail tous ses plus nobles caractères, variété, responsabilité, durée.

En deux mots, elle donne à toute collectivité humaine sa force et sa solidité, et elle donne à toute activité humaine sa valeur sociale.

Puisse-t-on comprendre de plus en plus ce double service !



COMITÉ DE PATRONAGE DE LA SEMAINE SOCIALE

Président d'honneur : S. G. Mgr TOUCHET, Evêque d'Orléans

Mgr Pèchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris. — Mgr Dadolla, recteur des Facultés libres de Lyon. — Mgr Battifol, recteur de l'Institut catholique de Toulouse.

MM. Bazire, président d'honneur de l'Association catholique de la Jeunesse française. — Victor Berne, directeur de la *Chronique du Sud-Est*. — Bodin, professeur à la Faculté de Droit de Rennes. — Chan Elie Blanc, professeur aux Facultés catholiques de Lyon. — Abbé Brelaz, directeur de l'Union des Bulletins paroissiaux. — Henri de Boissieu. — Louis de la Boisse. — Paul Bonnaure, président de l'Œuvre lyonnaise des Jardins ouvriers. — Berga.

Gaillet, délégué de l'Union sociale d'ingénieurs. — Chanoine Cetty. — Chénon, professeur à la Faculté de Paris. — Victor de Clercq. — De Contenson. — Chanoine Dehon. — F. Descostes. — Dognin, président du Syndicat central. — Ducrot, vice-président de l'Union mutualiste du Var.

Etienns Estrangin, secrétaire général de la Fédération des Alpes et de Provence. — Eug. Flornoy. — G. Fongsegrive, directeur de la *Quinzaine*.

De Gaillard-Bancel, député. — Abbé Th. Garnier. — Abbé Gayraud, député du Finistère. — Chanoine Garriguet, supérieur du Grand Séminaire d'Avignon. — De Gatellier, président de l'Union du Rouennais. — Georges Goyau. — Jean Guiraud, professeur à l'Université de Besançon. — Griffaton, de la Commission des Patronages.

Léon Harmel, président de l'Union fraternelle. — Raoul Jay, professeur de législation industrielle à la Faculté de Paris. — Paul Lapeyre. — Jean Lerolle, président de l'Association catholique de la Jeunesse Française. — Docteur Latil, président de l'Action religieuse d'Aix. — F. Leclercq, directeur du *Peuple*, de Lille.

Comte Albert de Mun, député. — Chanoine Maugis. — Horace Marion.

Abbé Naudet. — Chanoine Pastoret. — De Pelleport Burète, président de l'Union catholique de la Gironde. — De Pascalis. — Potron, président de l'Union sociale d'ingénieurs.

Abbé Quillet. — Abbé Camille Ract. — Emmanuel Rivière. — Abbé André Roche, aumônier de la Fédération des Groupes d'Etudes du Sud-Est.

Marc Sangnier, président du *Sillon*. — Chanoine Sentenac, supérieur du Grand Séminaire de Pamiers. — R. Saleilles, professeur de Droit à la Faculté de Paris. — H. Savatier, directeur de l'Association catholique. — Léon Servière. — Louis Souchon, président de la Fédération du Gard. — J. Sarda, président de la Saint-Benoît de Versailles.

Jean Terrel, président de la Société populaire d'Economie sociale de Lyon. — Thellier de Poncheville, ancien député.

PRESSE. — *L'Univers*, M. François Veuillot. — *La Croix*, M. Paul Féron-Vrau. — *Peuple Français*, M. G. de Massue. — *L'Ouest-Eclair*, M. E. Desgrées du Lou. — *Le Patriote Orléanais*. — *Le Journal du Cher*. — *L'Echo du Centre*. — *La Croix du Nivernais*. — *Le Journal de Péronne*, M. A. Doal. — *La Justice Sociale*. — *Le Bulletin de la Semaine*. — *La Quinzaine*. — *L'Association Catholique*. — *La Sociologie Catholique*, M. Guirauden. — *Le Sillon*. — *La Démocratie chrétienne*, abbé Six. — *Conférence Hello*. — *La Source*, M. Frère. — *Action sociale de la Femme* (Paris). — *La Femme contemporaine* (Besançon), chanoine Lagardère. — *Le Coin de Terre et le Foyer*. — *Le Travail de la Femme et de la Jeune Fille*. — *L'Ame Latine*. — *Le Semeur*, abbé Murry. — *L'Echo des Syndicats*. — *L'Employé*.

COMITÉ ORLÉANAIS

Président : M. le Comte Baguenault de Puchesse ; Vice-Présidents : MM. Baron de Morogues, Victor Callier ; Secrétaire général : M. Franz Surrier. — MM. Joseph Séjourné, Henri Jarry, René Gilbert, Henri Desforges, Georges Hébert, Jacques Perrault, Joseph Lucet, Turba, Dupont, Jouanneau, Maulieu, Pointeau, Vaillant, Paul Angenault, Nollent, Vioussat, Rouet.

La *Semaine Sociale* a reçu des lettres d'encouragement et de bénédiction de S. E. le Cardinal-Archevêque de Lyon, de NN. SS. les Archevêques d'Aix, Albi, Toulouse et Besançon, de NN. SS. les Evêques d'Angers, Angoulême, Cahors, Clermont, Gap, Grenoble, Limoges, Moulins, Nice, Périgueux, Valence, Verdun et Viviers.

Remerciements

La façon tout aimable dont nos confrères de la Presse et des Revues sociologiques ont secondé les efforts des organisateurs de la *Semaine Sociale*, le soin qu'ils ont apporté au compte-rendu de nos travaux nous ont créé de lourdes dettes de reconnaissance.

Après les deux essais réussis de Lyon et d'Orléans, tant d'élogieuses approbations, tant d'études consciencieuses publiées par les organes qui ont accès auprès de l'élite du public agissant constituent pour l'œuvre d'enseignement des futures Semaines Sociales la plus sérieuse promesse de succès.

Aussi, du fond du cœur, nous remercions nos confrères.

Ce merci s'adresse tout particulièrement aux journaux et revues qui s'étaient fait représenter ou qui ont consacré des études à nos travaux : *Croix de Paris*, *Univers*, *Peuple Français*, *Echo du Centre*, *Patriote orléanais*, *Ouest-Eclair*, *Dépêche de Lyon*, *Journal de Roubaix*, *Salut Public*, *Osservatore cattolico de Milan*, *Petit Loir-et-Cher*, *Défense de Cahors*, *Eclair-Comtois*, *Indicateur de Cognac*, *République de l'Isère*, *Gazette du Centre* (Belgique), *L'Avenir d'Italia* (Bologne), *Croix des Deux-Sèvres*, du Var, du Périgord, du Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, du Cantal, d'Arras, de Provence, du Sud-Ouest, de Haute-Savoie, de Fiers, du Jura, Jurassienne, de l'Ain, de Belfort, du Morbihan, de Savoie, du Lot-et-Garonne, de l'Isère, de l'Aube, de Seine-et-Marne, *Journal de Péronne*, *Chronique Picarde*, *L'Eclair du Var*, *Messenger de la Somme*, *Justice Sociale*, *L'Avranchain*, *Journal de Louvières*, *Démocratie rurale*, *Echo de Fourvière*, *L'Arvor*, *Petit Démocrate*, *Action Sociale*, *Avenir des Travailleurs*, *Réveil du Gard*, *Courrier du Tarn*, *Courrier de Narbonne*, *L'Action de l'Ouest*, *Tirailleur de Béziers*, *Bien Public de Dijon*, *République de l'Isère*, *Journal du Tarn*, *La Quinzaine*, *Démocratie Chrétienne*, *Annales de la Jeunesse Catholique*, *Recrutement Sacerdotal*, *Action populaire*, *Bulletin de la Semaine*, *Moniteur de l'Union fédérale*, *Justice Sociale*, *Quand Même*, *l'Effort*, *Chronique Sociale de l'Est*, *l'Œuvre Sociale*, *l'Ame française*, *Les Conférences*, *Echo des Syndicats*, etc., etc.

Il nous est réconfortant de savoir la *Semaine Sociale* ainsi soutenue, dans sa préparation et propagée dans ses enseignements, par le plus grand nombre des journaux catholiques de France. Et c'est avec confiance que nous envisageons les réalisations bienfaisantes, qui ne manqueront point de sortir de tant d'unanimes efforts.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES COURS

CONCEPTION INDIVIDUALISTE ET SOCIALE DE L'HOMME

COURS DE L'ABBÉ DE PASCAL

VOGELSANG. Extrait de ses œuvres traduit de l'allemand :

I. Morale et économie sociale.

II. Politique sociale.

2 brochures, collection Science et Religion, à 0 fr. 60.

BRUNLIERRE. Discours de combat : L'idée de solidarité (2^e série) 3 fr. 50. Perrin.

SERULLANGES. Les sources de la croyance en Dieu chapitres XIV et XV. 4 vol. 7 fr. 50. Perrin.

DE PASCAL. Philosophie morale et sociale. 2 vol. 3 fr. 50.

CONTRAT DE TRAVAIL ET SALARIAT

COURS DE L'ABBÉ ANTOINE

GEORGES LARONZE. De la représentation des intérêts collectifs et juridiques des ouvriers de la grande industrie. 1903. Rousseau.

BARTHELEMY RAYNAUD. Le contrat collectif de travail. 1901. Rousseau. Paris.

BODREUX. Etudes sur le contrat de travail. 1896.

PAUL BUREAU. Le contrat de travail, 1902. Alcan.

CORNIL. Du louage de services ou contrat de travail. 1895. Paris.

ANDRÉ LIÈRE. Le travail. 1899. Paris.

PAUL BONCOUR. Le fédéralisme économique. 1900.

STOCQUART. Le contrat de travail 1895.

HUBERT VALLEROUX. Le contrat de travail, Flammarion, Paris. 1895.

LE SYNDICAT PROFESSIONNEL COURS DE M. MARTIN SAINT-LÉON

Sources officielles.

OFFICE DU TRAVAIL. Les associations professionnelles ouvrières. 4 vol. 1899-1901. Paris.
DIRECTION DU TRAVAIL. Annuaire statistique des syndicats professionnels.
LÉON BARTHOU. L'action syndicale. rapport présenté à la chambre, projet de revision de la loi du 21 mars 1884, 1 vol. 3 fr. 50.

Autres sources.

PAUL BONCOUR. Le fédéralisme économique, prix 6 fr., Alcan. Paris.
A. BOISSARD. Le syndicat mixte. 1897. Guillaumin.
BRUNSWIG. La responsabilité civile des syndicats a raison des atteintes à la liberté du travail.
PAUL BUREAU. Le contrat de travail et le rôle des syndicats professionnels.
L. DE CONTENSON. Syndicats, mutualités, retraites, prix : 3 fr. 50. 1901.
FAGNIEZ. Corporations et syndicats, 1905, prix, 2 fr. Bibliothèque Économie Sociale.
COTTIN. Étude historique, juridique, économique sur les syndicats professionnels.
HUBERT VALLEROUX. Les associations ouvrières et les associations patronales. Paris.
RAOUL JAY. Organisation du travail par les syndicats professionnels, Paris. 1899.
HUBERT LAGARDELLE. L'évolution des syndicats ouvriers en France. Paris.
MARTIN SAINT-LÉON. Histoire des corporations de métiers. prix 8 fr., *Chronique du Sud-Est*.
Le compagnonnage, son histoire, ses coutumes ses règlements et ses rites, prix, 4 fr. *Chronique du Sud-Est*.
Révision de la loi du 21 mars 1884 et le projet Waldeck. Paris.
L'organisation professionnelle de l'avenir.
LÉON DE SEILHAC. Les congrès ouvriers en France. Prix, 4 fr.
Fédérations, Bourses du Travail et Syndicats ouvriers. Prix, 3 fr. 50.
GEORGES BLONDEL. La France et le marché du Monde.
SCHWOB. Avant la bataille. La guerre commerciale.
DOMERGUE. Comment et pourquoi les affaires vont mal en France.
CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL. Enquête sur l'apprentissage et rapport de M. Brint.
FOUQUÉ. La crise de l'apprentissage. Paris.
OFFICE DU TRAVAIL. Le placement en France.

LES SYNDICATS OUVRIERS ALLEMANDS

COURS DE M. BLONDEL

Français :

DUPIN. Les syndicats en Allemagne. 1902. Thèse.
KÄNNEN GIESER. Catholiques allemands. ch. III, VI. Prix : 3 fr. 50. Letbelleux. 1893.
C. BLONDEL. L'essor économique du peuple allemand, conférence. Musée social, 1897. Prix : 4 fr.
Les transformations sociales de l'Allemagne contemporaine. Musée social, 1898. Prix : 1 fr.
L'ouvrier allemand, 1899. Prix : 4 franc.
M. DUFOURNANTELLE. Les associations coopératives en Allemagne. Musée social, 1898. Prix : 1 fr.
G. BLONDEL. L'essor industriel et commercial du peuple allemand. Prix : 3 fr. 1899. Larose.
ANDRÉ SAYOUS. La crise allemande. 1900-1902. Le charbon, le fer, et l'acier. Prix : 5 fr. Larose.
Le mouvement syndical en Allemagne. Rapport au congrès de Namur. *Chronique*, mars 1901.
D. PIEPER. Les efforts sociaux des catholiques alle-

mands. Rapport. *Chronique du Sud-Est*, décembre 1901, janvier et février 1902.

Allemand :

D. MÜLLER. Die Christliche Gerverkschaftsbewegung in Deutschland. 1905.
W. KULANANN. Die Gerverkschaften.
X*** Handwörterbuch des staat wissenschaften. 2^e édition.

SYNDICATS D'EMPLOYÉS DE COMMERCE

COURS DE M. VERDIN

MINISTÈRE DU COMMERCE. Les associations professionnelles ouvrières. Tome IV. 1904. Imprimerie nationale.
Rapports et documents sur la réglementation du travail dans les bureaux et magasins. 1901. Imprimerie nationale.
MAX TURMANN. Après l'école. Prix 3 fr.
REPOSSE SOCIAL : Les syndicats d'employés et d'ouvriers de la rue des Petits-Carreaux. N° du 16 janvier 1903.
L'EMPLOYÉ. Bulletin mensuel du syndicat des employés. 3 fr. par an. 14, rue des Petits-Carreaux, Paris.
ANNUAIRE depuis 1892 au siège du syndicat. 14, rue des Petits Carreaux. Paris.

PROTECTION LÉGALE DES TRAVAILLEURS

COURS DE M. DUTHOIT

Sources officielles :
BULLETIN de l'office international du travail. Publication mensuelle. Berger-Levrault. Paris.
MINISTÈRE DU COMMERCE :
DIRECTION DU TRAVAIL. Rapports sur l'application des lois réglementant le travail en 1903. Berger-Levrault. Paris.
COMMISSION DE CODIFICATION des lois ouvrières. Code du travail et de prévoyance sociale. 6 fascicules parus. Imprimerie nationale. Paris.
Autres sources :
HENRI LORIN. Note sur la législation protectrice des travailleurs. 21^e siècle. Août. 1891.
Le Salariat. Brochure, Imprimerie du Centre. Blois.
Étude sur les principes de l'organisation professionnelle. (Association catholique). 15 juillet 1891.
Le mouvement syndical ouvrier et les catholiques sociaux. (Association catholique) 15 novembre 1903.
RAOUL JAY. La protection légale des travailleurs. 4 vol. Prix 3 fr. 50 franco. 1901. *Chronique*. Lyon.
A. BÉCHAUX. La réglementation du travail. 4 vol. Prix : 2 fr. franco.
M^{me} H. I. BRUNHES. Les conditions du travail de la femme dans l'industrie. (Quinzaine 16 mars 1904).
MAX TURMANN. Initiatives féminines. Prix : 3 fr. 50 franco.
E. MARTIN-SAINT-LÉON. L'organisation professionnelle de l'avenir. 1 vol. 4 fr. Vite. 1905. Paris.
ASSOCIATION NATIONALE FRANÇAISE pour la protection légale des travailleurs. 2 vol. franco. Publications. Alcan. Paris.
QUESTIONS PRATIQUES de législation ouvrière et d'économie sociale. Mensuel publié par Paul Pic et Justin Godard. Rousseau. Paris.
PAUL PIC. Traité élémentaire de législation industrielle. 4 vol. Rousseau. Paris.
PUBLICATIONS ET BULLETIN de la Ligue Sociale d'acheteurs. Trimestriel. 28, rue Serpente. Paris.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

COURS DE M. BOISSARD

G. DE SAINT-AUBERT. L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne. Rousseau. Paris.
SALAUN. Les retraites ouvrières en Belgique, Musée social.
COMPTE RENDU du II^e congrès national des retraites pour la vieillesse, les 1, 2 et 3 juin 1905, Musée social.
G. DE SAINT-AUBERT. Les retraites ouvrières, 1904. Action populaire, 0 fr. 25.
M. DUBOURG. Les retraites ouvrières, off. social du *Sillon*, 0 fr. 40.
E. GOIRYSSE. Les retraites ouvrières. Colin, Paris.
PAUL LEBERT. Les retraites des travailleurs. 1905. Prix, 3 fr. 50 franco. *Chronique du Sud-Est*. Très recommandé.
DE CONTENSON. Syndicats, mutualités, retraites, 1904. Prix, 3 fr. 50.
A. BOISSARD. La question des retraites d'invalidité et de vieillesse. Quinzaine N° 16 septembre 1901. Retraites ouvrières et risque professionnel (essai de systématisation de la doctrine sociale catholique).
Les solutions de la question des retraites ouvrières.

LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

COURS DE M. DEDÉ

DE CONTENSON. Syndicats, mutualités, retraites. 1901. Franco, 3 fr. 50. *Chronique du Sud-Est*.
E. DEDÉ. Les Sociétés de secours mutuels. Leur rôle économique et social. 1904. Franco 3,50. *Chronique du Sud-Est*.
BARBERET. Les sociétés de secours mutuels, commentaires de la loi de 1898. Prix. 6 fr.
MABILLEAU. La mutualité française, édition de l'Avenir de la Mutualité. 1904. Franco, 2,65.
G. HEBRARD. Guide-Manuel de la mutualité française, édition de l'Avenir de la Mutualité. 1904. Franco, 4,75.
MARTIN SAINT-LÉON. Mutualité, I. Étude générale. 0,25.
DEDÉ. Mutualité, II. Constitution. 0,25.
DEDÉ. Mutualité, III. Fonctionnement d'une société de secours mutuels. 0,25.
DEDÉ. Mutualité, IV. Législation et statuts. 0,25.
DEDÉ. Union mutualiste des femmes de France. 0,25.
CRÉTINON et DE REULLE : Mutualité scolaire ; statuts ; manuel pratique des directeurs et administrateurs. *Chronique du Sud-Est*. Franco, 0,60.
JEAN LA BIGORRE. Les mutualités scolaires. 0,75.
CHRYSSON. Mutualité familiale, conférence.
DE CONTENSON. Mutualité professionnelle.
DE GAULHARD BANCEL. Mutualité à la campagne. Bibliothèque mutualiste, 1, boulevard Latour-Maubourg, Paris.

L'ÉCOLE PAR L'ASSOCIATION FAMILIALE

COURS DE M. CRÉTINON

J. BORNET. L'école libre de demain. Prix, 1 fr. Franco. *Chronique du Sud-Est*.
COMPTE RENDU du premier congrès national des administrations d'écoles libres, 1901, Lyon. Franco, 3,00. *Chronique du Sud-Est*.
ASSOCIATIONS. D'après la loi de 1901, pour la création et l'administration des écoles libres. Union des associations scolaires de la région du Sud-Est. Prix, 0 fr. 35.

ASSOCIATIONS scolaires de pères de famille. Ligue de la liberté de l'enseignement. Prix, 0,50.
GODE. De l'enseignement primaire libre. Ligue de la liberté de l'enseignement. Prix, 0,50.

L'ÉDUCATION POPULAIRE

COURS DE M. MAX TURMANN

Sources officielles :

EDOUARD PETIT inspecteur de l'enseignement. Rapports publiés au *Journal Officiel*.
MAURICE PELLISSON. Les œuvres auxiliaires et complémentaires de l'école. (Publications du Musée pédagogique et de l'office d'informations et d'études).
REVUES : Les annales de la jeunesse laïque. Bulletin de la Ligue de l'Enseignement. Après l'école. (Parmi les collaborateurs Edouard Petit.)

Autres sources :

A. LELAU. Les cercles d'études. 0,25.
E. MONTIEN. Les philippins de Rouen. 0,25.
REMY. Un secrétariat d'action sociale dans le Sud-Est. 0,25.
COMPTES RENDUS des premier, deuxième et quatrième congrès nationaux des cercles d'études. Au *Sillon*, Paris. Franco. 1 et 2 fr.
COMPTES RENDU du troisième congrès national des cercles d'études. A la *Chronique du Sud-Est*, Lyon. Franco, 0,50.
COMPTES RENDUS des assemblées générales de la Fédération du Sud-Est et des groupes d'études de Lyon. 1898 - 1901 - 1903 - 1905. Chaque, franco, 0,50. *Chronique du Sud-Est*.
LES DIVERSES REVUES de jeunes En plus : le Patronage ; le Patronage des jeunes filles ; le Guide des patronages de jeunes filles.
FÉDÉRATION DU SUD-EST. Notice et programme pour les groupes d'études. 0,60. Franco, 0,75.
ABBÉ QUILLLET. Programme pour les groupes ruraux et guide du conférencier agricole. 0,60. Franco, 0,75.
LA VOILE. Répertoire des cercles d'études. Prix : 1 fr., édition de La Voile. 14, parvis Saint-Maurice, Lille.
ANNE SIFFERT. Guide pour les groupes d'études. 240 canevas de conférences, bibliographies. Prix : 2 fr. ; franco, 2,45. *Chronique du Sud-Est*.
CHANOINE LECONTE. Petit manuel pour les fondateurs et les directeurs des patronages ruraux. Prix : 1 fr. ; franco, 1,20. Édition 1901. *Chronique du Sud-Est*.
ANNE BOZON. Les patronages paroissiaux. Prix : 3,50. Franco. Grande valeur.
MAX TURMANN : Au sortir de l'école. Les Patronages, 3^e édition. Franco, 3 fr. 50.
Éducation populaire. Les œuvres complémentaires de l'école. Franco, 3,50.
Initiatives féminines. Franco, 3,50.

LES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLLES

COURS DU COMTE BAGUENAUT DE PUCHESSE

A. DE BRAUMONT. Accidents du travail, études critiques de la loi du 9 avril 1898.
H. SAGOT. Responsabilité et accidents du travail, 1904.
AUPRIT. Responsabilité des accidents agricoles, 1901.
SINAU DE MONTIGNON. Les accidents ouvriers agricoles, 1903.
RAPPORTS présentés au congrès international des syndicats agricoles, 1900.
ECONOMISTE FRANÇAIS. Le crédit agricole. N° du 11 et du 25 février 1905.

CHEYSSON. Articles dans diverses revues.
MÉLINE. Le retour à la terre et la surproduction industrielle. Prix, 3 fr. 50. Hachette, Paris.

LE MOUVEMENT SYNDICAL AGRICOLE

COURS DE M. MILCENT

FLOUR DE SAINT-GENIS. La propriété rurale en France. Colin. Paris.
MÉLINE. Le retour à la terre. Prix : 3 fr. 50. Hachette, Paris
COMTE DE ROQUIGNY. Les Syndicats agricoles et leur œuvre. Prix : 4 fr. franco. *Chronique*.
MAX TURMANN. Les associations agricoles en Belgique. Prix : 3 fr. 50 franco. *Chronique*.
FÉLIX MOUSTIER. Questions rurales, manuel. Prix : 3 fr. 50 franco. *Chronique*.
DE GAILHARD BANCEL. Manuel pratique des syndicats agricoles. 7^e édition 1904. Prix : 1 fr. franco. *Chronique*.
MARQUIS DE MARCILLAC. Assurance mutuelle du bétail, statuts, formules de registres 1904. Prix : 2 fr. 50. 10, quai Tilsitt, Lyon.
DURAND. La caisse rurale, la caisse ouvrière, principes méthodes et résultats. Prix : 1 franc.
DURAND. Manuel pratique à l'usage des fondateurs et administrateurs des caisses rurales. 5^e édition. Prix : 1 franc. 10, quai Tilsitt.
UNION CENTRALE DES SYNDICATS. 8, rue d'Athènes Paris. Chaque brochure : 0,10.
Le syndicat communal.
Caisses de crédit mutuel.
Caisses de retraites.
Caisses d'assurances contre l'incendie.
Caisses d'assurances contre la mortalité du bétail.

ACTION POPULAIRE. { Chaque brochure : 0 fr. 25, à la *Chronique du Sud-Est*.

GAILHARD BANCEL. Le syndicat agricole.

ANDÉ MAZELIN. Un curé et ses œuvres rurales.

— Le conférencier agricole.

FRANÇOIS. Assurance du bétail par la mutualité.

PETERS. L'œuvre d'un curé de campagne.

WALERY. Syndicat modèle de Beaumont.

RENAULT. Le syndicat agricole de Champagne.

Union du Sud-Est. brochures en dépôt à la *Chronique du Sud-Est*.

GLAS. Notes sur les assurances contre les accidents agricoles. Prix 0,30.

VORON. Caisses agricoles mutuelles de retraites. Commentaires et statuts, lois, décrets. 1902. Prix : 1 franc.

RIBOUD. La prévoyance contre la mortalité du bétail. règlement et commentaire. 1904. Prix : 0,40.

PELUO ET DES ESSARTS. Assurance agricole mutuelle contre l'incendie. statuts, polices, registres. Prix 1 fr. 25 franco. 1904.

CHATILLON. Société de défense contre la grêle, statuts, règlements, expériences. 1901. Prix : 0 fr. 50 franco.

ROLE SOCIAL DE LA TERRE

CONFÉRENCE DE M. L'ABBÉ LEMIRE

LOUIS RIVIÈRE. La terre et l'atelier. Bibliothèque Economie sociale. Franco, 1 fr.

DOCTEUR LANCY. Le Terrianisme. Franco, 3,50.

COMPTE RENDU du congrès international des jardins ouvriers, Paris 1903. Franco. 4 fr.

H. FONTAN. Jardins ouvriers. Franco, 0,50.

BULLETIN de la ligue du coin de terre et du foyer 3 fr. par an. 26, rue Lhomond, Paris.



LA CHRONIQUE DU SUD-EST

4 FRANCS PAR AN

REVUE MENSUELLE

D'ÉTUDES SOCIALES ET D'ACTION CATHOLIQUE

Office social. — Secrétariat de propagande pour les Cercles d'Etudes et les Institutions économiques. — Secrétariat de la Semaine Sociale

LYON — 10, Quai Tilsitt, 10 — LYON